

Brosser un portrait du Canada :

le Recensement de la population de 2021



COMMENT OBTENIR D'AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à, www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

NORMES DE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

NOTE DE RECONNAISSANCE

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Date de diffusion : le 17 juillet 2020

No 98-26-0001 au catalogue, numéro 2020001

TABLE DES MATIÈRES

Préface	5
1. Introduction	7
Le Recensement de la population au centre des prises de décisions	7
Historique du recensement	8
Statistique Canada en tant qu'organisme national de statistique	10
Établir des politiques gouvernementales	10
Le moment de la tenue du recensement	13
Détermination du contenu du recensement	14
Test du recensement	14
Tests de contrôle	15
Mise à l'essai des systèmes pour 2021	17
Principales caractéristiques de conception du recensement pour 2021	19
Données administratives	20
Protection des données et de la vie privée	20
2. Mobilisation des Canadiens	21
Consultations et discussions sur le contenu	22
Questionnaire de la consultation sur le contenu	23
Besoins en matière de données des organisations et des personnes	24
Consultations relatives à la diffusion	26
3. Population — Dénombrement de tous les Canadiens	27
Dénombrement de toutes les personnes	27
Qui est visé par le recensement?	27
Efforts en faveur d'un recensement exhaustif	28
Communication de renseignements sur le recensement à la population	29
Communication avec les groupes difficiles à dénombrer	29
Approche communautaire	30
Communication du recensement	31
4. Sujets couverts par le Recensement de 2021	34
Dénombrement des résidents habituels des logements privés	34
Contenu du questionnaire du Recensement de 2021	37
Renseignements détaillés du questionnaire du Recensement de 2021	38
5. Collecte de données	66
Invitation des ménages à remplir un questionnaire du recensement	66
Recrutement du personnel	67
Initiatives de vérification	70
Atténuation du fardeau de réponse	71

6. Traitement des données	74
Réception et enregistrement des questionnaires	74
Préparation des questionnaires papier	75
Saisie des données	75
Contrôles	76
Suivi des questionnaires rejetés au contrôle	76
Codage	77
Chargement des données	77
Contrôle et imputation	77
Accès aux dossiers du recensement	78
Conservation des dossiers du recensement	79
7. Qualité des données	80
Assurance de la qualité	80
Fiabilité des données du recensement	80
Détermination des types d'erreurs	81
Mesure de la qualité des données	82
Certification	84
Examens officiels	85
8. Diffusion — communication des résultats du recensement	86
Principes de diffusion	86
Produits de données pour décrire la population	87
Suppression de données	88
Les produits de référence amènent une meilleure compréhension des données	89
Calendrier de la publication des données	90
Nouvelles exigences en 2021	90
9. Confidentialité, protection de la vie privée et sécurité numérique	91
Principes de confidentialité	91
Confidentialité statistique	92
Sécurité du personnel sur le terrain	93
Sécurité numérique	93
Conservation des dossiers du recensement	94
10. Coûts et avantages	95
Introduction	95
Coûts	95
Avantages	96
Annexe A — Processus législatif	98
Liste des lois et des règlements	98
Annexe B — Glossaire	101
Sigles et acronymes	105

PRÉFACE

Tous les cinq ans, le Recensement de la population brosse un portrait statistique détaillé et complet du Canada qui se veut essentiel pour notre pays. Seul le recensement fournit des statistiques uniformes pour les petites régions géographiques et les petits groupes de population partout au Canada.

Le Recensement de la population est une pierre angulaire, un élément essentiel pour comprendre comment le Canada évolue au fil du temps. Les données du recensement sont un élément central de la planification à tous les niveaux. Qu'il s'agisse de démarrer une entreprise, de surveiller un programme gouvernemental, de planifier les besoins en matière de transport ou de choisir l'emplacement d'une école, les Canadiens utilisent quotidiennement les données du recensement pour prendre des décisions éclairées.

Le Recensement de 2016 a fourni des renseignements très utiles sur notre pays, sa géographie et sa population. Par exemple, bien que trois Canadiens sur cinq vivent au Québec et en Ontario, un nombre croissant de Canadiens se déplacent vers l'ouest du pays. Toujours en ce qui concerne la population, le recensement a permis de faire un constat de l'urbanisation : sur la population totale du pays, soit 35 151 728 Canadiens, 12,5 millions de personnes habitent dans l'une des trois principales régions métropolitaines de recensement (c'est-à-dire Toronto, Montréal et Vancouver). En ce qui concerne notre vaste territoire et sa proximité avec le pays voisin, les deux tiers des Canadiens habitent à moins de 100 kilomètres de la frontière sud.

À Statistique Canada, le recensement est également au cœur du travail des statisticiens — le fondement sur lequel s'appuient tant de programmes statistiques importants. Le processus de recensement est en constante évolution. Statistique Canada est un chef de file mondial dans la mise en place du dénombrement en ligne et a fait des progrès importants afin d'explorer comment l'utilisation des données administratives — des renseignements dont disposent déjà les gouvernements — peut simplifier et améliorer le travail de l'organisme.

En 2017, Statistique Canada a également amorcé une initiative de modernisation ambitieuse afin de mettre à profit les dernières technologies pour exploiter le pouvoir des statistiques et réduire le fardeau de réponse imposé aux répondants aux enquêtes. Ce travail se poursuit dans le cadre du Recensement de 2021, alors que bon nombre de ces nouveaux processus seront utilisés pour fournir aux Canadiens des statistiques plus actuelles et en temps opportun.

Quant à l'avenir, les utilisateurs de données demandent davantage de renseignements, qu'ils veulent obtenir à un niveau de plus en plus détaillé. Statistique Canada est prêt à répondre à ces besoins tout en étant à l'écoute des organisations et des représentants de divers ministères, du grand public, des collectivités, des groupes d'intérêts particuliers, du secteur privé ainsi que du milieu universitaire, pour s'assurer qu'il demeure attentif aux intérêts et aux besoins des Canadiens. Pour arriver à un tel résultat, Statistique Canada se doit aussi de tenir de vastes consultations avec ces intervenants.

Au fur et à mesure que la technologie évolue, la protection de la confidentialité des renseignements personnels des répondants est, et continuera d'être, d'une importance primordiale pour Statistique Canada. L'identité de chaque personne sera protégée par l'anonymisation des données personnelles et le traitement et le stockage sécurisés des données, de même qu'en veillant à ce que les publications statistiques respectent des normes rigoureuses de confidentialité et de sécurité.

Il est non seulement essentiel pour l'organisme de faire du travail de qualité, mais aussi de faire preuve de transparence dans la manière dont ce travail est effectué. En fin de compte, le recensement repose sur le soutien, la collaboration et la participation volontaires de chaque personne qui consulte des ressources en ligne ou qui s'assoit avec un stylo et du papier pour remplir son questionnaire du recensement. Lorsque chacun apporte sa contribution, tous les Canadiens en ressortent gagnants.

La pandémie de COVID-19 est désormais une réalité incontestable pour les Canadiens; elle a perturbé notre mode de vie et changé bon nombre de choses que nous avons toujours tenues pour acquises. Elle a manifestement engendré un certain nombre d'enjeux en ce qui a trait au Recensement de la population de 2021, étant donné que Statistique Canada en était aux étapes finales de la préparation de la collecte des données lorsque la pandémie a frappé le pays en 2020. Le Programme du recensement s'est adapté à la situation pour faire en sorte que le Recensement de la population de 2021 soit mené le mieux possible dans tout le pays au moyen d'une approche sécuritaire et sans contact. Les données du recensement seront encore plus importantes pour les responsables des politiques et les décideurs, étant donné que les résultats sont diffusés sur les divers sujets du Recensement de 2021. Statistique Canada est fier de sa capacité à repenser et à remanier tous les aspects clés de la première activité en importance de ce pays en temps de paix – tout en assurant en permanence la sécurité des Canadiens, y compris celle de ses employés.

Je suis heureux de vous transmettre ce document à jour concernant le Recensement de la population, qui comprend des changements de contenu intéressants.



Anil Arora

Statisticien en chef du Canada



1 INTRODUCTION

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION AU CENTRE DES PRISES DE DÉCISIONS

Le présent document décrit l'approche prévue de Statistique Canada à l'égard du Recensement de la population de 2021.

Statistique Canada reconnaît qu'il est important non seulement de mener à bien le recensement, mais également d'être transparent et de donner de l'information quant à la façon dont ces efforts sont déployés. Statistique Canada souhaite s'adresser directement aux Canadiens avant le Recensement de la population de 2021. Ce document s'adresse aux groupes ou aux personnes qui s'intéressent activement aux données diffusées dans le cadre du Programme du recensement, y compris tous les ordres de gouvernement, les dirigeants autochtones, les entreprises, les associations, les organisations communautaires, les universités et les universitaires, et le grand public.

En tant qu'organisme national de statistique du Canada, Statistique Canada recueille des données et produit des statistiques afin de s'assurer que les Canadiens ont accès en temps opportun à des renseignements statistiques pertinents et de grande qualité sur la société canadienne en pleine évolution.

Dans le cadre du Recensement de la population, Statistique Canada fournit des renseignements sur les changements de la population canadienne et ses caractéristiques démographiques, des renseignements qui serviront à alimenter les débats de fond, la recherche et l'analyse, ainsi qu'à guider le processus de prise de décisions dans les secteurs public et privé.

En vertu de la loi, Statistique Canada doit mener un recensement de la population tous les cinq ans (les lois clés sont présentées à l'annexe A.) Selon la loi, l'organisme doit fournir les chiffres de population et des logements pour les collectivités de toute taille partout au Canada. Ces chiffres sont essentiels au maintien de la représentation équitable du Canada, car ils sont utilisés pour délimiter les circonscriptions électorales, estimer la demande de services dans les langues officielles des minorités et déterminer les paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires.

Les données du recensement ont de nombreuses autres utilisations importantes dans la vie quotidienne des Canadiens. Les administrations locales utilisent les données du recensement pour mettre sur pied des programmes et des services, comme la planification des écoles et des services de santé. Les entreprises analysent les données du recensement pour prendre d'importantes décisions en matière d'investissement, et les organismes sociaux s'appuient sur le recensement pour comprendre l'évolution des besoins des membres de leur collectivité.

Les données du recensement jouent un rôle clé dans la préparation aux situations d'urgence et la gestion des crises. Par exemple, au tout début de la pandémie de COVID-19, d'importants renseignements sur les populations vulnérables (provenant des résultats de grande qualité du Recensement de la population de 2016) ont été fournis aux autorités de santé publique et aux responsables des services d'urgence.

Le présent document renferme un grand nombre de termes statistiques, dont plusieurs sont expliqués ou illustrés dans le texte. Un glossaire est également présenté à l'annexe B.

HISTORIQUE DU RECENSEMENT

Le Recensement de la population fournit aux Canadiens et aux décideurs des renseignements précieux depuis des centaines d'années. Le premier recensement a été effectué en Nouvelle-France par Jean Talon en 1666. Les résultats ont laissé voir une disparité démographique importante pour ce qui est du nombre d'hommes par rapport au nombre de femmes et ont fait ressortir la nécessité d'encourager les femmes à immigrer en Nouvelle-France.

La proclamation de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867* (maintenant connu sous le nom de *Loi constitutionnelle de 1867*) a donné lieu à l'exigence constitutionnelle de mener un recensement tous les 10 ans. Le recensement suivant, mené en 1871, a permis de déterminer la représentation appropriée au nouveau Parlement. Le recensement joue encore aujourd'hui ce rôle important en vertu de la *Loi sur la représentation équitable*.



Introduction

*Brosser un portrait du Canada :
le Recensement de la population de 2021*

Après 1867, la *Loi constitutionnelle de 1907* et la *Loi constitutionnelle de 1930* ont été adoptées afin de réglementer encore davantage certains transferts du gouvernement fédéral aux provinces des Prairies en fonction des chiffres de population tirés d'un recensement effectué tous les cinq ans.

Avec la croissance rapide du Canada après la Seconde Guerre mondiale et les importants mouvements de population entre les provinces et les régions urbaines, il est devenu nécessaire d'obtenir des renseignements plus fréquents sur la population. En 1956, le Bureau fédéral de la statistique (maintenant connu sous le nom de Statistique Canada) a mené le premier recensement quinquennal à l'échelle du pays.

Depuis 1971, la *Loi sur la statistique* oblige juridiquement Statistique Canada à réaliser le Recensement de la population (et le Recensement de l'agriculture) tous les cinq ans, au cours des années se terminant par le chiffre 1 et par le chiffre 6. La loi énonce en outre les exigences obligatoires concernant la réponse au questionnaire du recensement et son renvoi.

En 2017, des modifications à la *Loi sur la statistique* ont renforcé l'indépendance de Statistique Canada ainsi que son rôle en tant qu'organisme national de statistique. L'officialisation de l'indépendance de Statistique Canada a été une étape importante afin de s'assurer que les statistiques sont neutres, objectives, exactes et fiables. Pour qu'un organisme national de statistique assure la crédibilité de ses produits, ses statisticiens doivent travailler et être perçus comme travaillant avec un degré élevé d'indépendance professionnelle par rapport aux autorités extérieures. Les modifications apportées à la loi sont conformes aux principes de la Division de la statistique officielle des Nations Unies et à la Recommandation concernant les bonnes pratiques statistiques adoptée par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

En vertu de la nouvelle *Loi sur la statistique*, le ministre responsable de Statistique Canada conserve son pouvoir sur les statistiques produites. Le statisticien en chef détient les pouvoirs relatifs aux méthodes, aux processus, aux analyses et à la diffusion. Ainsi, conformément aux normes internationales les plus élevées, le recensement permettra de produire des données de grande qualité sur des sujets considérés comme pertinents par le gouvernement, les intervenants clés et les utilisateurs en général. Les questions du recensement sont révisées par le Cabinet et approuvées par le gouverneur en conseil qui promulgue un décret, comme l'autorise la *Loi sur la statistique*. Les questions du recensement sont alors publiées dans la Gazette du Canada.

STATISTIQUE CANADA EN TANT QU'ORGANISME NATIONAL DE STATISTIQUE

En vertu de la *Loi sur la statistique*, Statistique Canada doit « recueillir, compiler, analyser, dépouiller et publier des renseignements statistiques sur les activités commerciales, industrielles, financières, sociales, économiques et générales de la population et sur l'état de celle-ci » du Canada. Il doit également mener le Recensement de la population et le Recensement de l'agriculture.

La *Loi sur la statistique* prévoit un organisme de statistique robuste et centralisé au Canada dont le mandat est de recueillir des renseignements sur une gamme pratiquement illimitée de sujets. Les pouvoirs étendus accordés à Statistique Canada en matière de collecte et d'accès aux renseignements sont compensés par une garantie de confidentialité : il incombe à tous les employés de l'organisme, personnellement, de protéger la confidentialité des renseignements recueillis en vertu de la loi.

Le besoin de renseignements comparables à l'échelle internationale signifie que le recensement vise à s'harmoniser aux normes internationales qui ont été établies à l'échelon mondial et régional. L'Organisation des Nations Unies (ONU) examine et établit des recommandations et des principes pour les recensements tous les 10 ans dans le but d'assurer l'uniformité à l'échelle internationale.

Statistique Canada s'est engagé à fournir des renseignements non confidentiels (renseignements qui ne permettent pas d'identifier une personne) du recensement à l'ONU et à d'autres organismes internationaux aux fins de comparaisons.

ÉTABLIR DES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Le Programme du Recensement de la population fournit des renseignements, des analyses et des services statistiques servant à mesurer l'évolution de la population du Canada, ainsi que de ses caractéristiques démographiques et de ses conditions. Il fournit au gouvernement du Canada des chiffres de population exacts qui sont utilisés pour rajuster le Programme des estimations démographiques, lequel sert à déterminer les paiements de transfert, notamment le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, le Transfert visant la réforme des soins de santé, la péréquation et la formule de financement des territoires. Toutes les mesures par habitant dans les politiques et arrangements fiscaux et les autres analyses économiques, ainsi que celles liées à la planification des programmes et des services, sont fondées sur les données du recensement.

Le Recensement de la population sous-tend aussi l'établissement des circonscriptions électorales fédérales tous les 10 ans, et donc la représentation à la Chambre des communes, qui joue un rôle essentiel dans la formule de modification constitutionnelle.

Les statistiques produites dans le cadre du Recensement de la population couvrent les conditions démographiques, sociales et économiques de la population en général, les conditions socioéconomiques et le bien-être de groupes de populations particuliers, comme les familles monoparentales, les immigrants, les personnes âgées, les groupes linguistiques et les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Le recensement fournit également des renseignements détaillés sur les petites régions géographiques qui peuvent être utilisés pour évaluer les effets des initiatives stratégiques. À ce titre, le recensement sert de base à d'autres enquêtes statistiques, ainsi qu'à des estimations et projections démographiques.

Les données du Recensement de la population sont importantes pour toutes les collectivités et jouent un rôle essentiel dans la planification, comme l'élaboration de services qui soutiennent l'emploi, l'éducation et les soins de santé. Les données sont utilisées par les gouvernements, les entreprises, les associations, les dirigeants autochtones, les organismes communautaires et bien d'autres utilisateurs pour prendre des décisions éclairées qui touchent tous les Canadiens.

Tendances générales dans la société canadienne

Comme il a été décrit précédemment, les données du recensement sont essentielles pour éclairer les politiques en ce qui concerne pratiquement tous les aspects de la société. Plusieurs thèmes suscitent un vif intérêt chez les Canadiens, y compris, sans toutefois s'y limiter, la composition ethnoculturelle et démographique du Canada, la diversité de genre, le marché de l'emploi, la riche pluralité linguistique dans certaines régions du pays ainsi que le statut des anciens combattants.

Statistique Canada évalue attentivement certains de ces sujets au moyen de divers programmes d'enquêtes sociales et économiques (non liés au recensement) ainsi que des données publiées lors du Recensement de 2016. Par exemple, les données du Recensement de 2016 ont indiqué que 22,3 % des Canadiens font partie d'un groupe de population désigné comme une minorité visible¹. D'après les projections démographiques de 2018, Statistique Canada prévoit que ce pourcentage augmentera, passant de 29 % à 32 % d'ici 2031. En ce qui concerne l'âge, le vieillissement de la population du Canada se poursuit : les plus récentes estimations démographiques remontant au 1er juillet 2019 indiquent que la population médiane du pays est de 40,8 ans, la proportion de personnes âgées (65 ans et plus) étant de 17,5 %.

1. Les données sur les groupes de population désignés comme des « minorités visibles » sont nécessaires aux termes de la législation fédérale sur l'équité en matière d'emploi pour les programmes visant à promouvoir l'égalité des chances pour tous. Cela dit, Statistique Canada est conscient des préoccupations que soulève l'utilisation du terme « minorité visible ». En collaboration avec son *Comité consultatif sur la statistique ethnoculturelle et de l'immigration*, l'organisme réexamine actuellement le concept de minorité visible et la pertinence de ce concept pour ce qui est de l'analyse et de la diffusion des données, notamment dans le but de mieux cerner et comprendre les enjeux relatifs à l'inclusion et à l'équité. Tout au long de ce document, nous utilisons, sans aucune distinction, les termes ou notions « minorités visibles », « groupes de population » ou « groupes de population désignés comme des minorités visibles ».

De plus, Statistique Canada s'engage à examiner ses produits sous un angle inspiré d'une analyse comparative entre les sexes plus, notamment par l'établissement d'un Centre des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion. On s'attend aussi à des données de plus en plus désagrégées. Il existait dans le Recensement de 2016 une lacune statistique relativement à la question sur le sexe, car certains Canadiens ont indiqué ne pas pouvoir

déclarer leur appartenance, vu les deux seuls choix de réponse (homme ou femme). Le sexe est un concept différent du genre. Le Recensement de 2021 comblera cette lacune en incluant une question révisée sur le sexe à la naissance ainsi qu'une question sur le genre.

Prochain point, même si l'Enquête sur la population active est l'un des programmes d'enquête les plus importants et les plus fructueux au monde, certains renseignements clés sur le marché de l'emploi ne sont pas recueillis actuellement dans le cadre du programme de la statistique du travail mensuel. Dans le Recensement de 2021, de nouvelles questions, y compris la principale raison de ne pas travailler toute l'année, permettront de recueillir des renseignements sur la situation de travail précaire de certains groupes, comme les familles à faible revenu, les peuples autochtones, les groupes de population, les immigrants ainsi que les Premières Nations vivant dans les réserves.

Du point de vue linguistique, le Canada est un pays diversifié, comme en témoignent les données du Recensement de 2016. Par exemple, 19,4 % de la population parle plus d'une langue à la maison; près de huit millions de Canadiens ont une langue maternelle autre que le français ou l'anglais. Toutefois, une lacune subsiste depuis un certain temps pour ce qui est de recueillir des renseignements exacts sur le nombre d'enfants dont les parents ont le droit constitutionnel de les inscrire à une école de la minorité de langue officielle (français ou anglais). Statistique Canada comblera ce besoin : pour la première fois, le Recensement de la population permettra de recueillir des données sur les enfants des ayants droit des minorités linguistiques, conformément à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

« ... les données du Recensement de 2016 ont indiqué que 22,3 % des Canadiens font partie d'un groupe de population désigné comme une minorité visible. D'après les projections démographiques de 2018, Statistique Canada prévoit que ce pourcentage augmentera pour atteindre 29 % à 32 % d'ici 2031. »

Au cours des dernières années, Statistique Canada a publié des rapports concernant les anciens combattants, notamment le rapport « Enquête sur la vie après le service militaire, 2019 », qui s'intéressait à la santé et au bien-être des anciens combattants. Toutefois, il existe actuellement une lacune statistique

pour ce qui est de déterminer le nombre exact de Canadiens qui ont été ou qui sont encore membres des Forces armées canadiennes. Les sources de données actuelles se limitent à des données historiques de recensement vieilles de plusieurs décennies ainsi qu'à diverses données administratives incomplètes. Le Recensement de 2021 constituera un grand pas en avant à cet égard.

Les nouvelles données provenant du Recensement de 2021 renforceront davantage la capacité de Statistique Canada de mesurer exactement ces grandes tendances sociales et d'en faire rapport. Le chapitre 4, situé plus loin dans ce document, explore en détail les sujets abordés par le Recensement de 2021, y compris le contenu nouveau et modifié propre aux secteurs susmentionnés, parmi d'autres. Statistique Canada continue d'être tournée vers l'avenir. Cela signifie d'avoir une sensibilisation accrue à l'environnement dans lequel fonctionne l'organisme et de tenir compte de la rétroaction et des commentaires de la part des intervenants, dans le but de combler les lacunes statistiques et de répondre aux besoins changeants des Canadiens.

LE MOMENT DE LA TENUE DU RECENSEMENT

Le Recensement de la population est réalisé tous les cinq ans. L'exigence du moment de la tenue d'un recensement quinquennal à l'échelle du pays est incluse dans la *Loi sur la statistique* depuis 1971. L'article 19 de la loi stipule que « Le recensement de la population du Canada est fait par Statistique Canada tous les cinq ans, à compter de juin 1971, dans le mois qui est fixé par le gouverneur en conseil. » Au cours des derniers cycles, le recensement a été effectué au mois de mai. De plus, en vertu de la *Loi constitutionnelle*, un recensement décennal doit être mené tous les 10 ans, au cours des années se terminant par 1; le Recensement de 2021 aura donc lieu en mai.

Le moment de la tenue du Recensement de la population au printemps est motivé par la nécessité de maximiser le nombre de Canadiens qui sont à la maison durant le dénombrement et donne suffisamment de temps pour mener des activités de suivi avant le début des vacances d'été.

« ... pour la première fois, le Recensement de la population permettra de recueillir des données sur les enfants des ayants droit des minorités linguistiques, conformément à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés ».

DÉTERMINATION DU CONTENU DU RECENSEMENT

La préparation de chaque cycle du recensement nécessite plusieurs étapes de mobilisation, ainsi que la mise à l'essai et l'évaluation des données afin de recommander le contenu du prochain recensement. Ces étapes comprennent des consultations et discussions relatives au contenu avec les intervenants et les utilisateurs des données du recensement (voir le chapitre 2), une mise à l'essai du contenu qui comporte un essai qualitatif des modifications et des ajouts proposés au contenu ainsi qu'un essai quantitatif du recensement pour évaluer le contenu et le comportement des répondants à plus grande échelle. Les étapes comportent aussi l'évaluation des résultats des essais se fondant sur un cadre de travail pour déterminer le contenu afin de proposer les questions du recensement recommandées au Cabinet aux fins d'approbation.

Dès l'approbation des questions du recensement par le Cabinet, le gouverneur en conseil procède à un examen des questions et, au moyen d'un décret, prescrit les questions qui doivent être posées en vertu des articles 19 ou 20 de la *Loi sur la statistique*. Dans les 30 jours qui suivent la signature du décret, le contenu du recensement doit être publié dans la Gazette du Canada.

Lorsqu'il propose du contenu pour le questionnaire du Recensement de la population de 2021, Statistique Canada suit le [cadre de détermination du contenu](#) du Programme du recensement qui équilibre les besoins en matière d'information avec d'autres facteurs tels que la qualité des données, le fardeau des répondants et les coûts. De plus amples renseignements se trouvent dans le [Rapport final sur les options du Recensement de 2016 : cadre proposé de détermination du contenu et options méthodologiques](#).

TEST DU RECENSEMENT

La mise à l'essai est une étape de préparation essentielle pour le jour du recensement.

La mise à l'essai du recensement vise à s'assurer que Statistique Canada est en mesure de recueillir les données de grande qualité nécessaires pour répondre aux exigences du Programme du recensement. Le Test du recensement de 2019 sert à valider le comportement des répondants pour s'assurer que tous les participants comprennent les questions et les documents du recensement. La mise à l'essai permet également de s'assurer du bon fonctionnement des systèmes et des processus utilisés pour gérer les défis complexes associés au recensement.

La mise à l'essai contribue à l'amélioration de la qualité et aux gains d'efficacité, réduit les risques liés à la capacité du programme de relever efficacement les défis inattendus, vérifie ou appuie la crédibilité des résultats produits, et fait en sorte que les limites de ces résultats soient vraiment comprises. Tout au long du processus, Statistique Canada fait appel à des experts de calibre mondial qui orientent ses efforts, pour s'assurer de suivre un processus d'évaluation scientifique et rigoureux.

Les activités de mise à l'essai concernant le Programme du recensement sont planifiées, mises en œuvre et évaluées conformément certaines normes comme le [Modèle générique du processus de production statistique](#), mis au point par la CEE-ONU, et aux [Lignes directrices concernant la qualité](#) et le [Cadre d'assurance de la qualité](#) de Statistique Canada.

TESTS DE CONTRÔLE

Afin d'améliorer l'efficacité globale de la mise à l'essai du recensement, Statistique Canada a abandonné l'approche d'essai général au profit de la mise à l'essai traditionnellement utilisée dans la préparation des opérations du recensement. Au cours des derniers cycles, la mise à l'essai a davantage porté sur des aspects précis du programme, généralement ceux qui ont une incidence sur le comportement des répondants ou sur celui du personnel de collecte du recensement.

Test qualitatif des documents de communication

Statistique Canada mène une série d'interviews cognitives auprès des répondants au recensement. On demande aux participants ce qu'ils savent déjà au sujet du recensement, ce qu'ils pensent du processus de communication du recensement et ce qu'ils pensent des documents de communication (p. ex. lettres et enveloppes) utilisés pendant la collecte des données.

L'interview cognitive vise à déterminer la mesure dans laquelle les messages du recensement sont compris et l'influence qu'ils ont sur le comportement des répondants pour ce qui est de remplir les questionnaires.

Le test qualitatif des documents de communication a eu lieu en janvier 2018. Les observations exprimées lors des interviews ont été regroupées et les nouveaux documents qui en ont découlé ont été inclus dans le Test du recensement de 2019.

Test qualitatif relatif au contenu du questionnaire

Le processus d'examen et de mise à l'essai des questionnaires est essentiel pour assurer la qualité des données, tout particulièrement l'exactitude des réponses.

Conformément à la Politique sur l'élaboration des questionnaires de Statistique Canada, tous les questionnaires nouveaux et révisés doivent être mis à l'essai avant d'être utilisés pour recueillir des données auprès du public. D'avril à novembre 2018, à la suite des conclusions auxquelles ont abouti les consultations et discussions sur le contenu, des tests qualitatifs ont été menés pour permettre d'entrevoir comment les répondants ont réagi aux changements proposés quant au contenu du questionnaire. Des interviews individuelles approfondies ont été menées pour tester et évaluer la compréhension des participants quant aux concepts, à la terminologie, à la séquence des questions et au format du questionnaire. Ces interviews ont également permis d'évaluer différentes formulations. Afin d'évaluer la clarté des questions, les interviewers se sont aussi penchés sur les processus de réflexion des participants lorsque ceux-ci répondaient aux questions. Les sources possibles d'erreurs de réponse ont été corrigées.

En prévision du Recensement de la population de 2021, plus de 550 interviews ont eu lieu dans l'ensemble du pays afin de mettre à l'essai les formats électronique et papier du questionnaire abrégé et du questionnaire détaillé, dans les deux langues officielles. Une centaine de ces interviews ont été menées auprès des Premières Nations, des Métis et des Inuits. De nouvelles questions ont été ajoutées; certaines questions existantes ont été reformulées tandis que d'autres ont été supprimées. Des modifications ont également été apportées aux catégories de réponse, aux directives et à l'enchaînement des questions. Tous les sujets inclus dans le Recensement de 2016 ont été modifiés d'une façon ou d'une autre et plusieurs versions des changements ont été mises à l'essai.

Test du recensement de 2019

Le Test du recensement de 2019 a permis d'évaluer les modifications apportées aux questionnaires ainsi qu'aux processus de collecte et de fonctionnement, en prévision du Recensement de la population de 2021.

En mai et juin 2019, des questionnaires du recensement et des lettres d'invitation pour y participer ont été livrés à un échantillon d'environ 250 000 logements partout au pays. Afin d'obtenir des résultats exacts, la participation à ce test était obligatoire en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Le test comportait deux éléments : un test de contenu et un test des opérations sur le terrain.

- a) **Test de contenu** : Un échantillon de 135 000 ménages a participé à la composante sur le contenu du Test du recensement de 2019. Le but de cette composante était d'évaluer les questions nouvelles et modifiées fondées sur les résultats des consultations et discussions sur le contenu, le test qualitatif quant au contenu du questionnaire ainsi que les besoins des décideurs politiques et des utilisateurs de données. Il visait à valider le comportement des répondants quant aux modifications des questions et des directives et à s'assurer que le questionnaire permet d'obtenir des données de grande qualité.

Après avoir analysé les résultats du test et avoir pris en considération des facteurs tels que les coûts, les opérations, les relations avec les répondants et les mesures de protection contre la perte de qualité, Statistique Canada a soumis au Cabinet, pour approbation, le contenu définitif du questionnaire du Recensement de la population de 2021.

- b) **Test des opérations sur le terrain** : Un échantillon de 115 000 ménages a participé à la composante des opérations sur le terrain du Test du recensement de 2019. Le but de cette composante était d'évaluer les procédures et technologies nouvelles et modifiées destinées à la collecte de données. Il visait à valider le comportement du personnel sur le terrain et des répondants en ce qui a trait aux nouveaux systèmes, outils et procédures. Ce test évaluait également les changements apportés au processus de recrutement et de formation du personnel sur le terrain, la livraison aux ménages des lettres d'invitation et des trousseaux du recensement, le dénombrement des logements collectifs (p. ex. hôpitaux et résidences pour personnes âgées), ainsi que les activités de suivi des autres opérations sur le terrain, comme le suivi des cas de non-réponse.

MISE À L'ESSAI DES SYSTÈMES POUR 2021

L'infrastructure des systèmes d'information du recensement est complexe. Son efficacité repose sur le bon fonctionnement de chaque élément ainsi que sur une communication fluide entre les composantes. Une série de tests doit avoir lieu entre septembre 2020 et janvier 2021 afin de s'assurer que tous les systèmes fonctionnent comme prévu; on prévoit notamment un essai des systèmes de bout en bout, un essai de volume, un test de l'état de préparation des systèmes (notamment pour vérifier le caractère adéquat de la protection offerte par la cybersécurité) et un test de préparation opérationnelle.

Essai de bout en bout

Un essai de bout en bout de tous les systèmes a lieu dans l'environnement d'assurance de la qualité un an avant la collecte du recensement afin de s'assurer que tous les éléments fonctionnent comme prévu.

Essai de volume

Pour l'essai de volume, des tests sont effectués à l'aide d'un grand volume de données alors que les systèmes ne sont pas opérationnels afin de déterminer ou de confirmer les capacités des systèmes. On les appelle également essais de charge ou essais marginaux.

Test de l'état de préparation des systèmes

Pour le Recensement de 2021, le test de l'état de préparation des systèmes permet de s'assurer que les systèmes sont correctement installés et qu'ils sont sécurisés, complets et pleinement opérationnels.

Test de préparation opérationnelle

Le test de préparation opérationnelle est mené pour vérifier l'ensemble ou des éléments précis des opérations, des processus et des procédures avant le début des opérations. Une attention particulière est accordée aux plans d'urgence et aux procédures de recours hiérarchique.

Critères de réussite du recensement

Le recensement fournit aux décideurs d'un bout à l'autre du Canada des renseignements de grande qualité qui tracent un portrait du pays le jour du recensement.

Le Recensement de la population de 2016 a été le meilleur recensement de l'histoire du Canada; près de 9 répondants sur 10 ont rempli leur questionnaire sans l'aide de Statistique Canada et le taux de réponse s'est établi à 98 %. Le taux d'autodéclaration de 88,8 % a fait du Recensement du Canada de 2016 l'un des recensements traditionnels les plus efficaces au monde.

À chaque cycle de recensement, Statistique Canada s'efforce d'améliorer tous les éléments du Programme du recensement et de s'appuyer sur les réussites des recensements antérieurs, tout en reconnaissant que des défis uniques peuvent surgir. Par conséquent, les opérations de collecte des données du Recensement de la population ont été adaptées afin de minimiser l'impact de la pandémie de COVID-19 (décrit plus loin et désigné comme un recensement sans contact). On s'attend à ce que la qualité des données du recensement demeure élevée.

« Le Recensement de la population de 2016 a été le meilleur recensement de l'histoire du Canada; près de 9 répondants sur 10 ont rempli leur questionnaire sans l'aide de Statistique Canada et le taux de réponse s'est établi à 98 %. »

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE CONCEPTION DU RECENSEMENT POUR 2021

Le Recensement de 2021 est conçu pour être accessible et simple à remplir en ligne.

Il est conçu pour tenir compte des besoins des répondants afin qu'ils se sentent interpellés et qu'ils comprennent que leur participation est importante pour que leur collectivité soit bien représentée dans les résultats du recensement.

La publicité et les communications dans le cadre du recensement visent à promouvoir l'importance de ce dernier et à encourager tous les ménages canadiens à remplir leur questionnaire.

Le premier contact avec la majorité des ménages prend la forme d'une invitation envoyée par la poste dans laquelle on encourage les répondants à remplir le questionnaire du recensement en ligne. L'invitation comprend un code d'accès unique et sécurisé ainsi que l'adresse du site Web du recensement. Des questionnaires papier sont offerts sur demande. Des activités de suivi sont prévues pour assurer une pleine participation et des résultats de qualité.

Le fait de remplir les questionnaires en ligne est plus facile pour de nombreuses personnes. En outre, le public est de plus en plus habitué à recevoir des services en ligne du secteur privé et du gouvernement, de sorte que Statistique Canada prévoit une utilisation accrue des questionnaires en ligne.

L'organisme envisage d'offrir une aide au public sous diverses formes pour l'encourager à remplir les questionnaires et l'appuyer à le faire, notamment :

- une campagne de publicité à l'échelle nationale au cours des semaines précédant la tenue du recensement;
- un site Web consacré au [recensement](#)
- un centre d'appels sans frais comptant des agents pouvant s'exprimer en plusieurs langues et des services ATS;
- l'offre des questions du recensement dans d'autres formats, comme le braille;
- l'offre des questions du recensement dans les langues non officielles et autochtones;
- la sensibilisation auprès des groupes communautaires;
- un suivi par le personnel du recensement sur le terrain en adoptant une approche sécuritaire et sans contact.

DONNÉES ADMINISTRATIVES

Statistique Canada utilise depuis longtemps des données de sources administratives pour appuyer ses programmes statistiques. L'utilisation de données administratives pour remplacer des questions qui figuraient autrefois dans le recensement permet non seulement de réduire les coûts de la collecte et le fardeau imposé aux Canadiens, mais également d'obtenir souvent des renseignements plus précis.

Dans certains cas, l'utilisation de sources administratives peut constituer la seule façon d'obtenir d'importants renseignements statistiques. Comme pour le Recensement de 2016, Statistique Canada utilisera les sources de données administratives existantes telles que les dossiers d'immigration et les données de l'impôt sur le revenu des particuliers et des prestations afin de réduire le fardeau de réponse pour les Canadiens et d'améliorer la qualité des données.

PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA VIE PRIVÉE

Statistique Canada accorde la priorité absolue à la protection de la confidentialité des questionnaires individuels et à leur sécurité. Des mesures et procédures rigoureuses sont mises en œuvre afin d'assurer le maintien de la confidentialité en tout temps. Par exemple, les données du recensement sont traitées et stockées sur un réseau à accès très restreint, et ne peuvent être consultées par quiconque n'a pas prêté un serment de discrétion.

Seuls les employés de Statistique Canada qui ont besoin de connaître les renseignements personnels et confidentiels ont accès aux renseignements en question. Ces employés sont en mesure de recueillir, de traiter et d'analyser les questionnaires remplis. Tous les employés de Statistique Canada sont tenus de prêter un serment de discrétion, en vertu de la *Loi sur la statistique*, qui demeure en vigueur tout au long de leur vie — même après qu'ils ont quitté leur emploi. Tous les employés de Statistique Canada sont passibles d'une amende et/ou d'une peine d'emprisonnement s'ils divulguent des renseignements identificatoires provenant du recensement.

Statistique Canada est tenu par la loi de protéger l'identité des personnes dans toutes les données qu'il publie. Les données diffusées dans des publications ou par voie électronique sont filtrées afin d'assurer l'anonymat des répondants. Les noms, adresses et numéros de téléphone ne font pas partie de la base de données du recensement utilisée pour la diffusion, et les entrepreneurs privés n'ont pas accès aux données confidentielles.



2 MOBILISATION DES CANADIENS

Dans le cadre de chaque cycle de recensement, Statistique Canada mène de vastes consultations et discussions concernant les exigences relatives au contenu du recensement et les stratégies de diffusion des données. À la base, le Recensement propose aux Canadiens un dialogue robuste et consultatif au cours duquel les besoins changeants des Canadiens en matière de données sont mis en évidence; le Recensement évolue en conséquence pour combler toute lacune statistique repérée. En adoptant cette approche adaptative axée sur la collaboration, Statistique Canada reste à l'affût des principales tendances et des demandes nouvelles qui caractérisent une société en évolution.

« À la base, le Recensement propose aux Canadiens un dialogue robuste et consultatif au cours duquel les besoins changeants des Canadiens en matière de données sont mis en évidence; le Recensement évolue en conséquence pour combler toute lacune statistique repérée ».

En raison des diverses utilisations des données du recensement et de leur importance pour la prise de décision, tout changement apporté au contenu du recensement est analysé minutieusement et fait l'objet de discussions avec les intervenants afin de maintenir la pertinence, la qualité et la couverture globales, et la comparabilité au fil du temps des données. Cela permet aussi de veiller à ce que les exigences en matière de lois et de politiques continuent d'être respectées.

Une fois les recherches, les consultations et les essais terminés, l'organisme élabore le contenu du recensement et soumet au Cabinet les questions proposées. Selon la *Loi sur la statistique*, les questions du recensement doivent être prescrites par le gouverneur en conseil à l'aide d'un décret, et les questions approuvées doivent être publiées dans la Gazette du Canada. En général, cette approbation est obtenue dans l'année précédant le recensement.

Les consultations sur les activités et les produits de diffusion permettent de déterminer les meilleures façons de communiquer les résultats aux utilisateurs pour s'assurer que les données du recensement sont accessibles et répondent aux besoins de tous les utilisateurs de données.

CONSULTATIONS ET DISCUSSIONS SUR LE CONTENU

Un processus formel de consultations et discussions relativement au contenu est mis en place au début de chaque cycle de recensement. Durant cette période, Statistique Canada invite les utilisateurs de données, les intervenants et le grand public à fournir des commentaires sur les données qu'ils utilisent et les fins auxquelles elles sont utilisées, ainsi que sur les lacunes qu'elles comportent, le cas échéant, que Statistique Canada devrait prendre en compte lors du prochain cycle du recensement.



En prévision du Recensement de la population de 2021, Statistique Canada a consulté des utilisateurs de données du recensement pour :

- évaluer leurs besoins et relever les lacunes statistiques;
- comprendre la manière dont les données du recensement sont utilisées;
- déterminer d'autres sources de données qui pourraient servir à compléter ou à remplacer le contenu actuel du recensement

Des activités de mobilisation ont eu lieu de septembre 2017 à mai 2018. Elles comprenaient un questionnaire en ligne mis à la disposition de tous les Canadiens afin de recueillir des commentaires, ainsi que des discussions en personnes auprès d'intervenants des ministères fédéraux, d'autres organisations de recherche et d'analyse, et des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Plus de 10 000 utilisateurs des données du recensement ont été invités par courriel à participer à ces activités et encouragés à transférer l'invitation à d'autres membres de leur réseau. Statistique Canada a aussi cherché à joindre le grand public au moyen de son site Web, de ses comptes de médias sociaux et de ses bureaux régionaux.

Plus de 2 800 répondants ont participé aux discussions. Ce nombre sans précédent témoigne du grand intérêt des répondants à contribuer au façonnement du recensement à titre de source importante de données démographiques et sociales.

Durant ces activités de mobilisation, Statistique Canada a recueilli les points de vue de plusieurs personnes et organisations dans de nombreux secteurs de la société canadienne, y compris

- ministères fédéraux
- ministères et organismes provinciaux et territoriaux
- administrations municipales
- collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- organisations non gouvernementales
- chercheurs et universitaires
- entreprises
- grand public

En raison du grand nombre d'activités de mobilisation menées pendant la période intercensitaire, il n'est pas possible de fournir une liste complète. Toutefois, les partenaires avec lesquels Statistique Canada a travaillé comprennent, entre autres : le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes pour les ayants droit de la minorité linguistique; Anciens combattants Canada pour les vétérans et le service militaire; la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour le logement; la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur les sujets portant sur le genre; et l'Université McGill, la Fondation communautaire juive de Montréal et le Centre consultatif des relations juives et israéliennes pour les origines ethniques et culturelles. Tous ces efforts afin de réaliser un recensement amélioré. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter : [Résultats de la consultation du Recensement de la population de 2021 : Ce que nous ont dit les Canadiens](#).

En outre, pour mieux comprendre les besoins des organisations et des collectivités autochtones, l'organisme a visité 30 emplacements au pays, mené environ 60 discussions et écouté plus de 400 personnes d'organisations autochtones locales, provinciales, territoriales et nationales.

Statistique Canada reconnaît l'importance de nouer et d'entretenir des liens étroits avec les collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Une partie essentielle de cet effort est le Programme de liaison avec les Autochtones. Les conseillers au Programme de liaison autochtone travaillent à créer, auprès des collectivités et organisations des Premières Nations, des Métis et des Inuits, des partenariats fondés sur le respect et la confiance. Mis sur pied dans les années 1980, le Programme a évolué depuis et pris la forme d'un programme national appuyé par 11 conseillers à l'échelle du Canada.

Le Programme vise à faire mieux connaître et à rendre plus accessibles les données, les produits et les services de Statistique Canada auprès des Premières Nations, des Métis et des Inuits partout au Canada, ainsi qu'à promouvoir leur participation au recensement et aux enquêtes de Statistique Canada

QUESTIONNAIRE DE LA CONSULTATION SUR LE CONTENU

La première partie du questionnaire de la consultation sur le contenu a mis l'accent sur les utilisateurs des données du recensement et permis de recueillir des commentaires sur :

- les petites régions géographiques et les populations d'intérêt
- la comparabilité des données du recensement à l'échelle du Canada
- la comparabilité des résultats au fil du temps
- la rapidité de la disponibilité des données
- les utilisations des données du recensement dans une analyse multivariée
- les objectifs d'utilisation des données du recensement
- la disponibilité d'autres sources de données

On a demandé aux participants s'ils utilisaient les données du recensement

- à des fins législatives ou réglementaires
- pour l'affectation de ressources aux programmes et aux politiques
- pour la prestation de services liés aux programmes
- dans le cadre d'activités de planification, d'élaboration, de suivi, d'évaluation et de production de rapports de rendement relativement aux programmes et aux politiques
- à des fins de recherche ou d'autres utilisations

On a demandé aux participants qui utilisaient les données à des fins législatives ou réglementaires de préciser les lois ou les règlements.

Dans la deuxième partie du questionnaire de la consultation sur le contenu, on a demandé aux participants de

- préciser les lacunes statistiques qu'ils ont remarquées dans le Recensement de 2016
- fournir une brève description de la raison pour laquelle ces lacunes devraient être comblées dans les futurs questionnaires du recensement
- suggérer des sources de données

BESOINS EN MATIÈRE DE DONNÉES DES ORGANISATIONS ET DES PERSONNES

Les utilisateurs de données ont indiqué un certain nombre de champs d'intérêt et de besoins précis :

Petites régions géographiques et populations d'intérêt : Les répondants de tous les groupes d'utilisateurs ont manifesté un grand intérêt quant à l'accès aux données pour les régions comptant de petites populations. Dans l'ensemble, environ les deux tiers des répondants ont indiqué que le plus petit niveau géographique que leur organisation ou eux-mêmes utilisaient était la subdivision de recensement ou un niveau inférieur.

Comparabilité à l'échelle du Canada : Dans l'ensemble, 82 % des répondants ont mentionné l'importance de pouvoir comparer les données du recensement à l'échelle du Canada dans le cadre d'au moins un objectif. En ce qui a trait à la comparaison des données à l'échelle du Canada, les sujets les plus importants pour les utilisateurs des données étaient le revenu (82 %) et les groupes de population (80 %). Venaient ensuite la composition du ménage (67 %), la mobilité (72 %) et les activités de la vie quotidienne (72 %).

Continuité au fil du temps : Dans l'ensemble, 93 % des répondants étaient d'avis qu'il était important de pouvoir comparer les données du recensement au fil du temps dans le cadre de certains objectifs. Pour ce qui est du maintien des séries chronologiques du recensement, les sujets les plus importants étaient le revenu (92 %) et les groupes de population (91 %), alors que les sujets tels que la composition du ménage (81 %) et les activités de la vie quotidienne (85 %) étaient légèrement moins importants.

Fréquence de la disponibilité des données : Pratiquement toutes les organisations et tous les particuliers de l'ensemble des groupes d'utilisateurs convenaient que les données du recensement devraient être disponibles tous les cinq ans. (Une question sur la religion est incluse tous les 10 ans.)

Analyse multivariée : Les utilisateurs ont indiqué la capacité à effectuer une analyse multivariée comme essentielle à l'utilisation des données du recensement, puisqu'elle leur permet d'examiner les relations qui existent entre les différentes questions du recensement, comme celles qui portent sur l'âge, la scolarité, le revenu et le statut d'immigrant. Le recensement permet d'effectuer ce type d'analyse puisque des données anonymisées sont disponibles pour chaque personne et ménage.

Même si tous les types d'utilisateurs consultent les données démographiques, sur la langue, la scolarité, l'activité sur le marché du travail et le revenu, on a constaté des différences dignes de mention entre les groupes de répondants. Les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux ont généralement utilisé les données ethnoculturelles et les données sur les Autochtones davantage que les autres utilisateurs. Les administrations municipales ont souvent utilisé les données sur la mobilité, le déplacement domicile-travail et le logement. Les utilisateurs des données sur les Autochtones ont déclaré largement utiliser l'ensemble du contenu du recensement, à l'exception des données ethnoculturelles liées à l'origine ethnique, aux groupes de population et à la religion.

Ces commentaires ont mené aux changements proposés dans le questionnaire du Test du recensement de 2019. Le nouveau contenu et les modifications ont été testés relativement aux sujets suivants : sexe et genre, langue et droits à l'instruction dans la langue de la minorité, anciens combattants, santé, immigration et citoyenneté, diversité ethnoculturelle (origine ethnique, religion), peuples autochtones, scolarité, travail et déplacement domicile-travail, logement. Le chapitre 4 présente les résultats des tests ainsi que le contenu définitif du recensement de 2021.

CONSULTATIONS RELATIVES À LA DIFFUSION

Dans le cadre de chaque recensement, Statistique Canada cherche des façons de publier les résultats du recensement en temps opportun, efficacement et de manière à les rendre accessibles tout en maintenant des normes élevées de qualité des données. Un objectif principal du processus de diffusion est de faire en sorte que les utilisateurs tirent pleinement profit des produits et services du Recensement de la population.

Les commentaires des utilisateurs permettent à Statistique Canada d'évaluer leur satisfaction et de recueillir des suggestions relatives aux produits, aux services ainsi qu'à la stratégie de diffusion du Recensement de la population.

Processus de consultation sur la diffusion

De janvier à mars 2019, Statistique Canada a recueilli des commentaires de la part d'utilisateurs de données et de parties intéressées partout au Canada qui ont exprimé leur point de vue concernant différents aspects du processus de diffusion du Recensement de la population de 2016. En janvier 2020, l'organisme a également tenu des séances en personne auprès de divers utilisateurs de données, y compris des entreprises et des organisations non gouvernementales.

Quelque 1 000 participants ont fourni des commentaires détaillés sur les sujets suivants :

- l'approche relative à la diffusion des résultats du recensement
- les produits de données et géographiques
- les services de données personnalisés



3 POPULATION — DÉNOMBREMENT DE TOUS LES CANADIENS

DÉNOMBREMENT DE TOUTES LES PERSONNES

Le recensement a pour but de dénombrer l'ensemble de la population du Canada à un point fixe dans le temps. Deux méthodes sont généralement utilisées pour dénombrer la population dans le cadre d'un recensement : la méthode de facto, qui prévoit le dénombrement des personnes là où elles se trouvent le jour du recensement, et la méthode de jure, qui permet de dénombrer les personnes selon leur lieu habituel de résidence.

La méthode de jure est utilisée au Canada depuis 1871. Il s'agit d'un moyen clé permettant de s'assurer que le recensement respecte les exigences prévues par la loi à l'appui du système électoral fédéral et des paiements de transfert aux provinces et aux territoires.

Selon la méthode de jure, le questionnaire du recensement comprend généralement des questions et des directives visant à déterminer la résidence exclusive ou principale d'une personne. Les données sur l'emplacement sont ensuite agrégées dans le cadre des tabulations confidentielles dans tous les produits qui présentent des données selon la région géographique. L'emplacement est également utilisé pour déterminer quelles sont les personnes qui vivent ensemble dans le même logement, ce qui constitue un aspect important des données du recensement.

QUI EST VISÉ PAR LE RECENSEMENT?

Le Recensement de la population vise à dénombrer l'ensemble de la population canadienne, qui comprend les citoyens canadiens (de naissance ou par naturalisation), les immigrants reçus, et les résidents non permanents ainsi que les membres de leur famille qui vivent avec eux au Canada. Les résidents non permanents sont les personnes qui détiennent un permis de travail ou d'études, ou qui demandent le statut de réfugié (p. ex. les demandeurs d'asile).

Le recensement dénombre également les citoyens canadiens et les immigrants reçus qui sont temporairement à l'extérieur du pays le jour du recensement. Il s'agit, par exemple, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux en poste à l'extérieur du Canada, du personnel des ambassades canadiennes à l'étranger, des membres des Forces armées canadiennes en poste à l'étranger et des membres d'équipage canadiens et leur famille qui se trouvent à bord de navires marchands. Puisque les personnes se trouvant à l'extérieur du pays sont dénombrées, le Recensement du Canada est considéré comme un recensement de jure modifié.

Les résidents étrangers, comme les représentants de gouvernements étrangers affectés à une ambassade, à un haut-commissariat ou à une autre mission diplomatique au Canada, et les résidents d'un autre pays qui sont en visite temporaire au Canada ne sont pas dénombrés dans le cadre du recensement.

EFFORTS EN FAVEUR D'UN RECENSEMENT EXHAUSTIF

Dans le cadre de chaque recensement, des efforts particuliers sont déployés afin de dénombrer l'ensemble des Canadiens, y compris ceux qui sont moins susceptibles de remplir un questionnaire de recensement ou moins aptes à le faire, et ceux avec qui il est difficile d'entrer en contact. En ce qui concerne le Recensement de 2021, certains mécanismes de soutien prévus pour aider les répondants comprennent les suivants :

- des options pour remplir le questionnaire, notamment en ligne, en format papier et avec l'aide d'un employé du recensement;
- des fonctions d'aide pour la plupart des questions dans les questionnaires en ligne afin de fournir un contexte plus approfondi et des précisions;
- des questionnaires en ligne conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web, afin de veiller à ce qu'ils soient accessibles aux répondants qui utilisent des technologies d'assistance;
- l'offre des questions du Recensement de 2021 en plusieurs langues autres que l'anglais et le français (11 langues non officielles et 13 langues autochtones), et en d'autres formats (en format audio, en braille, en gros caractères, et sous forme de vidéos en langage gestuel);
- l'Assistance téléphonique du recensement sans frais pour les répondants qui ont des questions ou qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sur le recensement;
- l'accès à un personnel qui peut communiquer dans des langues non officielles pour fournir de l'aide aux personnes qui parle une langue autre que l'anglais ou le français;
- l'Assistance téléphonique du recensement pour les répondants qui se servent d'un appareil de télécommunication pour personnes sourdes (ATS) afin qu'elles puissent obtenir de l'aide au moment de remplir leur questionnaire de recensement;
- des documents de référence disponibles sur le site [Web du recensement](#)

COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS SUR LE RECENSEMENT À LA POPULATION

Dans le cadre d'une opération de collecte réussie, les messages sont communiqués de manière efficace et l'on emploie diverses approches pour appuyer et mobiliser tous les ménages. Statistique Canada communique de manière proactive avec les Canadiens afin de signifier l'importance et la valeur de participer au recensement.

En ce qui concerne le Recensement de 2021, les activités de communication visent à accroître

- la sensibilisation à l'égard du Recensement de la population de 2021;
- l'autodéclaration grâce à la collecte en ligne;
- la participation accrue des groupes qui, traditionnellement, ont été plus difficiles à dénombrer;
- la sensibilisation au fait que Statistique Canada s'engage à protéger les renseignements personnels de tous les Canadiens;
- la compréhension de la valeur des données du recensement pour les collectivités et les particuliers.

COMMUNICATION AVEC LES GROUPES DIFFICILES À DÉNOMBRER

L'organisme a défini des groupes précis de la population qui pourraient trouver difficile de participer au recensement, ou qui hésitent à remplir leur questionnaire en ligne. Ces groupes sont les suivants :

Les Canadiens qui ne parlent ni le français ni l'anglais : Ces groupes peuvent comprendre des immigrants récents et des résidents non permanents.

Les Canadiens qui ne sont pas à l'aise de remplir le questionnaire en ligne : Certains Canadiens appréhendent l'utilisation d'Internet comme méthode d'autodénombrement.



Les ménages d'une personne : En 2016, les personnes qui vivaient seules étaient plus susceptibles de favoriser l'utilisation des questionnaires papier. Les jeunes (en particulier les hommes célibataires) étaient moins susceptibles de participer.

Les personnes vulnérables : Pour certaines personnes, comme les personnes âgées vivant seules, les personnes ayant des problèmes de santé et les personnes vivant dans des quartiers dangereux, le fait de communiquer avec un étranger (employé du recensement) peut être inquiétant.

Les populations mobiles : Les personnes qui déménagent à une nouvelle adresse ou les étudiants qui déménagent en vue d'étudier ou de travailler pourraient être plus facilement oubliés lors des premières étapes de la collecte de données du recensement.

Des activités de communication qui minimisent les contacts en personne et respectent les directives établies par les autorités de santé publique ont été mises sur pied pour faciliter la communication avec chacun de ces groupes afin d'accroître la sensibilisation et la participation au recensement dans le but d'obtenir à des chiffres du recensement plus complets.

Dans le cadre de sa stratégie de communication, l'organisme a conçu des messages généraux ayant pour objet d'annoncer le recensement à tous les Canadiens. De plus, des messages ciblés ont été élaborés afin de s'assurer que les personnes plus difficiles à dénombrer sont informées de l'importance du recensement.

APPROCHE COMMUNAUTAIRE

Statistique Canada compte sur plusieurs groupes et personnes pour exécuter ses programmes. Des discussions sont tenues et des conseils sont offerts de façon continue par les partenaires tels que le Conseil consultatif canadien de la statistique et les comités consultatifs professionnels ainsi que par l'intermédiaire de relations bilatérales avec les ministères fédéraux et le Conseil consultatif fédéral-provincial-territorial de la politique statistique.

L'organisme compte en outre sur les partenaires des collectivités pour s'assurer que les renseignements sur le recensement sont acheminés à tous les Canadiens. La collaboration avec les organisations et les personnes qui sont respectées au sein de leur collectivité est essentielle pour atteindre cet objectif. Ce sont notamment les suivants :

Collectivités autochtones

Des discussions à l'échelle régionales avec les peuples autochtones concernant le Recensement de 2021 ont été coordonnées, organisées et menées par le Programme de liaison avec les Autochtones de Statistique Canada. Le but de ce programme national (dirigé par 11 conseillers dans l'ensemble du pays) est d'établir des partenariats avec les organismes autochtones, les municipalités ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces partenariats sont importants, non seulement pour accroître la sensibilisation et faciliter l'accès aux produits de données de Statistique Canada, mais également pour aider l'organisme à répondre aux besoins des peuples autochtones en matière de renseignements.

Dans le cadre de l'Initiative de développement de la capacité statistique autochtone, Statistique Canada collabore aussi avec des organismes autochtones nationaux et assure le renforcement des capacités statistiques en fonction des besoins des peuples autochtones. Cette initiative s'appuie sur les données existantes, et elle vise à fournir des services de soutien technique aux organisations et aux collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et à collaborer avec les nouveaux partenaires et les partenaires existants, afin de déterminer la façon dont des capacités statistiques et de recherche solides et durables peuvent être développées ensemble.

Par ailleurs, l'organisme recueille régulièrement des commentaires concernant ses produits relatifs aux collectivités autochtones afin qu'ils continuent de refléter les Premières Nations, les Métis et les Inuits, et qu'ils demeurent pertinents à ces derniers. Le Programme de liaison avec les Autochtones maintient un réseau électronique d'environ 6 000 contacts, y compris des chefs et des membres de conseil, des administrateurs de bandes, des agents de services de financement et des fournisseurs de services autochtones.

COMMUNICATION DU RECENSEMENT

Dans le cadre de chaque recensement, l'organisme évalue ses activités de communication pour s'assurer que les meilleurs outils disponibles sont utilisés pour mobiliser les Canadiens. Les leçons tirées de cette évaluation sont ensuite appliquées au cycle de recensement suivant.

La communication avec le public et les intervenants clés est une priorité permanente de l'organisme. En ce qui concerne le recensement, l'organisme a recours à des instruments précis pour promouvoir la sensibilisation à l'égard du recensement et la compréhension de celui-ci.

Site Web du recensement

Le [site Web du recensement](#) sert de plateforme centralisée qui permet aux répondants de remplir leur questionnaire en ligne. Le site permet aussi de communiquer des renseignements importants sur le recensement, y compris sur la protection des renseignements personnels et la sécurité des données.

Site Web Canada.ca

Statistique Canada travaille en étroite collaboration avec plusieurs ministères fédéraux et organismes centraux afin d'assurer une promotion active du recensement sur le site Web Canada.ca. Par exemple, une image a été ajoutée au carrousel sur la [page principale des emplois](#) pour promouvoir les emplois liés au recensement, et une bannière menant au site Web du recensement figure sur la [page d'accueil de Canada.ca](#) afin de promouvoir la collecte du recensement.

Médias sociaux

Les médias sociaux (Facebook, Twitter, les blogues, etc.) sont utilisés pour favoriser la participation, la coopération et l'échange de renseignements parmi le public durant toutes les étapes du recensement.

Relations avec les médias

Les médias traditionnels et les nouveaux médias permettent de faire la promotion du recensement chez les Canadiens. De plus, des annonces statistiques et d'autres communiqués sont prévus pour tenir les médias et le grand public informés au sujet des activités du recensement. Une équipe des relations avec les médias répond aux demandes des médias et surveille la couverture médiatique partout au pays pendant la durée du recensement.

Publicité

Une campagne de publicité est conçue pour informer les Canadiens de l'importance, de la pertinence et de la sécurité des renseignements recueillis dans le cadre du Recensement de la population de 2021. On fait appel à la télévision, à la radio, aux médias imprimés, aux publicités extérieures, aux médias numériques et aux médias sociaux avant et pendant le recensement afin d'encourager les ménages à remplir leur questionnaire. Des messages ciblés sont aussi utilisés afin d'encourager des groupes précis plus difficiles à dénombrer à remplir leur questionnaire de recensement.

Sensibilisation, relations publiques et événements

Des activités de sensibilisation mobilisent les intervenants clés qui œuvrent au sein des collectivités, et appuient les partenariats à promouvoir les occasions d'emploi au recensement et à joindre les populations qui sont plus difficiles à dénombrer.

Des activités de relations publiques comprennent une participation avec des ministères et organismes fédéraux. On demande à l'ensemble des ministères et des organismes d'inclure des bannières sur le recensement sur leurs sites Web, de suivre Statistique Canada dans les médias sociaux et d'envoyer des messages internes à leur personnel. Certains programmes et ressources de partenaires fédéraux sont utilisés pour recruter du personnel et faire connaître la collecte de données. Les partenaires qui disposent de bureaux physiques au Canada reçoivent des documents de référence pour leur personnel, ainsi que des produits de communication imprimés ou numériques qui seront affichés à l'intention du public. Statistique Canada diffuse des messages sur le recensement au moyen de plateformes de programme gérées par d'autres ministères et fournit à ces derniers des documents à distribuer lors des événements auxquels ils participent. Les événements peuvent inclure des apparitions à des activités culturelles, des salons de l'emploi, des célébrations et des allocutions à des conférences à l'échelle locale.

Stratégie à l'égard des Premières Nations, des Métis et des Inuits

Pour améliorer la participation des Autochtones, Statistique Canada a mis au point des plans stratégiques, a eu recours à des partenariats internes et externes, et a créé des documents de soutien personnalisés. Les objectifs de la stratégie visant les Premières Nations, les Métis et les Inuits sont de mieux faire connaître aux Autochtones les occasions d'emploi dans leurs collectivités, d'augmenter le nombre de candidats autochtones pour les emplois au recensement, d'appuyer la collecte de données dans les collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et finalement, de fournir des documents de soutien qui favorisent la participation tout en respectant la diversité culturelle.


Trousses

La **Trousse de l'enseignant** et la **Trousse d'éducation pour adultes** sont utilisées par les écoles et les programmes d'alphabétisation des adultes afin de faire connaître et de promouvoir le recensement.

La **trousse de soutien à la collectivité** est utilisée par les organismes et les associations communautaires ainsi que les municipalités partout au Canada pour accroître la sensibilisation aux occasions d'emploi au recensement et aux avantages de remplir le questionnaire du recensement.

Le **carrefour de la petite entreprise** est utilisé par les entrepreneurs et les propriétaires de petites entreprises pour comprendre la façon dont les produits des données du recensement en ligne peuvent les aider à prendre des décisions d'affaires éclairées.

La **trousse du portrait d'une collectivité** est utilisée pour broser des portraits de collectivités à l'aide des données de recensement. Les portraits racontent l'histoire d'une région géographique au Canada sous un angle statistique, en fournissant une infographie personnalisée d'une collectivité donnée. En 2021, une trousse a aussi été prévue pour donner du contenu personnalisé aux collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits.



4 SUJETS COUVERTS PAR LE RECENSEMENT DE 2021

Le Recensement de 2021 continuera de recueillir les renseignements sur le revenu au moyen du dossier de l'impôt sur le revenu des particuliers et des prestations fournis par l'Agence du revenu du Canada, et les renseignements sur la catégorie d'admission et le type de demandeur à partir des dossiers administratifs d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Pour la première fois, en 2021, le statut d'immigrant et l'année d'immigration seront aussi obtenus à partir des dossiers administratifs d'IRCC.

Statistique Canada continuera d'utiliser des sources de données administratives existantes pour alléger le fardeau de réponse et accroître la qualité des données.

DÉNOMBREMENT DES RÉSIDENTS HABITUELS DES LOGEMENTS PRIVÉS

La majeure partie de la population au Canada réside dans des logements privés. Les données du recensement des résidents des logements privés sont recueillies principalement en demandant à un membre adulte du ménage de remplir un questionnaire en ligne pour l'ensemble du ménage.

Le recensement constitue la principale source de données démographiques exhaustives au Canada. En 2021, le questionnaire du recensement recueillera les renseignements suivants :

- adresse
- noms des résidents habituels
- date de naissance et âge
- sexe à la naissance, genre
- liens entre les membres du ménage (y compris état matrimonial ou union de fait)
- connaissance des langues officielles
- langues parlées régulièrement à la maison et langue parlée le plus souvent à la maison
- première langue apprise à la maison dans l'enfance
- droits à l'instruction dans la langue officielle de la minorité

- anciens combattants et service militaire
- activités de la vie quotidienne
- lieu de naissance de la personne et des parents
- citoyenneté (citoyenneté canadienne, autre citoyenneté)
- langues non officielles
- origines ethniques ou culturelles
- Premières Nations, Métis ou Inuits
- groupes de population
- Indien inscrit
- Première Nation ou bande indienne
- membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis
- inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits
- religion
- mobilité (un an et cinq ans)
- scolarité
- activités sur le marché du travail
- lieu de travail et déplacement domicile-travail
- dépenses (garde d'enfants, pensions alimentaires pour les enfants et le conjoint)
- logement

Questionnaires abrégés et questionnaires détaillés

La plupart des données du recensement sont recueillies au moyen du questionnaire [abrégé](#) ou du questionnaire [détaillé](#). Un échantillon de 25 % des ménages canadiens recevra un questionnaire détaillé en 2021.

Questionnaire abrégé (questionnaires 2A, 3A, 2C)

Questionnaire 2A : Ce questionnaire abrégé sert à dénombrer les résidents habituels de tous les logements privés dans le cadre du Recensement de 2021.

Questionnaire 3A : Ce questionnaire abrégé pour les particuliers (similaire au questionnaire 2A) sert à dénombrer une seule personne. Il est fourni aux résidents habituels des logements privés qui souhaitent être dénombrés séparément des autres membres du ménage (p. ex. chambreurs, pensionnaires). Il sert également à dénombrer les résidents de certains logements collectifs.

Questionnaire 2C : Ce questionnaire abrégé pour les personnes vivant à l'étranger (similaire au questionnaire 2A) sert à dénombrer les personnes qui sont temporairement à l'étranger au moment du recensement. Pour 2021, cela comprend les fonctionnaires canadiens (fédéraux et provinciaux) et leur famille, et les membres des Forces armées canadiennes et leur famille.

Questionnaire détaillé (questionnaires 2A-L, 2A-R)

Le questionnaire détaillé sert à compléter les données recueillies au moyen du questionnaire abrégé et vise à fournir des renseignements plus détaillés sur les personnes au Canada en fonction de leurs caractéristiques démographiques, sociales et économiques.

Questionnaire 2A-L : Ce questionnaire détaillé est le plus souvent utilisé.

Questionnaire 2A-R : Ce questionnaire est similaire au questionnaire 2A-L, mais il est uniquement utilisé dans les régions du Nord, les régions éloignées et les réserves. Il comporte les questions du questionnaire détaillé du recensement de même que des exemples adaptés aux régions éloignées et aux collectivités des Premières Nations. Ce questionnaire comprend aussi deux questions additionnelles sur le logement des bandes. Pour 2021, il y a une nouvelle question sur les frais de logement des bandes.

Questionnaire en ligne ou questionnaire papier

On observe une utilisation accrue du questionnaire du recensement en ligne depuis son lancement en 2001. En 2016, seuls les questionnaires 2A et 2A-L étaient disponibles en ligne. En 2016, un questionnaire du recensement a été soumis en ligne par 68,3 % des logements privés. Dans le cas du Recensement de 2021, les questionnaires 2A, 2A-L et 2A-R seront disponibles en ligne. On s'attend à ce que davantage de ménages soumettent leurs questionnaires du recensement en ligne en 2021 comparativement aux recensements précédents.

Le contenu du questionnaire en ligne est pratiquement identique à celui du questionnaire papier, toutefois, les questionnaires en ligne ont des fonctionnalités supplémentaires qui améliorent la qualité des données et réduisent le fardeau de réponse. Dans les questionnaires du recensement en ligne, certains champs sont remplis au préalable en fonction des données fournies par le répondant (p. ex. noms des membres du ménage). Cela réduit la probabilité que les réponses d'un membre soient consignées sous le nom d'une autre personne. L'enchaînement automatisé des questions allège le fardeau de réponse en permettant de sauter les questions qui ne sont pas pertinentes (d'autres enchaînements ont été ajoutés pour 2021). Le questionnaire détaillé du recensement comporte aussi une fonction d'interruption et de reprise, afin que les répondants puissent sauvegarder leur questionnaire et y revenir plus tard. Un mot de passe est utilisé pour récupérer le questionnaire sauvegardé.

Les questionnaires en ligne permettent d'obtenir de meilleurs taux de réponse pour les questions individuelles et des données de meilleure qualité en raison des messages qui sont fournis au répondant lorsque des données non valides sont entrées ou lorsque des données sont manquantes. Les questionnaires en ligne offrent de l'information aux répondants qui souhaitent obtenir des renseignements additionnels au sujet d'une question du recensement.

CONTENU DU QUESTIONNAIRE DU RECENSEMENT DE 2021

Nouveau contenu

Le Recensement de 2021 inclut du nouveau contenu pour tenir compte des tendances et questions émergentes. Les nouveaux sujets sont énumérés ci-dessous.

- genre
- droits à l'instruction dans la langue officielle de la minorité
- anciens combattants et service militaire
- membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis
- inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits
- modes de transport multiples
- raison principale pour laquelle le répondant n'a pas travaillé durant toute l'année
- raison principale pour laquelle le répondant a surtout travaillé à temps partiel
- frais de logement — logement de bande (questionnaire 2A-R seulement)

Autres changements

En plus du nouveau contenu, des révisions ont été apportées à du contenu repris du questionnaire de 2016, et de 2011 pour ce qui est de la religion, afin d'améliorer la pertinence et la qualité des données et d'aborder les enjeux relatifs au contenu qui ont été soulevés lors du Recensement de 2016.

Il y a du contenu de 2016 qui n'est plus requis dans le Recensement de 2021. En 2017, le gouvernement fédéral a modifié la *Loi sur la statistique* (projet de loi C-36) afin de rendre les dossiers des recensements publics 92 ans après la collecte. Cette modification a éliminé une question de 2016 qui demandait aux répondants la permission d'envoyer leurs données à Bibliothèque et Archives Canada. Le Recensement de 2016 comportait aussi du contenu sur les exploitants agricoles qui n'est plus exigé par le Recensement de l'agriculture.

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS DU QUESTIONNAIRE DU RECENSEMENT DE 2021

1

Adresse et noms des résidents habituels

Un recensement a pour but de dénombrer l'ensemble de la population du Canada à un moment précis dans le temps. Le questionnaire du recensement comprend des questions et des directives visant à déterminer la résidence exclusive ou principale d'une personne. Cet emplacement est ensuite utilisé dans tous les produits de données selon la région géographique. Il est également utilisé pour déterminer quelles sont les personnes qui vivent ensemble dans le même logement, ce qui constitue un aspect important des données du recensement.

CONTENU REPRIS DU QUESTIONNAIRE DE 2016

Adresse

Les champs d'adresse dans le questionnaire papier du Recensement de 2021 seront légèrement différents de ceux dans le questionnaire du Recensement de 2016. Le champ de l'adresse de courriel a été retiré du questionnaire papier, mais il est toujours dans le questionnaire électronique.

Le champ de l'adresse de courriel a été retiré du questionnaire papier, car les données du questionnaire papier saisies en 2016 montrent des taux d'erreurs inacceptables en lien avec la reconnaissance optique de caractères. Il n'existe pas vraiment de moyen pour corriger ces erreurs, sauf d'utiliser la saisie manuelle universelle des données, mais les coûts seraient exorbitants.

L'espace libéré par le retrait de la question sur l'adresse de courriel a été utilisé pour agrandir, notamment, les champs du numéro d'immeuble et le suffixe, et du numéro d'appartement.

Les résultats du Test du recensement de 2019 ont montré que les changements étaient positifs lors des essais.

Couverture (résidents habituels)

Il est extrêmement important de réduire au minimum les erreurs de couverture (tant le sous-dénombrement que le surdénombrement) dans le cadre du recensement. La section sur la couverture du questionnaire du recensement est conçue pour aider les Canadiens à bien se dénombrent dans l'étape d'autodéclaration. La section commence par une question sur le nombre de personnes qui habitent à l'adresse indiquée le jour du recensement et d'énumérer ces personnes en indiquant leurs prénoms et leurs noms de famille.

Suivent ensuite quelques questions pour clarifier toute situation ambiguë (p. ex. des personnes présentes à cette adresse temporairement, des résidents d'un autre pays qui sont en visite ou des représentants du gouvernement d'un autre pays). Il y a aussi une question pour déterminer si le répondant a exclu des personnes, car il n'était pas certain si ces personnes devaient être incluses. Dans le questionnaire en ligne, des questions de suivi sont posées pour aider le répondant à déterminer si ces personnes doivent être incluses. Ces questions de suivi visent à déterminer la situation de la personne (p. ex. un étudiant, un enfant en garde partagée, ou une personne qui a une ou plusieurs autres résidences). La décision d'inclure ou non une personne dépend de la situation de la personne et des réponses fournies aux questions de suivi.

NOUVEAU CONTENU SUR LA COUVERTURE

Afin de tester davantage les améliorations apportées à la section sur la couverture dans le questionnaire en ligne, quatre changements ont été mis à l'essai pendant le Test du recensement de 2019.

Premier changement : Lorsqu'un répondant revient dans le questionnaire et apporte un changement à sa réponse sur la taille du ménage pour le diminuer, une question ouverte sera maintenant posée sur la raison du changement. Ce changement permettra d'évaluer les caractéristiques de la personne retirée du ménage et de faire le suivi auprès de ces ménages afin de contribuer à réduire le sous-dénombrement.

Deuxième changement : Lorsqu'un répondant indique qu'au moins une personne énumérée est un résident d'un autre pays en visite au Canada, une nouvelle sous-question sera posée pour préciser si cette personne est visée par le recensement (p. ex. titulaire d'un permis de travail ou d'études). Au cours des cycles précédents du recensement, ces personnes ont été jugées comme ne faisant pas partie du champ du recensement sauf si des précisions étaient obtenues au moyen d'un suivi. Les résultats du test du recensement montrent que cette question permet d'aider le répondant à déterminer qui inclure, et de réduire le nombre de suivis nécessaires.

Troisième changement : Une nouvelle question est posée au répondant lui demandant s'il a énuméré une personne alors qu'il n'était pas certain s'il devait l'inclure (en plus de la question existante qui demande au répondant s'il a exclu une personne, car il n'était pas certain s'il devait l'inclure). L'utilisation de cette nouvelle question et les sous-questions subséquentes permettront de déterminer correctement l'admissibilité des personnes déjà énumérées et de réduire le surdénombrement. Les résultats du test du recensement démontrent que cette question supplémentaire contribuera à réduire le surdénombrement.

Quatrième changement : Il s'agit de l'ordre des catégories de situation de la personne. (Cette question est posée seulement lorsqu'un répondant indique qu'il n'est pas certain s'il doit inclure ou exclure une personne.) La liste des catégories a été mise à jour en fonction des fréquences observées dans le recensement précédent (en commençant par les catégories les plus fréquentes). Elle commence désormais par les catégories les plus courantes. En outre, une nouvelle catégorie d'enfant en famille d'accueil a été ajoutée, car il s'agit de l'une des réponses les plus souvent indiquées dans la catégorie « Autre — Précisez » du recensement précédent. Ce changement permet de réduire le nombre de répondants qui sélectionnent « Autre — Précisez ». Les résultats du test du recensement montrent une réduction du nombre de répondants qui ont sélectionné « Autre — Précisez », ce qui réduit le nombre de suivis nécessaires.

À la suite de l'analyse des résultats du test du recensement, on a recommandé l'adoption des quatre changements de la section sur la couverture du questionnaire en ligne du Recensement de 2021.

2

Concepts démographiques

Le contenu sur la démographie est essentiel pour dénombrer la population et pour produire des chiffres de population qui servent de base au Programme des estimations démographiques. Les chiffres du recensement et les estimations démographiques servent à calculer les paiements de transfert entre le gouvernement fédéral et les provinces, et sont requis par plus de 30 lois et 25 règlements. Dans le questionnaire, le contenu sur la démographie comprend des questions sur le sexe à la naissance, le genre et la situation dans la famille. Ces données sont essentielles pour effectuer des analyses comparatives entre les sexes et déterminer la situation des particuliers dans les ménages ainsi que la taille et la composition de leur famille. Ces renseignements peuvent être utilisés pour dégager les changements sociétaux dans la structure familiale. Par exemple, le recensement est la seule source nationale de données sur les enfants en famille d'accueil. Les données démographiques et sur la situation dans la famille du recensement sont essentielles à l'infrastructure statistique nationale, car elles servent de points de références à d'autres enquêtes de Statistique Canada (p. ex. l'Enquête sur la population active [EPA]) et à d'autres organismes d'enquête.

NOUVEAU CONTENU SUR LA DÉMOGRAPHIE

En juin 2017, le projet de loi C-16 a été adopté par le Parlement, ajoutant l'expression et l'identité de genre aux catégories de discrimination auxquelles la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel assurent une protection. En 2018, le budget fédéral a alloué des fonds à la création du Centre des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion, mettant l'accent sur le besoin de données sur la population transgenre et non binaire.

Dans le cadre du Recensement de 2016 et d'autres enquêtes de Statistique Canada, certains Canadiens ont exprimé leur mécontentement à l'égard de la question sur le sexe, qui n'offrait que deux options de réponse aux Canadiens : masculin ou féminin.

Par conséquent, en avril 2018, Statistique Canada a ajouté les nouvelles classifications et variables sur le sexe à la naissance et le genre afin de mieux refléter la façon dont les Canadiens se décrivent, et afin de combler les lacunes en matière d'information sur la population transgenre au Canada, y compris la population non binaire, tout en maintenant les mêmes normes élevées de qualité et de comparaison historique des données.

Les nouvelles variables sur le sexe à la naissance et le genre cadrent avec l'orientation du gouvernement du Canada visant à moderniser les pratiques d'information sur le sexe et le genre.

Le sexe à la naissance et le genre sont des concepts distincts, mais ils sont étroitement liés. Le sexe à la naissance fait référence aux attributs physiques, alors que le genre est un concept multidimensionnel qui a des aspects psychologiques, sociaux et comportementaux. Le genre est une réflexion de la façon dont les personnes se décrivent au moment de l'enquête (c'est-à-dire un homme, une femme ou une personne non binaire), et cette réflexion peut changer avec le temps.

RÉSULTATS D'ESSAI

Le Test du recensement de 2019 comprenait une approche en deux étapes ayant pour objectif de mesurer les populations transgenres et non binares au Canada. Deux questions ont été testées : « Quel était le sexe à la naissance de cette personne? » et « Quel est le genre de cette personne? ». La question sur le sexe à la naissance comprenait deux catégories de réponse : « Masculin » et « Féminin ». La question sur le genre comprenait trois catégories de réponse : « Masculin », « Féminin » et « Ou veuillez préciser votre genre » (une catégorie ouverte qui permettait aux répondants d'indiquer le genre auquel ils s'identifient). Les deux questions se suivaient. Cela permettra à Statistique Canada de combler le manque de données sur les populations transgenres et non binares tout en maintenant une certaine continuité des séries chronologiques.

Les questions ont donné des résultats positifs dans le cadre des essais et ont fourni des résultats plausibles et cohérents. Les résultats du Test du recensement de 2019 ont été comparés aux résultats d'une enquête nationale menée par Statistique Canada dans laquelle l'approche à deux questions a aussi été adoptée. Les résultats ont aussi été comparés à d'autres sources de données, y compris des études scientifiques et des résultats d'autres pays.

CONTENU SUR LA DÉMOGRAPHIE REPRIS DU QUESTIONNAIRE DE 2016

Afin de simplifier la question sur le lien avec la Personne 1, les références aux relations de « même sexe » et de « sexe opposé » ont été retirées des catégories de réponse. Aucune information ne sera perdue, et le recensement continuera de produire des statistiques sur les couples de même sexe et de sexe différent. Les essais ont démontré que ce changement n'aura aucune incidence sur la comparaison historique du nombre de couples de même sexe et de sexe différent.

3

Langue

Les trois questions portant sur la langue (connaissance des langues officielles, langues parlées à la maison et langue maternelle) fournissent des renseignements qui permettent de mieux comprendre l'état actuel et l'évolution des différents groupes linguistiques du Canada, y compris les langues officielles, les langues autochtones et les langues immigrantes. Cette information est essentielle à plusieurs utilisateurs de données, comme les gouvernements (fédéral, territoriaux, provinciaux) et administrations municipales, les organismes représentant les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les commissions scolaires, afin de répondre à un grand nombre de besoins en matière de données, notamment pour estimer le besoin de services en français et en anglais ou pour appuyer la législation (p. ex. les parties IV et VII de la *Loi sur les langues officielles*, l'alinéa 23(1)a) de la *Charte canadienne des droits et libertés* ou la *Charte de la langue française* du Québec).

CONTENU SUR LES LANGUES REPRIS DU QUESTIONNAIRE DE 2016

Les questions sur la connaissance des langues officielles et la langue maternelle du Recensement de 2016 seront reprises en 2021, sans modifications.

Langues parlées à la maison

Le contenu sur les langues de 2016 sera repris, mais des changements mineurs ont été apportés aux questions sur les langues parlées à la maison afin de réduire le fardeau de réponse et d'améliorer la qualité des données. En 2016, on a demandé aux répondants quelle était la langue qu'ils parlaient le plus souvent à la maison, puis quelles étaient les autres langues parlées régulièrement à la maison. La grande majorité des personnes ne parlent qu'une seule langue à la maison, mais tout le monde devait répondre aux deux questions. Afin d'alléger le fardeau de réponse et de rehausser la qualité des données quant aux réponses multiples pour ces personnes en 2021, l'ordre des questions sera inversé : la première question portera sur toutes les langues parlées régulièrement à la maison, et la question sur la langue parlée le plus souvent à la maison sera posée seulement aux répondants qui déclarent parler plus d'une langue régulièrement à la maison. Ce changement n'a pas d'incidence sur les concepts mesurés. Le même changement a été apporté à la question sur les langues parlées au travail. Ce changement a donné des résultats positifs dans le Test du recensement de 2019.

Langue maternelle

En plus de ces changements, deux autres versions de la question sur la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise ont été mises à l'essai, à la suite de recommandations formulées dans le rapport sur les ayants droit des minorités linguistiques déposé en 2017 par le Comité permanent des langues officielles. Le rapport laisse entendre que la question actuelle du recensement sur la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise sous-estime les minorités de langue officielle, car la question ne mentionne pas que des réponses multiples sont permises. Les deux versions de la question ayant fait l'objet d'essais comprenaient une note précisant les conditions dans lesquelles les répondants devraient fournir plus d'une langue. Le Test du recensement de 2019 a révélé que dans les deux cas une hausse des réponses multiples des minorités de langue officielle, en majeure partie au détriment des réponses uniques des minorités de langue officielle. Dans l'ensemble, les essais n'ont pas révélé une hausse statistiquement significative du nombre total de personnes ayant l'anglais au Québec ou le français à l'extérieur du Québec comme première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise comparativement à la version de la question de 2016. Dans ces circonstances et étant donné que la comparabilité serait touchée sans qu'une amélioration nette soit apportée à la qualité des données, la question de 2016 sera reprise dans le questionnaire de 2021.

4

Droits à l’instruction dans la langue de la minorité

BESOIN DE L’UTILISATEUR EN MATIÈRE DE NOUVEAU CONTENU

Pour la première fois, le Recensement de la population permettra la collecte de données sur les enfants d’ayants droit des minorités linguistiques, conformément à l’article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. L’article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* reconnaît le droit des citoyens canadiens de faire instruire leurs enfants dans leur première langue officielle. Le rapport de 2017 sur les enjeux liés à l’identification des ayants droit des minorités linguistiques, qui a été produit par le Comité permanent des langues officielles souligne l’importance d’avoir des renseignements exacts sur les ayants droit des minorités linguistiques afin d’assurer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. L’enjeu de l’estimation du nombre d’enfants dont les parents ont le droit constitutionnel de les inscrire dans une école de la minorité de langue officielle est important, puisque le droit à l’enseignement dans sa première langue officielle ne peut être exercé que si le nombre d’enfants le justifie.

Statistique Canada a effectué des essais qualitatifs et quantitatifs exhaustifs en collaboration avec le Comité consultatif sur la statistique linguistique. Ces essais avaient pour objet de déterminer le meilleur moyen de dénombrer les enfants des ayants droit des minorités linguistiques au Canada afin que les renseignements de ces derniers permettent aux ayants droit des minorités linguistiques d’exercer leurs droits à l’enseignement dans la langue de la minorité.

Cinq nouvelles questions portant sur la langue d’enseignement ont fait l’objet

d’essais afin de compléter les renseignements recueillis au moyen de la question sur la première langue apprise à la maison dans l’enfance et encore comprise. Les questions ont fait l’objet d’essais en fonction de deux positionnements différents : dans la même section que les questions sur la langue dans le questionnaire abrégé (connaissance des langues officielles, langue parlée à la maison et langue maternelle) et immédiatement avant le module des questions sur la scolarité dans le questionnaire détaillé.

Statistique Canada a élaboré une solide stratégie à trois volets qui formera un écosystème de données fiables sur les ayants droit des minorités linguistiques au Canada. Il s’agit de l’intégration des données sur les ayants droit tirées du Recensement de 2021 aux renseignements sur les intentions des parents de l’enquête postcensitaire de 2021 et les renseignements annuels sur les effectifs scolaires provenant des provinces et des territoires.

RÉSULTATS D'ESSAI

Les essais qualitatifs montrent que les premières versions des questions n'étaient pas toujours bien comprises par les répondants, en particulier en ce qui a trait au type de programmes d'enseignement, et aux différences entre les types de programmes dans les provinces et les territoires. À la suite des essais qualitatifs, les questions ont été améliorées, en collaboration avec les membres du Comité consultatif sur la statistique linguistique, pour s'assurer qu'elles évaluent ce qui était prévu. Les essais quantitatifs en 2019 ont démontré que peu importe le positionnement des questions, elles produisaient des estimations similaires, ce qui indique une compréhension uniforme parmi les différents panels d'essai. Cependant, lorsque ces questions ont été regroupées avec les questions sur la scolarité, les nouvelles questions sur les détenteurs de droits linguistiques minoritaires ont eu une incidence sur les questions sur la scolarité.

Les cinq nouvelles questions sur les ayants droit des minorités linguistiques qui ont été ajoutées au Recensement de 2021, en combinaison avec la question sur la langue maternelle qui figure actuellement dans les questionnaires détaillés et abrégés, permettront d'obtenir des données de grande qualité sur la population d'enfants d'ayants droit.

De plus, Statistique Canada a élaboré une solide stratégie à trois volets qui formera un écosystème de données fiables sur les ayants droit des minorités linguistiques au Canada. Il s'agit de l'intégration des données sur les ayants droit tirées du Recensement de 2021 aux renseignements sur les intentions des parents de l'enquête postcensitaire de 2021 et les renseignements annuels sur les effectifs scolaires provenant des provinces et des territoires.

Grâce à sa méthode, Statistique Canada sera en mesure de produire trois ensembles de chiffres nécessaires aux processus décisionnels concernant les ayants droit, tels qu'ils sont définis par les tribunaux. Cette information comprend le nombre maximum de personnes admissibles à l'échelle municipale; le nombre minimum d'enfants d'ayants droit, y compris ceux actuellement inscrits dans une école en situation minoritaire; et le nombre et la proportion estimés d'enfants dont les parents ont l'intention d'exercer leur droit et de les inscrire dans une école de la minorité

5

Anciens combattants et service militaire

BESOIN DE L'UTILISATEUR EN MATIÈRE DE NOUVEAU CONTENU

Le gouvernement fédéral consacre plus de 4 milliards de dollars annuellement en versements aux anciens combattants, à leurs familles et à d'autres bénéficiaires de programme. Cependant, au Canada, aucune source de données complètes fournissant une liste exhaustive des anciens combattants n'est disponible pour veiller à ce que cet argent vienne en aide à ceux qui sont admissibles. Les dossiers historiques disponibles comprennent les dossiers de recensement de 1951, de 1961 et de 1971 ainsi qu'une variété de données administratives incomplètes. Pour combler cette lacune, une question sur les anciens combattants et le service militaire a été ajoutée au questionnaire afin de dénombrer le nombre total d'anciens combattants des Forces armées canadiennes (FAC) qui vivent au Canada. Le questionnaire du recensement s'avère le meilleur outil pour joindre l'ensemble des anciens combattants et du personnel militaire, car il sert à dénombrer les résidents des logements collectifs, y compris les bases militaires, ainsi que les hôpitaux et les foyers pour personnes âgées, où peuvent vivre les anciens combattants. Le questionnaire sert également à dénombrer les personnes en poste temporairement à l'étranger au moment du recensement, y compris les membres des FAC et leur famille. Le fait d'avoir des renseignements d'une grande fiabilité sur les anciens combattants permettra de mieux comprendre les nombreux enjeux relatifs aux politiques, aux programmes et aux évaluations qui ont une incidence sur la population d'anciens combattants. Statistique Canada et Anciens Combattants Canada travailleront ensemble après le Recensement de 2021 pour garder cette information à jour.

RÉSULTATS D'ESSAI

La question sur les anciens combattants et le service militaire a donné des résultats positifs dans le test. Les résultats tirés du Test du recensement de 2019 ont été comparés à ceux de sources externes. La proportion de répondants qui ont déclaré être un ancien combattant se situait dans la plage de ce qui était estimé par Anciens Combattants Canada au moyen d'une approche de modélisation des données fondée sur les données du Recensement de 1971 et des données administratives, et de la proportion d'anciens combattants de sexe masculin et féminin des Forces armées canadiennes et de leur âge moyen.

6

Revenu

Comme ce fut le cas lors du Recensement de 2016, Statistique Canada informera les répondants au Recensement de 2021 que les renseignements sur leurs gains et leur revenu seront obtenus au moyen du dossier de l'impôt sur le revenu des particuliers et des prestations fournis par l'Agence du revenu du Canada. L'utilisation de ces données administratives permet d'obtenir des renseignements détaillés de meilleure qualité pour ce qui est des petites collectivités et populations, en plus de réduire les coûts de programme et le fardeau de réponse des Canadiens. Les données du recensement sur le revenu et les gains servent à élaborer des programmes de soutien du revenu et à surveiller l'utilisation et les répercussions de ces programmes. Les entreprises utilisent les données sur le revenu avec d'autres statistiques sociodémographiques pour situer les magasins et élaborer de nouveaux produits et services. Les chercheurs des secteurs privé et public utilisent l'information sur les gains pour étudier les marchés du travail et les tendances de l'industrie. Ces données fournissent des renseignements sur le revenu et les gains des sous-populations (p. ex. les familles à faible revenu) et particulièrement des groupes vulnérables (p. ex. les Autochtones, les groupes de population et les immigrants) à des niveaux de géographie détaillés ainsi que des Premières Nations vivant dans les réserves.

Le contenu sur le revenu du Recensement de 2021 sera similaire à celui du recensement de 2016.

7

Langue

La question sur la connaissance de langues non officielles permet de compléter les renseignements sur la diversité linguistique des Canadiens en fournissant des renseignements sur la connaissance de langues autres que le français ou l'anglais. Cette question, ainsi que d'autres, permet de suivre l'acquisition des langues autochtones comme deuxième langue ou d'estimer l'acquisition d'une deuxième langue autre que l'une des deux langues officielles dans la population. Cette question est un indicateur clé pour les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux qui soutiennent la préservation et la revitalisation des langues autochtones. La question proposée sur la connaissance de langues non officielles est la même que celle de 2016.

La question portant sur les langues utilisées au travail fournit des renseignements importants sur les langues utilisées à l'extérieur de la maison, en particulier dans les régions où plusieurs groupes linguistiques coexistent. Ces renseignements comblent un certain nombre de besoins en matière de données, notamment l'appui aux mesures législatives (p. ex. la *Charte de la langue française* du Québec et la Partie V de la *Loi sur les langues officielles*). De plus, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux utilisent ces renseignements pour analyser l'utilisation des langues non officielles à des fins professionnelles dans une économie mondiale. Ces données sont aussi utilisées par les chercheurs, les analystes et les différents ordres de gouvernement pour suivre et analyser l'intégration socioéconomique des immigrants au Canada.

Langues utilisées au travail

Le contenu sur les langues du questionnaire du Recensement de 2016 sera repris, mais des changements mineurs ont été apportés aux questions sur les langues utilisées au travail (similaire au changement apporté à la question sur les langues parlées à la maison) pour réduire le fardeau de réponse. En 2016, on a demandé aux répondants quelle était la langue utilisée le plus souvent au travail, puis quelles étaient les autres langues parlées régulièrement au travail. La majorité des personnes ne parlent qu'une seule langue au travail, mais tout le monde devait répondre aux deux questions. Pour alléger le fardeau de réponse en 2021, l'ordre des questions a été inversé : d'abord, la question sur les langues utilisées régulièrement au travail est posée, puis la question sur la langue la plus souvent utilisée au travail est posée seulement à ceux qui ont déclaré utiliser plus d'une langue. Comme dans le cas des langues parlées à la maison, cette inversion n'a aucune incidence sur les concepts. Ce changement a donné des résultats positifs dans le Test du recensement de 2019.

8

Activités de la vie quotidienne

BESOIN DE L'UTILISATEUR

Les renseignements sur la difficulté à effectuer les activités de la vie quotidienne et sur les incapacités sont utilisés pour élaborer des lois, des politiques et des programmes. Ces renseignements servent aussi de références dans le cadre de présentations à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, et ils appuient la Loi sur l'équité en matière d'emploi du gouvernement fédéral. Ils permettront aussi de surveiller la nouvelle Loi canadienne sur l'accessibilité.

Les organisations non gouvernementales comptent sur ces renseignements pour offrir du soutien aux aidants, mener des activités de sensibilisation et établir les priorités. Cette question est toujours essentielle pour effectuer une enquête de suivi auprès des personnes handicapées, car il s'agit de la seule source disponible à cette fin.

Ce contenu est repris du Recensement de 2016, seul un changement mineur a été apporté aux directives.

9

Immigration et citoyenneté

Le recensement permet non seulement de recueillir des renseignements sur le lieu de naissance d'une personne, le lieu de naissance de ses parents (pour déterminer le statut de génération), le statut de citoyenneté canadienne et la citoyenneté d'autres pays, il permet aussi de mesurer les variables liées au statut d'immigrant, à l'année d'immigration et à la catégorie d'admission des immigrants (p. ex. immigrant économique, réfugié, immigrant parrainé par la famille). Comme en 2016, Statistique Canada recueillera des renseignements sur la catégorie d'admission des immigrants et le type de demandeur à partir des dossiers administratifs d'IRCC.

Pour la première fois, en 2021, le statut d'immigrant et l'année d'immigration seront aussi obtenus à partir des dossiers administratifs d'IRCC. Ce ministère a besoin de renseignements sur l'immigration et la citoyenneté, tout comme les ministères provinciaux et territoriaux de l'Immigration, afin d'élaborer et de surveiller les politiques et les programmes en matière d'immigration. Elle sert à appuyer la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur la citoyenneté, la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Loi sur le multiculturalisme canadien. Ces données fournissent des renseignements essentiels pour aider à comprendre les conditions de vie et les situations socioéconomiques des immigrants et de leurs enfants au Canada.

CHANGEMENTS APPORTÉS AU CONTENU REPRIS

Citoyenneté

Afin d'améliorer la qualité des données, la question sur la citoyenneté de 2016 deviendra une question sur la citoyenneté à deux volets en 2021. La version de la question de 2021 recueillera les mêmes renseignements qu'en 2016, mais celle-ci aura deux volets pour préciser les deux concepts principaux qui sont mesurés : le statut de citoyenneté canadienne et la citoyenneté d'autres pays. Le format de la question de 2016 (« sélectionnez tout ce qui s'applique ») encourageait la sélection de plus d'une réponse et pouvait porter à confusion pour certains répondants. Les résultats du Test du recensement de 2019 démontrent une amélioration générale de la qualité des données tirées de la question modifiée sur la citoyenneté, en particulier dans le cas des mesures clés comme le statut de citoyenneté canadienne, qui est essentiel pour déterminer le statut d'immigrant et les citoyennetés multiples.

Lieu de naissance des parents

La question sur le lieu de naissance des parents permet de déterminer le pays de naissance de chacun des parents du répondant. Cette question a pour principal objectif de déterminer le statut générationnel pour ainsi établir si la personne est de la première génération, de la deuxième génération, de la troisième génération, etc. Le statut de génération fournit des renseignements sur la diversité de la population du Canada et permet d'étudier la façon dont les enfants d'immigrants (deuxième génération) s'intègrent à la société canadienne.

La version de cette question de 2021 ne comportera pas les termes « père » et « mère » pour qu'elle soit plus inclusive envers les différents types de famille et qu'elle réduise le fardeau de réponse. En outre, les recommandations concernant les recensements de la population et des logements de 2020 de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe indiquent que le terme « parent » devrait faire allusion au parent légal et non au parent biologique. Les résultats du Test du recensement de 2019 indiquent que le changement apporté à la question produit des résultats similaires dans le cas des mesures clés, comme le statut de génération.

10 Diversité ethnoculturelle

Le contenu sur la diversité ethnoculturelle comprend des questions sur l'origine ethnique ou culturelle, le groupe de population et la religion. Ces questions répondent à la demande généralisée et de longue date de renseignements sur les origines et la diversité de la population du Canada, et comblent le besoin de fournir des renseignements sur la population désignée comme minorité visible à l'appui de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. De plus, les données servent à élaborer les politiques et les programmes fédéraux sur le multiculturalisme et à appuyer la Loi sur le multiculturalisme canadien et la Loi canadienne sur les droits de la personne. Ces renseignements sont aussi utilisés par différentes organisations communautaires, comme les confessions religieuses et les associations culturelles.

LE CONTENU SUR LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE REPRIS DES RECENSEMENTS DE 2016 ET DE 2011

Certains changements ont été apportés au contenu repris pour le Recensement de 2021.

Origine ethnique

L'origine ethnique est un sujet complexe dont les réponses évoluent au fil du temps en raison des changements dans la perception qu'ont des répondants de leurs origines. Divers facteurs peuvent influencer les réponses au fil du temps, comme les connaissances d'un répondant sur l'histoire de sa famille.

Dans les recensements précédents, des exemples étaient fournis aux répondants pour les aider à répondre à la question sur l'origine ethnique ou culturelle. Pour choisir les exemples devant figurer dans le questionnaire, on a eu recours à une méthode établie depuis longtemps en fonction des groupes ethniques et culturels les plus souvent déclarés dans le plus récent recensement. Statistique Canada a diffusé un rapport technique en juillet 2019² qui démontre en détail le biais qui découle des exemples fournis avec la question sur l'origine ethnique, en particulier pour les répondants d'origine juive et canadienne. L'approche pour 2021 consiste à ne pas fournir une liste présélectionnée d'exemples d'origines ethniques ou culturelles avec la question. On prévoit que 76 % des répondants rempliront leur questionnaire en ligne, alors la question comportera un lien direct vers une liste complète d'exemples d'origines que les répondants pourront rapidement consulter. Le lien sera aussi inclus dans le questionnaire papier.

Les résultats du Test du recensement de 2019 correspondent aux résultats du rapport technique publié par Statistique Canada. En effet, les exemples fournis avec la question ont un effet d'incitation important, peu importe s'ils sont présentés dans une liste à côté de la question ou dans une explication. C'était généralement le cas des exemples d'origines qui ont été mis à l'essai, y compris les origines « canadienne » et « juive ».

La version de 2021 qui a fait l'objet d'un essai sans exemples dans la question, mais qui comportait un lien direct vers une liste complète d'exemples d'origines et une explication des types de réponses, a généré des réponses plus variées et diverses, sans introduire le biais relevé dans les versions comportant des exemples dans la question.

2. Statistique Canada. 2019. « [Rapport technique sur les changements de réponse concernant la question sur l'origine ethnique au recensement : accent sur les origines juives, intégration des données du Recensement de 2016 et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011](#) », no 89-657-X au catalogue de Statistique Canada.

Religion

Dans le cadre du recensement, « religion » désigne l'association ou à l'appartenance autodéclarée d'une personne à une confession religieuse, à un groupe, à un organisme, à une secte ou à un autre système de croyances ou à une autre communauté religieuse. La religion ne se limite pas à l'appartenance officielle à une organisation religieuse ou à un groupe religieux.

Les données sur l'appartenance religieuse contribuent à mesurer la diversité au Canada. Des organisations comme les congrégations religieuses, les ministères, les commissions scolaires, les chercheurs et les organismes sans but lucratif les utilisent pour orienter des activités comme la planification d'infrastructures (p. ex. édifices religieux ou écoles) et des programmes pour les clients ethnoreligieux.

L'approche pour 2021 consiste à inclure les mêmes exemples dans le questionnaire que ceux utilisés en 2011 et de fournir un lien vers une liste plus complète d'exemples de confessions et de religions, que les répondants pourront rapidement consulter.

Le fait de fournir des exemples de confessions et de religions dans la question incite les répondants à donner un certain niveau de précision à leur réponse. Sans cette incitation, les réponses telles que « chrétien » augmenteraient, au détriment des réponses de diverses confessions du christianisme (p. ex. catholique, orthodoxe, protestant). Cela aurait une incidence sur la comparabilité historique de plusieurs confessions et rendrait les données moins pertinentes pour les intervenants clés, comme les commissions scolaires distinctes et les confessions elles-mêmes.

Par ailleurs, les résultats du Test du recensement de 2019 montrent que fournir un lien vers une liste plus complète d'exemples de confessions et de religions incite les répondants à déclarer des réponses plus précises tant pour les religions chrétiennes que pour les religions non chrétiennes, en particulier les religions qui n'étaient pas comprises dans la liste d'exemples fournie dans le questionnaire. Finalement, puisque les répondants déclarent habituellement seulement une religion, les exemples ne les inciteront pas à déclarer une religion au détriment d'une autre (contrairement à l'origine ethnique).

11

Groupes de population

Le principal objectif de la question sur le groupe de population consiste à produire des chiffres sur la population des minorités visibles. Le terme « minorité visible » indique si une personne appartient à la population désignée comme minorité visible aux termes de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Les données sur les groupes de population au Canada sont utilisées par les gouvernements, les entreprises, les groupes communautaires, les fournisseurs de soins de santé, les chercheurs et diverses organisations partout au pays pour garantir l'égalité des chances pour tous. Les employeurs peuvent aussi utiliser les données pour comparer les caractéristiques de leur effectif avec celles de la population qui vit dans la même région.

Le libellé de la version de 2021 de cette question est le même que celui de 2016. Cela permettra de produire les chiffres sur la population des minorités visibles conformément à la Loi sur l'équité en matière d'emploi et, par conséquent, de maintenir la qualité des données et la comparabilité historique.

12

Premières Nations, Métis et Inuits

Ces questions peuvent être utilisées pour déterminer les populations autochtones : groupe autochtone, statut d'Indien inscrit ou des traités, membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne, membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis, et inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits.

Ces données peuvent être utilisées pour appuyer les programmes et les politiques des gouvernements et des organisations des Premières Nations, des Métis, des Inuits. Ces données sont aussi utilisées par les gouvernements fédéral et provinciaux pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes qui seront utiles aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits dans le cadre d'ententes sur les revendications territoriales, d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, de traités, de lois et d'accords. Enfin, ces données sont utilisées pour comprendre les situations socioéconomiques des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Le Recensement de 2021 comprend deux nouvelles questions concernant les Métis et les Inuits pour combler les lacunes en matière d'information. Ces nouvelles questions renforcent la série de questions du recensement concernant les peuples autochtones, fournissent des renseignements supplémentaires pour les populations d'Inuits et de Métis et appuieront les nouvelles politiques et les nouveaux programmes.

NOUVEAU CONTENU

Membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis

BESOIN DE L'UTILISATEUR EN MATIÈRE DE NOUVEAU CONTENU

Le Recensement de 2016 ne permettait pas d'établir de distinction entre les Métis qui sont des citoyens ou des membres d'un gouvernement métis, d'une organisation métisse ou d'un établissement métis et ceux qui ne le sont pas. La mobilisation avec les intervenants a permis de déterminer qu'il s'agirait d'un ajout utile aux données du recensement, en particulier dans le contexte d'une croissance rapide de la population métisse et d'un paysage juridique métis en évolution. Pour aborder cet enjeu, une nouvelle question sur l'adhésion à une organisation métisse ou un établissement métis a été ajoutée au questionnaire du Recensement de 2021. La nouvelle question permettra de faire la distinction entre les citoyens de gouvernements métis qui ont signé l'Accord Canada-Nation métisse et les Métis qui ne font pas partie de ces entités. Les signataires de l'Accord Canada-Nation métisse disposent d'ententes de financement avec plusieurs ministères fédéraux.

RÉSULTATS D'ESSAI

Dans le cadre des essais, on a constaté une différence minime entre les deux versions de la question sur les répondants qui sont citoyens de gouvernements métis qui ont signé l'Accord Canada-Nation métisse. La version sélectionnée pour le recensement a permis de recueillir un plus large éventail de données sur les organisations métisses à partir des réponses écrites. Elle a enregistré de plus faibles taux de non-réponse et fait l'objet de moins d'interprétation erronée. Cette version a également obtenu moins de réponses incohérentes (p. ex. noms de pays, organisations hors champ).

En raison des commentaires concernant l'augmentation du fardeau de réponse imposé par les questions supplémentaires liées aux populations autochtones, seuls les répondants qui s'identifient comme Premières Nations, Métis ou Inuits recevront cette question dans le questionnaire en ligne de 2021.

Inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits

BESOIN DE L'UTILISATEUR EN MATIÈRE DE NOUVEAU CONTENU

Le Recensement de 2016 n'a pas recueilli de renseignements permettant de déterminer si les répondants étaient inscrits en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits ou s'ils étaient bénéficiaires d'une telle entente. Le Canada a des obligations à l'égard des Inuits en vertu des ententes sur les revendications territoriales. Par conséquent, des données sont nécessaires afin de permettre au Canada et aux organisations et gouvernements inuits de prendre des décisions fondées sur des données probantes. Pour combler cette lacune, une nouvelle question a été ajoutée sur l'inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits.

RÉSULTATS D'ESSAI

Aucune différence notable n'a été observée entre les deux versions mises à l'essai, et le taux de non-réponse pour la question a été faible. Comme les essais n'ont pas été menés dans l'Inuit Nunangat, l'analyse des résultats se limitait à un faible nombre de répondants ayant déclaré être bénéficiaires des revendications territoriales des Inuits.

En raison des commentaires concernant l'augmentation du fardeau de réponse imposé par les questions supplémentaires liées aux populations autochtones, seuls les répondants qui s'identifient comme Premières Nations, Métis ou Inuits recevront cette question dans le questionnaire en ligne de 2021.

CONTENU SUR LES AUTOCHTONES REPRIS DU QUESTIONNAIRE DE 2016

Dans le Recensement de 2016, la question sur le groupe des Autochtones était la suivante : « Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit)? ». Des discussions à l'échelle régionale, notamment des discussions avec les organisations et collectivités autochtones, ainsi qu'avec les organisations autochtones nationales, ont permis de conclure que les peuples autochtones préfèrent généralement utiliser une approche fondée sur les distinctions (Premières Nations, Métis et Inuit) plutôt qu'un terme collectif comme autochtone. Une approche fondée sur les distinctions correspond aussi au nouveau modèle de relation financière : de nation à nation, de gouvernement à gouvernement, et entre la Couronne et les Inuits.

Pour ce qui est de la question sur le groupe autochtone, les répartitions pondérées des réponses à l'échelle nationale étaient semblables dans les deux versions ayant fait l'objet d'essais : celle dans laquelle le terme collectif « Autochtone » est utilisé et celle sans terme collectif. De plus, les différences entre les estimations selon les provinces n'étaient généralement pas statistiquement significatives.

13

Mobilité (un an et cinq ans)

Les données sur la mobilité aident à comprendre la mobilité interne de la population canadienne. Ces données sont utilisées pour planifier l'inscription aux études postsecondaires et pour aider à cerner les régions connaissant une croissance ou une baisse, ce qui est nécessaire à la planification des infrastructures. Les questions à ce sujet sont des déterminants essentiels des estimations démographiques intercensitaires et ces données sont utilisées par Finances Canada dans l'application de la *Loi sur les arrangements fiscaux* entre le gouvernement fédéral et les provinces. De plus, Statistique Canada a besoin de ces questions pour évaluer la qualité globale des chiffres du recensement et pour estimer le nombre de personnes qui n'ont pas été dénombrées.

Le contenu repris du questionnaire de 2016 n'a pas été modifié.

14

Scolarité

Les questions portant sur la scolarité fournissent des renseignements sur la scolarité (p. ex. études secondaires, études postsecondaires), le secteur et le lieu des études et la fréquentation scolaire récente des résidents du Canada.

Ces renseignements, de même que d'autres renseignements comme la situation d'activité sur le marché du travail, le revenu et les variables ethnoculturelles, sont couramment utilisés par les ministères fédéraux (p. ex. Emploi et Développement social Canada [EDSC], IRCC ou Services aux Autochtones Canada), les gouvernements provinciaux et territoriaux, les commissions scolaires, les établissements d'enseignement et les chercheurs aux fins d'analyse du marché du travail et de planification des programmes d'études. À l'échelle fédérale, les données sur la scolarité sont utilisées par EDSC aux fins d'élaboration de programmes et de politiques pour le perfectionnement des compétences et le marché du travail, et aux fins d'élaboration de programmes comme le Programme canadien de prêts aux étudiants. Les données sur la scolarité sont essentielles aux études sur les groupes clés d'intérêt stratégique comme les immigrants, les Premières Nations, les Métis, les Inuits, les groupes de population et les minorités de langue officielle. À titre d'exemple, EDSC et IRCC utilisent les données sur la scolarité pour évaluer les résultats sur le marché du travail des immigrants, en particulier ceux qui ont fait des études postsecondaires. Les renseignements sur les principaux domaines d'études peuvent être utilisés pour aider à comprendre l'offre de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs du marché du travail canadien, et les professions des personnes dont les domaines d'études sont différents. Les données sur le lieu des études permettent une analyse de l'intégration au marché du travail canadien des immigrants ayant des titres de compétence étrangers.

CONTENU SUR LA SCOLARITÉ REPRIS DU QUESTIONNAIRE DE 2016

Le contenu sur la scolarité du questionnaire de 2021 sera semblable à celui du contenu du questionnaire de 2016. Le principal changement est l'amélioration apportée à la question sur la fréquentation scolaire pour améliorer la qualité des données et réduire le fardeau de réponse. Pour ce faire, la question a été divisée en deux parties (seules les personnes qui ont fréquenté un établissement scolaire récemment doivent répondre à la deuxième partie) et le libellé a été modifié pour préciser davantage la période de référence. La qualité des données sera ainsi améliorée, en particulier chez les Canadiens plus âgés.

En outre, des modifications ont été apportées au texte didactique associé aux questions sur les titres scolaires pour indiquer plus clairement que les titres de compétence étrangers devraient aussi être déclarés. Dans le texte didactique de la question sur les études secondaires du questionnaire en français, de meilleurs exemples d'attestation d'équivalence d'études secondaires ont été donnés. De plus, les changements apportés au questionnaire électronique ont permis au répondant de fournir des réponses plus détaillées à la question sur le principal domaine d'études. La qualité des données pour cette variable en sera améliorée.

15

Activités sur le marché du travail

Ces questions sont requises pour déterminer la situation des Canadiens sur le marché du travail. Les questions permettent d'obtenir des renseignements sur les Canadiens qui sont occupés, en chômage ou inactifs. Les renseignements sur l'emploi, conjointement avec d'autres éléments du recensement, servent à évaluer les conditions économiques de collectivités et de populations vulnérables, comme les jeunes, les peuples autochtones, les groupes de population, les immigrants et les minorités de langue officielle.

Des données détaillées sur les industries et les professions pour de petites régions géographiques (disponibles seulement dans le cadre du recensement) sont nécessaires pour évaluer les changements au chapitre des besoins et des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, ce qui est une priorité essentielle de tous les ordres de gouvernement.

Au niveau fédéral, les renseignements sur le travail appuient des politiques et des programmes relatifs au Règlement sur l'équité en matière d'emploi et au Règlement sur l'assurance-emploi. Les données du recensement sur les industries et les professions servent à mettre à jour les classifications de Statistique Canada (le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord et la Classification nationale des professions) et sont essentielles pour assurer la pertinence des renseignements produits par Statistique Canada au moyen de ses programmes d'enquêtes. Les questions sur les activités liées à l'emploi fournissent des renseignements sur les personnes actives sur le marché du travail, en particulier si elles travaillent à plein temps ou à temps partiel; toute l'année ou une partie de l'année; s'il s'agit d'employés, de travailleurs autonomes ou de travailleurs familiaux non rémunérés.

Le Recensement de 2021 comportera deux nouvelles questions sur le travail.

NOUVEAU CONTENU SUR LE TRAVAIL

Le marché du travail au Canada est en évolution. La mesure dans laquelle cela a une incidence sur chaque Canadien ainsi que sur l'ensemble de la société et de l'économie n'est pas bien comprise. Afin de mieux saisir les tendances du marché du travail et leur incidence sur la qualité de l'emploi et la participation au marché du travail (comme le sous-emploi et le travail à temps partiel involontaire, en particulier chez les populations vulnérables), de nouvelles questions seront ajoutées au questionnaire du Recensement de 2021. Ces questions porteront sur les raisons de ne travailler qu'à temps partiel et les raisons de ne pas travailler tout au long de l'année. Elles permettront d'obtenir des renseignements sur l'emploi précaire des sous-populations, comme les familles à faible revenu, et en particulier les groupes vulnérables, comme les Autochtones, les groupes de population et les immigrants, à des niveaux de géographie détaillés, ainsi que de la population des Premières Nations vivant dans les réserves.

Selon les résultats du Test du recensement de 2019, les deux nouvelles questions ont obtenu de bons résultats et produit des données de bonne qualité.

CONTENU SUR LE TRAVAIL REPRIS DU QUESTIONNAIRE DE 2016

Le contenu sur le travail repris du questionnaire de 2016 a fait l'objet de deux révisions importantes pour le Recensement de 2021. La première révision portait sur la question sur la catégorie de travailleur afin de l'harmoniser avec la question de l'EPA. La deuxième révision visait la question sur le nombre de semaines travaillées au cours de l'année précédente afin de préciser que ce nombre comprend les vacances payées.

Des modifications mineures ont aussi été apportées aux questions sur le travail pour mettre à jour les exemples et les directives, comme l'ajout du terme « numérique » et la simplification du texte.

Les résultats du Test du recensement de 2019 ont donné les résultats attendus : la question révisée sur la catégorie de travailleur a produit des résultats davantage comparables à l'EPA qu'à la version de la question de 2016. De plus, la proportion de répondants ayant déclaré travailler toute l'année (de 49 à 52 semaines) a augmenté considérablement pour ce qui est de la version révisée de la question par rapport à la version de 2016, ce qui indique que moins de répondants avaient inclus les vacances payées lorsqu'ils ont répondu à la version de la question de 2016.

D'après les résultats du Test du recensement de 2019, les révisions mineures du contenu n'ont pas eu d'incidence négative sur les résultats.

16

Déplacements domicile-travail

Les données sur les déplacements domicile-travail appuient de nombreux programmes fédéraux, provinciaux et municipaux liés à l'infrastructure et aux transports publics. Elles contribuent également à mesurer les objectifs environnementaux et de développement durable du Canada. Le recensement est la seule source nationale de données sur les déplacements domicile-travail, y compris les données sur le mode de déplacement, la distance jusqu'au travail, l'heure de départ pour le travail et la durée des déplacements.

NOUVEAU CONTENU

Plusieurs modes de transport

Seul le principal mode de transport pour se rendre au travail a été recueilli dans les recensements précédents. De nombreux intervenants, y compris les municipalités et les associations de transport, ont indiqué que la réalité de nombreux navetteurs correspond à l'utilisation de plus d'un mode de déplacement pour se rendre au travail, quotidiennement ou régulièrement (p. ex. à pied et en bus, en voiture et à vélo ou en voiture et en bus). Pour combler cette lacune, le questionnaire du Recensement de 2021 comprend une nouvelle question sur l'utilisation de plusieurs modes de transport. La question de 2016 sur le principal mode de transport sera conservée et permet ainsi d'assurer la comparabilité.

Selon les résultats du Test du recensement de 2019, la nouvelle question a obtenu de bons résultats et produit des données de bonne qualité. Les données recueillies sur le principal mode de transport pour se rendre au travail demeurent aussi comparables aux données de recensement antérieures. La nouvelle question sur l'utilisation de plusieurs modes de transport qui la précède n'a donc pas eu d'incidence négative sur les résultats.

CONTENU SUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL REPRIS DU QUESTIONNAIRE DE 2016

En 2021, les questions relatives au déplacement domicile-travail seront uniquement posées aux personnes qui occupent un emploi pendant la semaine de référence du recensement. Les personnes récemment actives sur le marché du travail, mais actuellement au chômage seront désormais exclues. Ce changement réduira le fardeau de réponse d'une population pour laquelle le recensement n'a pas diffusé de données sur les déplacements domicile-travail.

De légers changements ont aussi été apportés au libellé de certaines questions sur le déplacement domicile-travail qui ont été reprises du questionnaire précédent (télétravail, renseignements sur l'adresse, le nombre de personnes qui font du covoiturage, l'heure de départ pour le travail et la durée des déplacements). Par exemple, la question sur le nombre de passagers dans le véhicule a été révisée pour préciser que seuls les travailleurs devraient être dénombrés dans le nombre de passagers. Le libellé montre clairement que les répondants doivent exclure les personnes se trouvant dans la voiture qui ne sont pas des travailleurs.

Selon les résultats du Test du recensement de 2019, ces révisions ont amélioré la qualité des données. Les changements mineurs apportés au libellé ont été évalués et tout indique que la comparabilité avec les cycles antérieurs demeure.

17

Dépenses

Les questions sur les frais de garde d'enfants et les paiements de pension alimentaire pour les enfants et le conjoint sont incluses dans les questionnaires du recensement depuis 2011. Elles contribuent à produire de statistiques sur le faible revenu selon la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC). Le gouvernement du Canada a annoncé la Stratégie de réduction de la pauvreté en août 2018 et a fait de la MPC la mesure officielle de la pauvreté. Le fait d'intégrer ces questions au recensement fait en sorte que les statistiques de la MPC sont calculées à des niveaux géographiques détaillés tous les cinq ans.

Le contenu sur les dépenses du questionnaire de 2021 sera similaire à celui du questionnaire de 2016.

18

Logement

Les questions sur le logement fournissent des renseignements sur le parc de logements au Canada. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est un utilisateur clé de ces renseignements. La SCHL appuie des activités relatives à la Loi nationale sur l'habitation et d'autres programmes liés au logement. Le gouvernement du Canada, en collaboration avec la SCHL et dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, a investi des sommes considérables pour répondre aux besoins en matière de logement au Canada. Plus de 55 milliards de dollars seront investis sur une période de 10 ans afin de renforcer les collectivités et d'aider les Canadiens partout au pays à accéder à des logements sûrs et abordables. IRCC utilise ces renseignements pour évaluer l'intégration des communautés d'immigrants au Canada et l'accessibilité financière au logement pour les familles d'immigrants.

Service aux Autochtones Canada (SAC) utilise les données sur le logement tiré du recensement pour mieux comprendre les besoins en matière de logement et les tendances au fil du temps, pour évaluer l'efficacité de ses programmes, prévoir la demande de logements, évaluer les conséquences financières des problèmes liés au logement aujourd'hui et dans l'avenir, et orienter les activités générales de planification, de reddition de comptes et de surveillance. Les questions sur le logement représentent une des quatre composantes de l'Indice de bien-être des collectivités, un outil indicateur essentiel conçu par SAC pour surveiller les tendances en matière de bien-être dans les collectivités des Premières Nations, des Inuits et non autochtones. Mesurer les frais de logement et l'accessibilité financière de l'ensemble des logements dans les réserves et les collectivités du Nord est tout particulièrement important.

Les renseignements sur le logement sont aussi utilisés conjointement avec la Loi sur les services de logement de 2011 de l'Ontario, et la Loi sur l'urbanisme du Nouveau-Brunswick (article 77). Les gouvernements utilisent ces renseignements pour mesurer les niveaux de surpeuplement dans les ménages et créer des programmes de logement. Les municipalités utilisent les données sur l'âge des logements et les besoins en matière de réparations pour élaborer des programmes d'amélioration de quartiers. Ces données utilisées conjointement avec des données d'autres sujets du recensement, comme les peuples autochtones et le revenu, permettent d'établir des cibles en matière de logements abordables, convenables et adéquats, et d'évaluer les besoins en matière de logement. Les renseignements sur le logement et les frais de logement sont aussi utilisés dans le cadre de la planification urbaine et régionale, des stratégies en matière de logement et des programmes de sensibilisation et de refuges d'urgence. Les données tirées de ces questions sont aussi utilisées pour déterminer les frais de logement afin de calculer la composante des frais de logement des seuils de la MPC.

Le contenu du questionnaire de 2021 comprendra du contenu nouveau et révisé du questionnaire de 2016.

NOUVEAU CONTENU SUR LE LOGEMENT

Frais de logement — logement de bande (questionnaire 2A-R)

Le questionnaire 2A-R est seulement utilisé dans les régions du Nord, les régions éloignées et les réserves. Il comprend le contenu du questionnaire du recensement, ainsi que des exemples adaptés aux régions éloignées et aux collectivités des Premières Nations. En 2016, il y avait une question additionnelle sur le logement des bandes. En 2021, le questionnaire 2A-R comprendra une nouvelle question sur les frais ou les droits d'occupation dans les réserves.

En 2016, des données complètes sur les frais de logement ont été recueillies uniquement auprès des propriétaires et des ménages locataires. Les renseignements sur les frais d'utilisation régulière ou d'occupation qui sont équivalents à un loyer (pour les locataires) ou aux paiements hypothécaires et aux impôts fonciers (pour les propriétaires) n'ont pas été recueillis auprès des personnes occupant un logement de bande. La recherche sur l'accessibilité financière du logement n'a pas pu être menée auprès des populations et des ménages dans les réserves. Toutefois, les améliorations apportées au questionnaire 2A-R de 2021 permettront de mener cette recherche à l'avenir.

Grâce aux discussions tenues principalement avec SAC, la SCHL et les conseillers au Programme de liaison avec les Autochtones, Statistique Canada a déterminé qu'il était nécessaire de combler cette lacune statistique. La question a été approfondie et améliorée au moyen d'essais qualitatifs dans le cadre desquels les répondants ont bien compris la question.

CONTENU SUR LE LOGEMENT REPRIS DU QUESTIONNAIRE DE 2016

Pour ce qui est de la version papier du questionnaire du Recensement de 2021, la question sur le soutien du ménage (qui permet de déterminer qui, dans le ménage, paye le loyer ou l'hypothèque, les taxes, l'électricité, etc.) sera déplacée de la section sur le ménage à la section sur les personnes, et comprendra un léger changement au libellé pour correspondre à la configuration du questionnaire en ligne.

Selon les résultats du Test du recensement de 2019, le fait de déplacer cette question à la section sur les personnes du questionnaire permet d'obtenir des réponses plus complètes, entre autres, on indique plus fréquemment plus d'un particulier au sein du ménage contribuant aux dépenses. Cela indique une meilleure compréhension de la question.

Le reste du contenu sur le logement du Recensement de 2021 demeure le même que le contenu de 2016.

NOUVEAU CONTENU MIS À L'ESSAI, MAIS NON INCLUS DANS LE RECENSEMENT DE 2021

État de santé autodéclaré

Statistique Canada a testé la question sur l'état de santé suivante : « En général, diriez-vous que la santé de cette personne est : excellente, très bonne, bonne, passable ou mauvaise? ». Le Test du recensement de 2019 a appliqué ces questions dans un contexte qui a permis à un répondant de faire état de sa perception de la santé d'autres personnes au sein du ménage.

Il existe une étroite corrélation entre l'état de santé réel d'une personne et son état de santé déclaré. L'état de santé autodéclaré est aussi un bon prédicteur de morbidité, de mortalité et des besoins en matière de services de santé. L'ajout de cette question au questionnaire du recensement aurait pu fournir des renseignements sur des sous-populations vulnérables, comme les peuples autochtones, les immigrants, les jeunes et les personnes âgées, à des niveaux géographiques détaillés. Il est généralement difficile, dans le cadre des enquêtes, d'établir le profil de santé des sous-populations à des niveaux géographiques détaillés.

Dans le cadre du plan de diffusion du recensement, l'objectif aurait été de se servir de la question sur la santé du recensement comme d'un indicateur officiel pour informer les divers intervenants et partenaires de l'état de santé de diverses sous-populations à différents niveaux de géographie.

RÉSULTATS DU TEST DU RECENSEMENT DE 2019

Les résultats des essais relatifs à la question sur la santé générale ont été comparés aux résultats de la question sur la santé générale de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) de 2018 et de l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé (ECMS) de 2016-2017. La répartition des réponses à la question sur la santé générale du Test du recensement de 2019 était comparable à celle de l'ESCC et de l'ECMS lorsque les catégories de réponses relatives à la santé ont été regroupées en deux groupes dichotomiques (excellente, très bonne, bonne et passable, mauvaise). Il s'agit des groupements généralement utilisés aux fins d'analyse et de modélisation.

Même si la question sur l'état de santé fonctionnait bien du point de vue de la variable dichotomique et qu'elle permettait de répondre aux besoins des intervenants, on a constaté qu'elle avait une incidence sur le contenu subséquent relatif aux activités de la vie quotidienne. Dans le cadre du Test du recensement de 2019, la question sur la santé a été placée avant les questions sur les activités de la vie quotidienne, ce qui a fait en sorte que davantage de répondants ont déclaré une limitation des activités, augmentant ainsi le nombre de personnes dans le champ de l'enquête postcensitaire sur l'incapacité (Enquête canadienne sur l'incapacité [ECI]). Étant donné que le cadre de l'ECI est constitué d'un groupe de personnes ayant des caractéristiques différentes par rapport à son cycle précédent, l'ECI de 2022 pourrait ne pas être comparable à l'ECI de 2017. Statistique Canada a analysé la manière dont les possibles répercussions sur l'ECI pourraient être atténuées. Même s'il existait des options visant à réduire l'incidence sur la comparabilité historique, il n'a pas été possible d'estimer la mesure dans laquelle l'incidence serait atténuée par l'une des options ni de garantir la comparabilité des questions.

La loi confère actuellement un mandat à EDSC pour lequel la comparabilité des questions relatives aux activités de la vie quotidienne est essentielle, alors qu'il n'a actuellement aucune exigence législative concernant une question sur la santé générale. Compte tenu de l'incidence sur le résultat des questions sur les activités de la vie quotidienne et la nécessité d'obtenir des données comparables pour l'ECI, une question sur l'état de santé n'a pas été proposée pour le Recensement de 2021.

Scolarité

De nouvelles questions sur le plus récent titre scolaire des répondants ainsi que le domaine d'études, le lieu des études et l'année d'obtention du titre scolaire qui y sont associés, et les compétences numériques acquises dans le cadre de l'obtention du plus récent titre scolaire ont fait l'objet d'essais. Une liste élargie de titres scolaires, y compris des baccalauréats collégiaux et des certificats collégiaux de deuxième ou troisième cycle, a également été mise à l'essai de même que les changements ayant été apportés à la terminologie utilisée pour les autres titres scolaires.

La liste élargie de titres scolaires a suscité des préoccupations au chapitre de la qualité des données. Par exemple, les essais qualitatifs et quantitatifs ont révélé que bon nombre de répondants connaissaient peu les baccalauréats collégiaux et les certificats collégiaux de deuxième ou de troisième cycle. Cela a occasionné des erreurs de réponse, étant donné que les baccalauréats universitaires et les certificats ou diplômes collégiaux (autres que les certificats collégiaux de troisième cycle) ont souvent été déclarés dans ces catégories.

Le nouveau bloc de questions portant sur le plus récent titre scolaire n'a pas obtenu de bons résultats lors de l'essai quantitatif. Les taux de réponse étaient faibles pour ce qui est du questionnaire papier, et on a constaté des erreurs de réponse tant dans les questionnaires en ligne que dans les questionnaires papier. À titre d'exemple, la proportion de répondants ayant des titres scolaires plus récents que leur plus haut niveau de scolarité atteint ne cadrait pas avec les données des autres sources de données. Les données tirées des nouvelles questions sur l'année d'obtention du titre scolaire et les compétences numériques cadraient avec les autres variables, toutefois, l'ajout de la question au recensement selon la mise à l'essai aurait aussi nécessité l'inclusion de la question sur le plus récent titre scolaire.

À la lumière des résultats du test du recensement, ces questions n'ont pas été proposées pour le Recensement de 2021. Il est possible d'obtenir des données sur les baccalauréats et les certificats de troisième cycle des collèges publics canadiens et des renseignements relatifs au titre scolaire le plus récent à partir de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail.

Travail

Une nouvelle question a été mise à l'essai concernant la raison principale de ne pas être à la recherche d'un emploi rémunéré. Deux raisons principales expliquent pourquoi cette question n'a pas été proposée pour le Recensement de 2021 : une question semblable figure dans le questionnaire mensuel de l'EPA, et il a été déterminé que l'avantage de l'inclure dans le recensement était moins important que le fardeau de réponse du répondant.

Une nouvelle question a également été mise à l'essai concernant la principale raison d'occuper un emploi (pour les personnes âgées de 60 ans et plus). Cette question n'a toutefois pas été proposée pour le Recensement de 2021, car elle semble avoir une composante saisonnière. Étant donné qu'une version similaire de la question a récemment été ajoutée à l'EPA, et que les données de l'EPA sont recueillies chaque mois, les résultats de l'EPA seront plus faciles à interpréter.

Point de départ du navettage

Une nouvelle question a été mise à l'essai dans le but de permettre aux répondants de saisir une adresse supplémentaire associée à leur déplacement pour se rendre au travail. Cette question s'adressait aux répondants dont le point de départ du navettage n'était pas leur résidence principale, afin qu'ils puissent indiquer un autre endroit. Cependant, la nouvelle question concernant l'adresse supplémentaire n'a pas permis d'obtenir les résultats escomptés.

Près de la moitié des adresses fournies étaient identiques à celles du lieu de travail des répondants, et ces adresses avaient déjà été indiquées en réponse à une question précédente. Cela démontre donc une mauvaise compréhension générale de la nouvelle question.



Le Recensement de la population est la plus grande et la plus importante activité entreprise par Statistique Canada. Puisqu'il implique le dénombrement de l'ensemble de la population du pays et qu'il éclaire les décisions qui ont une incidence sur le bien-être des Canadiens, le recensement suscite toujours un vif intérêt chez le public et fait l'objet d'une importante couverture médiatique.

Étant donné l'importance que revêt le recensement, les procédures de collecte de Statistique Canada sont conçues de façon à permettre aux répondants de remplir rapidement et facilement leurs questionnaires, tout en veillant à l'obtention de données de grande qualité.

INVITATION DES MÉNAGES À REMPLIR UN QUESTIONNAIRE DU RECENSEMENT

Tout au long de la période de collecte, Statistique Canada utilise une méthode d'envoi par vagues pour rappeler aux Canadiens de remplir leurs questionnaires du recensement. D'autres méthodes de collecte ciblent des populations précises.

La première vague a lieu au cours de la première semaine de collecte; une lettre d'invitation est expédiée à la plupart des logements à l'échelle du pays. Cette première lettre fournit les directives à suivre pour répondre au questionnaire en ligne, et contient un code d'accès sécurisé, une date butoir pour remplir le questionnaire, l'adresse du site Web du recensement et le numéro de téléphone sans frais à composer pour obtenir de l'aide.

Au cours de la deuxième semaine de collecte, un rappel est envoyé aux ménages qui n'ont pas encore rempli leur questionnaire. Cette lettre fournit des directives sur la façon de remplir le questionnaire, de même que l'adresse du site Web du recensement et le numéro sans frais de l'Assistance téléphonique du recensement pour obtenir de l'aide.

Durant la troisième semaine de collecte, les ménages qui n'ont pas encore rempli de questionnaire reçoivent un avis final les informant qu'un représentant de Statistique Canada contactera leur domicile ou communiquera avec eux par téléphone afin qu'ils remplissent le questionnaire.

Statistique Canada entreprend par la suite des activités de suivi auprès des ménages non répondants afin qu'ils remplissent leurs questionnaires. On mettra l'accent sur les suivis par téléphone; les visites de suivi en personne auront seulement lieu en cas de nécessité absolue, et avec les mesures de sécurité qui s'imposent.

Même si Statistique Canada préfère toujours que les Canadiens remplissent leur questionnaire de recensement en ligne, les répondants peuvent demander un questionnaire papier en tout temps au cours de la collecte.

Il arrive, dans de rares cas, que des personnes refusent de remplir leur questionnaire du recensement. Étant donné qu'il est obligatoire de remplir un questionnaire du recensement aux termes de la loi, les cas de refus peuvent être acheminés au Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) à la fin de la période de collecte. Lorsqu'un cas est envoyé au SPPC, seul celui-ci a l'autorité de porter une accusation ou d'assurer la gestion globale du dossier.

En 2018, la disposition prévoyant une peine d'emprisonnement pour les personnes qui refusent de fournir de l'information ou qui entravent l'accès à l'information a été supprimée de la *Loi sur la statistique*. Cette modification reflète un consensus généralisé au Canada selon lequel l'imposition d'une peine d'emprisonnement à ceux qui ne participent pas aux enquêtes obligatoires, y compris le recensement, est disproportionnée compte tenu de la nature de l'infraction. L'amende imposée pour avoir refusé de répondre aux questions du recensement peut aller jusqu'à 500 \$.

RECRUTEMENT DU PERSONNEL

L'embauche de personnes dignes de confiance est un élément clé du succès de l'organisme.

Statistique Canada recrute des employés pour le recensement en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique* et de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. Pour être admissibles à un emploi dans le cadre du recensement, les candidats doivent postuler en ligne, voir leur candidature retenue aux termes du processus de présélection, être soumis à une vérification des références et faire l'objet d'une vérification de sécurité et de fiabilité de la part du gouvernement du Canada.

De plus, tous les employés de Statistique Canada doivent prêter un serment de discrétion lorsqu'ils sont embauchés. Ce serment demeure en vigueur pour le reste de leur vie, même une fois que leur emploi a pris fin.

Dénombrement des logements privés

Le point de départ pour la collecte dans le cadre du recensement est le logement. La majorité des logements privés reçoivent une lettre d'invitation bilingue par la poste qui comprend un code d'accès sécurisé leur permettant de remplir le questionnaire du recensement en ligne. Dans le cas d'un plus petit nombre de logements, des employés du recensement déposent un colis comportant une lettre d'invitation dans laquelle est indiqué un code d'accès sécurisé.



Pour la plupart des logements privés, on demande aux répondants de remplir le questionnaire pour eux-mêmes et pour tous les membres du ménage. Un logement privé s'entend d'un ensemble séparé de pièces d'habitation possédant une entrée privée soit à partir de l'extérieur de l'immeuble, soit à partir d'un hall, d'un foyer, d'un vestibule ou d'un escalier commun situé à l'intérieur de l'immeuble.

Collectivités éloignées, collectivités du Nord et réserves

Lors des recensements précédents, les collectivités éloignées, les collectivités du Nord et les réserves étaient dénombrées au moyen d'une approche traditionnelle de collecte de données par interview. Dans le cadre de cette approche, qui se déroulait de février à mars, un employé de Statistique Canada se rendait au logement du répondant pour remplir le questionnaire. Les interviews étaient parfois menées par des employés provenant de régions situées au sud du pays, qui s'étaient rendus dans la collectivité. Cette approche changera en 2021 en raison des modifications apportées pour protéger la santé publique dans ces collectivités, étant donné que le Recensement de la population sera mené pendant une période au cours de laquelle il n'y aura vraisemblablement pas de vaccin contre la COVID-19. Statistique Canada travaillera étroitement avec les collectivités touchées ainsi qu'avec les autorités provinciales et territoriales afin de mettre en œuvre cette nouvelle approche.

Dans ces régions, l'autodéclaration sera permise pour la première fois en 2021. Dans le cadre de l'approche de collecte de données dans les collectivités éloignées, les collectivités du Nord et les réserves, des questionnaires papier ou des invitations à remplir un questionnaire électronique seront envoyés par des agents recenseurs de Statistique Canada qui seront embauchés localement et suivront un protocole visant à éviter d'entrer dans les logements.

En outre, pour faciliter ces changements, le dénombrement dans ces collectivités n'aura plus lieu en février et en mars, mais coïncidera plutôt avec les activités de base du recensement qui se déroulent d'avril à juillet. Toutefois, la nouvelle période de dénombrement sera choisie avec soin, en tenant compte des activités traditionnelles de chasse, de pêche, de piégeage ou autres qui pourraient avoir lieu au cours de ces mois plus tardifs.

Logements collectifs

Les logements collectifs sont de nature communautaire, institutionnelle ou commerciale. Il s'agit du lieu habituel de résidence de bon nombre de Canadiens. Les logements collectifs comprennent, entre autres, les pensions et maisons de chambres, les hôtels, les motels, les établissements pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux, les résidences de personnel, les bases militaires, les camps de chantiers, les établissements correctionnels et les foyers collectifs.

Statistique Canada adopte une méthode pratique et sans contact pour dénombrier les personnes qui vivent dans des logements collectifs, ce qui s'avère primordial dans le contexte de la pandémie de COVID 19. En 2021, aucun agent recenseur ne sera autorisé à se rendre ni à entrer dans la plupart des logements collectifs, en particulier ceux où résident des personnes vulnérables à la COVID-19, comme les résidences pour personnes âgées, les hôpitaux et les établissements correctionnels. Toutes les communications se feront par téléphone avec l'administrateur du logement collectif, qui fournira à l'agent recenseur les renseignements clés requis au sujet de chaque résident.

Suivi auprès des non-répondants

En 2021, Statistique Canada mettra en place de nouveaux protocoles pour assurer la sécurité des Canadiens alors que le pays lutte contre la COVID-19. Tout sera mis en œuvre pour que les Canadiens répondent au recensement sans l'intervention d'un employé de Statistique Canada. Il sera toujours nécessaire d'assurer un suivi auprès des ménages qui ne répondent pas, mais ce suivi sera principalement assuré par téléphone. L'agent recenseur aura davantage accès aux numéros de téléphone des répondants afin que le suivi ait lieu par téléphone, dans la mesure du possible. Un employé de Statistique Canada se rendra en personne à un logement pour faire le suivi d'un cas de non-réponse uniquement en cas de nécessité absolue, et un nouveau protocole sans contact sera respecté.

Conformément à ce protocole, aucune interview n'aura lieu à l'intérieur du logement du répondant. Statistique Canada réalisera un recensement sans contact, ce qui veut dire que ces interviews auront lieu en respectant les règles de distanciation physique et pourraient nécessiter l'utilisation d'équipement de protection individuelle pour la sécurité des répondants et des employés.

Personnes qui vivent à l'étranger

Les fonctionnaires canadiens qui travaillent à l'extérieur du Canada (p. ex. les personnes qui travaillent outre-mer dans des ambassades ou au gouvernement) sont inclus dans le dénombrement du recensement. Cela comprend les fonctionnaires fédéraux et provinciaux et leur famille, et les membres des Forces armées canadiennes et leur famille.

Statistique Canada coordonne les activités de dénombrement auprès de ces groupes à l'aide de représentants désignés de ministères et d'organismes à l'échelle du pays.

Autres langues et formats

Les questionnaires du Recensement de la population de 2021 sont disponibles en français et en anglais. Cependant, les documents de référence, y compris les questions et les raisons pour lesquelles elles sont posées, sont disponibles dans d'autres langues, dont des langues autochtones. Les répondants peuvent obtenir une copie en consultant le site Web du recensement ou en communiquant avec l'Assistance téléphonique du recensement.

Le questionnaire est disponible en gros caractères, et les documents de référence, y compris les questions du recensement et les raisons pour lesquelles elles sont posées, sont disponibles en braille et sous forme audio et vidéo.

La version en gros caractères des questionnaires abrégé et détaillé est imprimée sur du papier de format légal dans une police de grande taille, et l'espace disponible fait en sorte que deux personnes plutôt que cinq peuvent être recensées (dans le cas du questionnaire détaillé).

Les répondants qui ont besoin d'aide pour remplir le questionnaire — notamment les personnes aveugles ou malvoyantes, les personnes qui éprouvent des difficultés à lire, et les personnes sourdes ou malentendantes — peuvent communiquer avec l'Assistance téléphonique du recensement par téléphone ou par télécriteur.

INITIATIVES DE VÉRIFICATION

Statistique Canada prend un certain nombre de mesures importantes pour que les résultats du recensement soient de très grande qualité. Les activités suivantes sont entreprises avant et pendant la période de collecte du recensement afin d'accroître la qualité et l'exactitude.

Suivi des questionnaires rejetés au contrôle

Cette étape permet de résoudre les cas impliquant des questionnaires abrégés du recensement ayant des réponses incomplètes ou manquantes. On communique avec les répondants par téléphone pour recueillir l'information manquante ou éliminer les incohérences.

Vérification de l'occupation des appartements

La vérification de l'occupation des appartements permet de déterminer si les unités non répondantes d'un immeuble d'appartements étaient occupées le jour du recensement. En prévision de cette opération, un dépistage peut s'avérer nécessaire pour obtenir les coordonnées des concierges ou des gérants de grands immeubles d'appartements.

Vérification de l'occupation des logements

La vérification de l'occupation des logements est le processus utilisé pour déterminer les logements inoccupés à l'approche du jour du recensement. Cette opération permet d'accroître l'exactitude des chiffres du recensement.

Enquête sur la classification des logements

À la suite de la période de collecte, une enquête est réalisée auprès d'un échantillon de logements ayant été classés comme inoccupés ou comme des cas de non-réponse par des employés du recensement au cours des activités de suivi sur place. Cette étape confirme l'occupation ou l'inoccupation de ces logements, encore une fois dans le but de veiller à ce que les données du recensement soient de grande qualité.

ATTÉNUATION DU FARDEAU DE RÉPONSE

Appui de la collecte en ligne

La collecte en ligne dans le cadre du Recensement de la population concorde avec la stratégie du gouvernement du Canada qui privilégie le numérique en ce qui concerne les services gouvernementaux.

L'utilisation du questionnaire en ligne dans le cadre du recensement a continué d'augmenter depuis son adoption en 2001. En 2016, le questionnaire du recensement a été rempli en ligne par 68,3 % des logements privés occupés, ce qui représente une hausse par rapport aux taux de 53,9 % et de 18,3 % enregistrés en 2011 et en 2006, respectivement. En 2021, l'objectif est d'augmenter encore ce pourcentage.

Les questionnaires en ligne permettent de réaliser des économies et d'améliorer la qualité des données par rapport aux questionnaires papier. Les questionnaires en ligne fournissent également des données de meilleure qualité puisque des messages s'affichent à l'intention des répondants lorsqu'ils saisissent des données non valides ou qu'ils ont omis de répondre à certaines questions. Dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, l'option de remplir le questionnaire en ligne est la meilleure manière de rester chez soi et en sécurité tout en s'acquittant de son obligation de participer au recensement. Lorsque des activités de suivi sont nécessaires, Statistique Canada adoptera des pratiques conformes à un recensement sans contact.

L'application du recensement en ligne préremplit certains champs en fonction de l'information qui a été fournie par le répondant au début du questionnaire (p. ex. le nom des membres du ménage). Cela permet de réduire la probabilité que les réponses d'un membre du ménage soient consignées sous le nom d'une autre personne. Les sauts automatisés allègent le fardeau du répondant en permettant à ce dernier de sauter les questions non pertinentes. Les questionnaires en ligne comportent également des renseignements supplémentaires au sujet des questions du recensement pour aider les répondants qui souhaitent obtenir plus de détails. Le questionnaire détaillé en ligne permet aux répondants de quitter le questionnaire et d'y revenir plus tard pour le terminer.

Remplir le questionnaire en ligne est une option simple, sûre et pratique qui peut être utilisée partout et en tout temps. On a recours à des technologies de pointe pour veiller au respect des exigences strictes de Statistique Canada en matière de sécurité et de confidentialité. Il n'est pas nécessaire de s'être inscrit au préalable ni d'effectuer de longs téléchargements pour accéder à l'application du recensement en ligne.

Concevoir un recensement convivial pour les appareils mobiles

En 2016, le gouvernement du Canada a adopté une approche pour que tous les sites Web aient un format compatible avec les téléphones cellulaires afin de composer avec l'augmentation du nombre d'utilisateurs mobiles au Canada. Les questionnaires en ligne du Recensement de 2016 ont été conçus de façon à être adaptés au type d'appareil utilisé par le répondant.

L'utilisation du questionnaire en ligne dans le cadre du recensement a continué d'augmenter depuis son adoption en 2001. En 2016, le questionnaire du recensement a été rempli en ligne par 68,3 % des logements privés occupés, ce qui représente une hausse par rapport aux taux de 53,9 % et de 18,3 % enregistrés en 2011 et en 2006, respectivement. En 2021, l'objectif est d'augmenter encore ce pourcentage.

En 2016, parmi les ménages qui avaient rempli un questionnaire en ligne, 79,6 % avaient utilisé un ordinateur personnel, 12,9 % avaient utilisé une tablette et 7,5 % avaient utilisé un téléphone intelligent. En 2021, la tendance quant à l'utilisation des appareils mobiles devrait augmenter, et les développeurs ont conçu des questionnaires en ligne qui suivent les mêmes principes de compatibilité avec les téléphones cellulaires.

Mise à profit des données administratives

Statistique Canada utilise des données provenant de sources administratives — des données transmises à d'autres organismes gouvernementaux et qui sont mises à la disposition de Statistique Canada conformément à des règles strictes pour assurer la confidentialité — afin de compléter ses programmes statistiques. Par exemple, dans le Recensement de 2016, au lieu d'inclure des questions sur le revenu dans le questionnaire détaillé, les données sur le revenu de l'Agence du revenu du Canada pour tous les répondants ont été utilisées.

Puisque l'utilisation de données administratives offre l'avantage de réduire certains types d'erreurs de déclaration, les renseignements tirés de sources administratives sont souvent plus précis que les renseignements fournis par les répondants aux enquêtes. De plus, certaines sources de données administratives sont utilisées pour valider et attester les résultats du recensement.

L'utilisation de données administratives réduit les coûts associés à la collecte de donnée et allège le fardeau imposé aux Canadiens. Au fil du temps, une utilisation accrue des données administratives fera en sorte que les Canadiens n'auront pas à fournir les mêmes renseignements que ceux qu'ils ont déjà transmis à un autre ministère ou organisme gouvernemental.



6 TRAITEMENT DES DONNÉES

Statistique Canada s'engage à veiller à ce que des données de grande qualité sur les collectivités canadiennes d'un océan à l'autre soient facilement accessibles, disponibles dans une gamme de supports et publiées dans les plus brefs délais.

Pour y parvenir, les millions de questionnaires du recensement reçus par voie électronique et par courrier sont assujettis à une série d'étapes de traitement soigneusement conçues et étroitement surveillées. La conception statistique, l'assurance de la qualité et la validation sous-tendent chaque étape de collecte, de traitement et d'analyse des données.

RÉCEPTION ET ENREGISTREMENT DES QUESTIONNAIRES

Postes Canada assure l'enregistrement initial des questionnaires papier remplis en numérisant les codes à barres par la fenêtre transparente des enveloppes-réponses. Il importe de noter que les employés de Postes Canada n'ont pas accès aux réponses indiquées dans ces questionnaires. Cette étape importante permet de veiller à ce que les employés du recensement puissent effectuer un suivi en temps opportun auprès des ménages non répondants.

Les questionnaires scellés sont envoyés au Centre des opérations des données (COD) de Statistique Canada, où l'enregistrement est complété.

Les questionnaires soumis en ligne par des répondants ou remplis par téléphone avec l'aide d'un téléphoniste de l'Assistance téléphonique du recensement sont enregistrés automatiquement dans le système de traitement.

PRÉPARATION DES QUESTIONNAIRES PAPIER

Les questionnaires papier sont retirés des enveloppes par des employés de Statistique Canada et préparés aux fins de numérisation.

Découpage : Les livrets des questionnaires sont séparés en feuilles individuelles et mis en lots en vue de leur numérisation.

Transcription : Les réponses des questionnaires qui ne satisfont pas aux exigences de la numérisation sont retranscrites dans un nouveau questionnaire du même genre, puis les questionnaires sont numérisés.

Numérisation : Au moyen de lecteurs ultrarapides, les questionnaires sont convertis en images numériques.

SAISIE DES DONNÉES

Saisie automatisée des données : Les technologies de reconnaissance optique des marques et de reconnaissance optique des caractères sont utilisées pour extraire les données des répondants.

Une saisie au clavier est effectuée lorsque le système de reconnaissance automatisée détecte des incohérences dans les réponses. Par exemple, des incohérences peuvent survenir si l'écriture de la personne est difficile à déchiffrer.

Assurance de la qualité : L'organisme effectue un contrôle de la qualité rigoureux des questionnaires papier afin d'atteindre les objectifs de qualité préétablis :

- Pour ce qui est des données saisies au moyen du processus automatisé, l'organisme a déterminé dans une probabilité de 1 % que la valeur d'un champ sera sélectionnée au hasard pour l'assurance de la qualité. Dans ce cas, les réponses sont saisies manuellement et, en cas de divergence par rapport aux résultats automatisés, le questionnaire est envoyé à un deuxième claviste pour vérification ultérieure.
- En ce qui concerne les données saisies manuellement, l'organisme a déterminé dans une probabilité de 10 % que la valeur sera sélectionnée au hasard pour être envoyée à un deuxième claviste si les résultats du premier claviste ne correspondent pas à la valeur saisie par le système de reconnaissance automatisée.

Contrôle de la saisie des données : Si la technologie de saisie automatisée des données décèle des incohérences dans les données, les réponses sont envoyées à un employé du recensement pour vérification et correction. Toute différence dans les réponses est envoyée à l'arbitrage pour décision définitive afin d'assurer la qualité de saisie.

Vérification à la sortie : Une fois que les données des questionnaires papier sont traitées, ces derniers sont retirés du système. La vérification à la sortie est un processus d'assurance de la qualité visant à vérifier que les images et les données saisies sont de qualité suffisante et que le questionnaire papier n'est plus nécessaire pour la saisie au clavier.

CONTRÔLES

Un processus interactif de contrôle manuel et/ou automatisé est effectué afin de déterminer et de résoudre les problèmes et les incohérences possibles au fur et à mesure que les questionnaires papier sont saisis et que les questionnaires en ligne sont reçus. Le contrôle d'intégralité automatisé demande une vérification de l'intégralité et de la cohérence.

Contenu vide et minimum : Un questionnaire qui ne comporte aucune information ou dont le nombre de questions répondues n'est pas suffisant est retourné afin que l'on puisse procéder à la collecte des données pour le suivi des cas de non-réponse par les employés du recensement.

Contrôles de couverture : Le nombre de résidents habituels dans chaque ménage (ou logement collectif) est déterminé, et le type de logement collectif est confirmé ou reclassé.

SUIVI DES QUESTIONNAIRES REJETÉS AU CONTRÔLE

Cette étape de traitement permet de déterminer les questions du questionnaire abrégé qui nécessitent des précisions quant à la couverture ou au contenu. La vérification de la couverture fait en sorte que les incohérences possibles concernant les personnes incluses dans un ménage sont résolues. Au besoin, les opérateurs des centres d'appels régionaux communiquent avec les ménages pour s'assurer que les personnes appropriées sont dénombrées et pour obtenir les renseignements manquants. Les données sont retournées au COD, puis réintégrées dans le système aux fins de traitement subséquent (p. ex. le codage).

CODAGE

Durant le processus de codage, les réponses écrites sont converties en codes numériques avant d'être totalisées. Un code numérique est attribué aux réponses écrites provenant de fichiers de référence, d'ensembles de codes et de classifications types de Statistique Canada. Les premières étapes du codage sont automatisées. Pour le processus automatisé d'appariement, les fichiers de référence sont créés à l'aide des véritables réponses aux recensements antérieurs et sont mis à jour à l'aide de nouveaux codes pour le recensement actuel. Des codeurs ayant reçu une formation particulière de même que des experts s'occupent des cas qui ne peuvent pas faire l'objet d'un codage automatique.

En 2016, plus de 67,8 millions de réponses écrites ont été codées. Parmi ces réponses, environ 87 % ont été codées automatiquement.

CHARGEMENT DES DONNÉES

Une fois que les données ont passé toutes les étapes de traitement au COD, elles sont chargées dans la base de données des réponses. Les données sont chargées en trois phases :

- après la saisie;
- après les modifications et le codage automatisé;
- après le codage manuel.

CONTRÔLE ET IMPUTATION

Inévitablement, les données recueillies dans le cadre d'une enquête ou d'un recensement donnent lieu à des omissions ou des incohérences. Ces erreurs peuvent être attribuables au fait que le répondant a sauté une question ou à des erreurs survenues lors du traitement. Le contrôle final vise à détecter les erreurs, alors que l'imputation permet de les corriger.



À l'étape du contrôle et de l'imputation, les réponses non valides ou manquantes sont ajustées et les données sont corrigées. Les méthodes d'imputation de Statistique Canada correspondent aux normes statistiques reconnues à l'échelle internationale pour les applications d'imputation de grande envergure, comme un recensement.

Dans le cadre de la recherche de Statistique Canada, l'organisme envisage d'utiliser davantage de données administratives dans ses processus d'imputation.

ACCÈS AUX DOSSIERS DU RECENSEMENT

L'accès aux dossiers historiques du recensement fait l'objet de discussions publiques depuis de nombreuses décennies et a suscité un intérêt considérable de la part des généalogistes, des historiens et des archivistes.

En 2005, à la suite de vastes activités de mobilisation auprès des Canadiens, le gouvernement du Canada a modifié la *Loi sur la statistique* afin d'éliminer les ambiguïtés concernant le caractère de confidentialité des dossiers des recensements antérieurs, tout en assurant la diffusion des dossiers des recensements à venir.

La *Loi sur la statistique* a été modifiée pour permettre la diffusion des dossiers historiques du recensement de 1911 à 2001. De plus, les renseignements qui seront obtenus lors de chaque recensement après 2021 devront être divulgués à Bibliothèque et Archives Canada (BAC) dans les 92 années suivant la tenue de la collecte du recensement (p. ex. les dossiers du Recensement de 2001 seront divulgués en 2093).

En ce qui concerne les recensements de 2006, 2011 et 2016, les Canadiens pouvaient choisir si leurs dossiers du recensement étaient diffusés publiquement après 92 ans. On a demandé à la personne qui répondait au questionnaire du recensement de consulter tous les membres du ménage inclus dans le questionnaire avant de répondre à la question sur le consentement.

Il relève de BAC de rendre disponibles les dossiers du recensement. Cette décision concorde avec l'engagement de Statistique Canada à fournir des données ouvertes et accessibles. Les chercheurs, les historiens et les généalogistes ont besoin de ces renseignements pour pouvoir effectuer des recherches et aider les Canadiens à mieux comprendre leur passé.

Tous les dossiers du recensement, jusqu'au Recensement de 1916 inclusivement, sont accessibles en ligne ou sous forme de copies microfilmées auprès de BAC. Les dossiers du Recensement de 1921 ont également été diffusés au public (au moyen du site www.ancestry.ca, par BAC).

CONSERVATION DES DOSSIERS DU RECENSEMENT

Statistique Canada, en consultation avec BAC, détermine les meilleurs moyens de conserver les dossiers du recensement.

Des copies microfilmées des questionnaires des recensements de 1921 à 2001 sont conservées par Statistique Canada.

Les données des recensements de 2006, 2011 et 2016, ainsi que de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 (qui a remplacé le questionnaire détaillé du recensement en 2011) n'ont pas été microfilmées. Les questionnaires papier ont été convertis en images numériques, et une base de données d'archives comprenant toutes les réponses (y compris celles soumises par Internet) a été créée. Les questionnaires papier originaux ont été déchiquetés et détruits.

En 2021, conformément aux lignes directrices en matière de sécurité du gouvernement, les questionnaires papier originaux du Recensement de la population seront déchiquetés une fois le traitement des données terminé.



7 QUALITÉ DES DONNÉES

Le recensement vise à produire des renseignements actuels et de grande qualité sur les collectivités canadiennes d'un océan à l'autre. Il dresse un portrait statistique du Canada à la fois actuel et pertinent, en plus d'offrir aux Canadiens un accès direct à un vaste répertoire de renseignements qu'ils peuvent consulter pour mieux connaître leur collectivité. Statistique Canada est persuadé que les données du recensement sont d'excellente qualité et qu'elles dressent un portrait précis de la population résidente du Canada.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Des mesures d'assurance de la qualité sont mises en œuvre tout au long du processus de recensement. Elles commencent avant la collecte des données et se terminent après la diffusion.

Statistique Canada puise grandement dans l'expertise de son organisme pour s'assurer que les données sont de haute qualité. Divers spécialistes fournissent leurs conseils d'expert sur le contenu à recueillir, la codification des réponses écrites, les règles de contrôle et d'imputation, et l'attestation des produits de données. Ils soutiennent également les opérations sur le terrain, les activités de traitement, la diffusion de même que l'évaluation et l'analyse des données. Ils consultent les intervenants et fournissent une aide et des conseils professionnels aux utilisateurs de données pour de bonnes utilisations des résultats du recensement.

FIABILITÉ DES DONNÉES DU RECENSEMENT

À la suite de la collecte d'information au moyen des déclarations en ligne et des questionnaires papier, les renseignements fournis par les répondants sont traités et leur qualité est vérifiée.

L'évaluation de la qualité des données permet d'évaluer tous les aspects de la qualité des données du recensement. Les résultats de cette évaluation servent à informer les utilisateurs de la fiabilité des données, à apporter des améliorations au prochain recensement et à ajuster les chiffres du recensement. Deux études sur la couverture — la Contre-vérification des dossiers et l'Étude sur le surdénombrement du recensement — servent à produire les estimations démographiques officielles. Ces étapes permettent de mesurer que tous les Canadiens sont compris dans le recensement, et qu'ils sont inclus une seule fois.

DÉTERMINATION DES TYPES D'ERREURS

Peu importe l'excellence de la conception du recensement, les données recueillies contiendront inévitablement des omissions et des erreurs. Des erreurs peuvent survenir pratiquement à toute étape du processus de recensement, depuis la préparation du matériel jusqu'à l'établissement de la liste des logements, et de la collecte des données jusqu'au traitement. Les utilisateurs des données du recensement doivent être conscients de l'existence des types d'erreurs qui peuvent survenir afin de pouvoir évaluer la pertinence des données, à savoir si elles répondent à leurs besoins.

Erreurs de couverture

Les erreurs de couverture se produisent lorsque des personnes ou des logements sont omis, incorrectement dénombrés ou dénombrés plus d'une fois. Statistique Canada mesure les erreurs de couverture au moyen d'enquêtes par échantillon et d'une analyse méticuleuse des dossiers du recensement.

Statistique Canada prend plusieurs mesures pour améliorer la couverture, y compris :

- la mise à jour de ses listes d'envoi;
- l'amélioration de la formation pour le personnel du recensement concernant les concepts liés à la couverture;
- l'apport de changements à la méthodologie afin d'inciter l'utilisation du questionnaire en ligne, un mode de collecte plus fiable;
- la possibilité des répondants de déterminer qui devrait ou non être inclus dans le questionnaire du recensement.

Toutes les opérations — et plus précisément les procédures de collecte de données — visent à garantir une couverture exacte.

Erreurs dues à la non-réponse

Les erreurs dues à la non-réponse surviennent lorsqu'une partie des renseignements ou tous les renseignements concernant des personnes, des ménages ou des logements n'ont pas été fournis. Ces erreurs peuvent se produire lorsque les membres du ménage sont absents pendant toute la période de collecte du recensement ou, dans de rares cas, lorsque le chef du ménage refuse de remplir le questionnaire. Toutefois, ce qui se produit le plus souvent est que les questionnaires sont retournés par la poste ou soumis en ligne, mais qu'il manque des réponses à certaines questions.

En ce qui a trait au questionnaire abrégé, une analyse est réalisée pour détecter les cas importants de non-réponse partielle, et des interviews de suivi sont tentées afin d'obtenir les renseignements manquants. Cependant, malgré ces efforts, un faible nombre de réponses resteront manquantes à la fin de l'étape de la collecte.

Les réponses manquantes sont corrigées lors du traitement par imputation – un processus qui consiste à remplacer une réponse manquante par une réponse correspondante dans un dossier semblable.

Pour ce qui est du questionnaire détaillé, une non-réponse complète est traitée par pondération. Ainsi, les ménages répondants se voient assigner un poids représentant un certain nombre d'autres ménages semblables, ce qui produit un échantillon de questionnaires détaillés qui représente toute la population canadienne dans les résultats définitifs. Les réponses manquantes sont aussi corrigées pendant le processus par imputation pour la production de valeurs de remplacement.

L'imputation et la pondération sont des approches communes et statistiquement rigoureuses utilisées pour veiller à ce que les résultats définitifs représentent l'ensemble de la population.

MESURE DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

Études de couverture

Après la fin de la collecte, l'organisme réalise des études de la qualité des données pour évaluer l'incidence des erreurs et comprendre les sources et les explications des erreurs.

Le recensement définit la population devant être dénombrée, ainsi que les règles applicables aux fins du dénombrement de la population. Les erreurs de couverture surviennent lorsque des erreurs sont commises relativement à ces règles et définitions.

Les principales sources d'erreurs de couverture sont l'omission d'un logement, de sorte que les résidents d'un logement ne sont pas dénombrés, et lorsqu'un répondant n'inclut pas toutes les personnes qui le devraient ou qu'il exclut des personnes du ménage qui ne le devraient pas.

Les chiffres habituellement produits par un recensement expriment un léger sous-dénombrement de la population. Cette situation est appelée le sous-dénombrement net, qui indique la mesure dans laquelle le nombre de dénombrements compris dans les données du recensement est inférieur à la population réelle. Le sous-dénombrement et le surdénombrement peuvent introduire un biais aux chiffres officiels et aux estimations, étant donné que les caractéristiques des personnes non incluses peuvent différer des caractéristiques des personnes incluses, et que les caractéristiques des doublons peuvent différer des caractéristiques des personnes incluses une seule fois.

Statistique Canada réalise trois études pour mesurer les erreurs de couverture :

Enquête sur la classification des logements (ECL) : L'un des types d'erreurs de couverture du recensement est la classification erronée de l'occupation des logements. Cela peut se produire lorsqu'un logement est occupé, mais qu'il est classé comme étant inoccupé, ou encore lorsqu'un logement inoccupé est classé comme étant occupé. Cette classification erronée peut toucher tout logement pour lequel le questionnaire du recensement n'est pas retourné. Le but de l'ECL est d'étudier ce type d'erreur de classification sur la base d'un échantillon et de fournir une estimation des logements occupés parmi ceux pour lesquels aucun questionnaire n'a été retourné. Les résultats de l'enquête sont utilisés pour ajuster l'information dans la base de données du recensement.

Contre-vérification des dossiers (CVD) : Un autre type d'erreur de couverture est le sous-dénombrement (p. ex. les personnes non incluses dans les chiffres du recensement), ce qui arrive lorsque la liste de personnes dans le questionnaire du recensement est incomplète ou lorsqu'un ménage en entier est manquant. La CVD est une enquête par échantillon qui détermine les personnes oubliées dans le recensement et fournit des estimations du nombre de personnes qui n'ont pas été dénombrées dans le recensement. Les estimations du sous-dénombrement ne sont pas utilisées pour ajuster les chiffres du recensement qui sont diffusés, mais constituent une entrée dans les projections démographiques. Ces estimations sont mises à jour et diffusées régulièrement pendant la période qui sépare les recensements.

Étude sur le surdénombrement du recensement (ESR) : Un troisième type d'erreur de couverture est le surdénombrement (p. ex. les personnes dénombrées plus d'une fois dans le cadre du recensement). Cela survient lorsque deux questionnaires sont reçus pour le même ménage ou lorsqu'une personne est énumérée dans deux ménages, donc sur deux questionnaires. L'ESR permet de cibler des paires de personnes dans la base de données du recensement qui sont vraisemblablement la même personne et de déterminer, par échantillon, quelles paires sont en fait des doublons. Suivant cet exercice, une estimation du nombre de personnes comptées plus d'une fois est produite. Les estimations du surdénombrement ne sont pas utilisées pour ajuster les chiffres du recensement qui sont diffusés, mais constituent une entrée dans les projections démographiques. Lorsqu'ils sont combinés aux résultats de la CVD, les résultats de l'ESR fournissent une estimation de l'erreur de couverture nette dans les données du recensement.

CERTIFICATION

La certification consiste en plusieurs activités servant à évaluer rigoureusement la qualité des données du recensement à des niveaux géographiques précis afin que les normes de qualité pour la diffusion au grand public soient respectées. Cette évaluation comprend la certification des chiffres de population et des logements ainsi que la certification des variables liées aux caractéristiques de la population et des logements.

Pendant la certification, les taux de réponse, les taux de rejet au contrôle ainsi que la comparaison des données avant et après l'imputation figurent parmi les mesures utilisées pour l'évaluation de la qualité des données. Les totalisations du recensement sont produites et comparées aux données correspondantes des recensements précédents, d'autres enquêtes et de sources administratives. Les tableaux croisés détaillés sont aussi vérifiés pour en assurer la cohérence et la précision.

Des experts externes peuvent aussi être consultés afin d'appuyer les activités de certification concernant des variables de recensement précises.

Selon les résultats de la certification, les données du recensement peuvent être

- diffusées sans restriction, c'est-à-dire que les données sont de qualité suffisante;
- diffusées de façon conditionnelle ou restrictive, c'est-à-dire que les données sont diffusées accompagnées d'une note informant les utilisateurs des limites possibles, ou les données peuvent être traitées de façon particulière (p. ex. en combinant des catégories de déclaration pour répondre à des préoccupations en matière de qualité ou de confidentialité);
- supprimées pour des raisons de qualité.

EXAMENS OFFICIELS

Lorsque Statistique Canada diffuse les chiffres de population et des logements tirés du recensement, il arrive que des utilisateurs remettent en question la validité des données pour une région géographique particulière, comme une municipalité ou une région inframunicipale.

Dans le cadre du Recensement de la population de 2021, comme dans le cas des cycles de recensement précédents, Statistique Canada effectuera un examen officiel de chaque demande officielle reçue.

Dans les situations où aucune erreur importante n'est décelée dans les chiffres de population et des logements, Statistique Canada confirmera les chiffres du recensement publiés, accompagnés d'une explication écrite.

Dans les rares cas où des erreurs dans les chiffres de population et des logements sont confirmées, Statistique Canada présentera les résultats de ses recherches et les chiffres révisés. L'organisme avisera aussi la province ou le territoire en question — et toutes les municipalités ou tous les autres endroits touchés — des chiffres révisés.



8 DIFFUSION — COMMUNICATION DES RÉSULTATS DU RECENSEMENT

L'objectif du processus de diffusion du Recensement de la population est de veiller à ce que les produits et services du recensement et géographiques connexes répondent aux principaux besoins des utilisateurs de données. Statistique Canada s'efforce de diffuser les résultats du recensement en temps opportun et de manière conviviale, et de fournir la plupart de ses données sans frais. Des produits et des services personnalisés sont également offerts, moyennant des frais, pour répondre à des besoins très précis en matière de données.

Les renseignements du Recensement de la population sont diffusés sous forme de produits analytiques, géographiques, de données et de référence. Des produits de visualisation de données permettent aux utilisateurs de mieux comprendre les principaux résultats du recensement.

Les données et l'analyse couvrent un large éventail de sujets comme les chiffres de population et des logements, les chiffres selon l'âge et le sexe, les familles, les ménages, l'état matrimonial, la langue, le logement, le type de logement et le revenu, et les chiffres portant sur l'immigration, la diversité ethnoculturelle, la religion, la scolarité, le travail, le déplacement domicile-travail, la langue de travail, la mobilité et la migration.

PRINCIPES DE DIFFUSION

Les produits et services du Recensement de la population visent à :

- répondre aux besoins de données stratégiques et d'analyses de marché;
- être facile à comprendre et à utiliser par les utilisateurs débutants;
- offrir une perspective historique et géographique;
- présenter les données par sujet;
- offrir des données à différents niveaux de géographie pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

Les produits et services du recensement sont évalués après chaque recensement. En ce qui a trait au Recensement de 2021, Statistique Canada a entrepris des consultations et des discussions avec les principaux intervenants et utilisateurs de données pour s'assurer que les produits demeurent utiles et pertinents.

L'organisme publie un calendrier de diffusions pour informer les Canadiens de la disponibilité des résultats afin de garantir l'égalité d'accès aux données. Ces dates de diffusion sont annoncées en ligne dans *Le Quotidien*, le bulletin officiel de diffusion de Statistique Canada.

Des initiatives de modernisation en cours à Statistique Canada continueront de s'appuyer sur les initiatives passées pour améliorer la souplesse, la rapidité et l'accessibilité des produits. Les commentaires recueillis auprès des utilisateurs dans le cadre des discussions et des consultations tenues par Statistique Canada permettent d'orienter les futurs outils et pratiques de diffusion.

Pour le Recensement de 2021, Statistique Canada va

- adapter ses produits et sa stratégie de diffusion afin de répondre aux besoins particuliers des différents utilisateurs (p. ex. les gouvernements, les universitaires, le grand public);
- produire autant de produits que possible à des niveaux de géographie détaillés (voir la [Hiérarchie de la Classification géographique type](#) de 2016);
- créer des interfaces permettant aux utilisateurs de facilement filtrer les résultats pour se concentrer sur des populations précises.

PRODUITS DE DONNÉES POUR DÉCRIRE LA POPULATION

L'histoire du Canada est racontée par le Recensement de population sur le site Web de Statistique Canada au moyen de mots, de tableaux de données, d'infographies et de vidéos. Les produits analytiques sont conçus pour le monde numérique et offrent une interprétation des principaux résultats du recensement. De plus, les publications de Statistique Canada, comme *Regards sur la société canadienne*, utilisent les données du recensement pour offrir des analyses plus approfondies dans les mois qui suivent les diffusions.

Les produits en ligne permettent aux utilisateurs de données de générer des portraits de leur collectivité. Ces produits et services sont conçus dans le but de présenter un large éventail de renseignements tirés du recensement, y compris des chiffres de population et des logements ainsi que des données selon la variable et le sujet. Veuillez consulter les deux infographies suivantes du Recensement de 2016 qui décrivent la population : [Portrait des ménages et des familles au Canada](#) et [Tendances démographiques selon l'âge et le sexe, Recensement de la population de 2016](#).

Au fil des années, les profils des communautés ont été le produit du recensement le plus souvent consulté. Ils fournissent un aperçu statistique de petites et de grandes régions géographiques à partir d'un grand nombre de variables détaillées.

Les tableaux de données dressent un portrait du Canada selon les divers sujets du recensement. Certains tableaux de données permettent aux utilisateurs d'exécuter de simples fonctions de classement et de tri, et comprennent les répartitions en pourcentage et les variations en pourcentage par rapport aux recensements précédents afin de faciliter les comparaisons entre les années de recensement et les différentes régions géographiques. De plus, les applications de création de cartes permettent aux utilisateurs de comprendre les données à différents niveaux de géographie.

Les utilisateurs plus chevronnés nécessitent un accès aux fichiers de données du recensement anonymisés pour effectuer leur travail. Pour le milieu de la recherche, y compris les chercheurs des différents ordres de gouvernement, Statistique Canada a créé les centres de données de recherche afin de fournir aux chercheurs un accès aux microdonnées pour réaliser des analyses avancées dans un milieu universitaire sécurisé. Le personnel de ces centres est composé d'employés de Statistique Canada, qui supervisent l'utilisation des fichiers de données. Les centres sont exploités en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique* conformément à toutes les règles en matière de confidentialité. Ils sont accessibles uniquement aux chercheurs dont les projets ont été approuvés et qui ont prêté serment en tant que personnes réputées être employées de Statistique Canada en vertu de la *Loi sur la statistique*.

SUPPRESSION DE DONNÉES

Les données du recensement qui sont publiées font l'objet de divers processus automatisés et manuels visant à déterminer s'il y a lieu de les supprimer afin de garantir la non-divulgence de l'identité et des caractéristiques des répondants (appelé la confidentialité).

La confidentialité fait référence à la garantie que Statistique Canada ne divulgue aucune information qui permettrait d'identifier les répondants. Les règles de confidentialité s'appliquent à toutes les données diffusées ou publiées afin d'empêcher la publication ou la divulgation de tout renseignement jugé confidentiel. Au besoin, des données sont supprimées pour empêcher la divulgation directe ou par recoupements de données identificatoires. Par conséquent, l'organisme ne publie pas les caractéristiques du recensement provenant de régions géographiques dont la population est inférieure à un certain seuil.

LES PRODUITS DE RÉFÉRENCE AMÈNENT UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES DONNÉES

Les documents de référence sont conçus pour aider les utilisateurs à comprendre et à tirer le meilleur parti possible des données du recensement. Ils fournissent des renseignements généraux et contextuels pour appuyer l'utilisation des données. Tout est mis en œuvre pour simplifier le texte ou pour ajouter des explications aux textes techniques pour rendre l'information accessible et intelligible.



Le [Guide du Recensement de la population, 2016](#) donne un aperçu du processus de détermination du contenu du recensement ainsi que de la collecte, du traitement, de la vérification de la qualité et de la diffusion des données. Au printemps 2022, un guide semblable sera publié pour le Recensement de la population de 2021.

Le Dictionnaire du recensement comprend des définitions détaillées des concepts, des variables, des termes géographiques et des renseignements historiques du Recensement de la population. En se référant au Dictionnaire du recensement, les utilisateurs de données auront une meilleure compréhension des données et de la façon de comparer les variables entre les années de recensement.

Les guides de référence fournissent l'information qui permet aux utilisateurs d'utiliser, d'appliquer et d'interpréter efficacement les données sur des variables précises tirées du recensement. Chaque guide comprend des définitions et des explications de concepts précis du recensement, ainsi que des notes sur la qualité des données et la comparabilité historique. D'autres renseignements sont compris pour certaines variables afin de permettre aux utilisateurs de mieux comprendre les concepts et les questions utilisés lors de chaque recensement.

Les rapports techniques informent les utilisateurs sur le cadre conceptuel et les définitions utilisées pour recueillir les données, sur le processus de collecte et de traitement des données, sur la méthodologie utilisée pour produire les estimations, sur les produits utilisés pour publier les données, et sur les aspects pertinents de la qualité des données.

Les produits du recensement de Statistique Canada sont conçus de façon à ce que les données soient disponibles selon différents niveaux de détails pour différents niveaux de géographie. Les produits normalisés sont conçus pour rendre les résultats du recensement plus accessibles et compréhensibles par tous les Canadiens, sous réserve de l'exigence prioritaire de la protection de la confidentialité statistique.

CALENDRIER DE LA PUBLICATION DES DONNÉES

Statistique Canada fait tout en son pouvoir pour diffuser les données du recensement aussi rapidement que possible afin de dresser un portrait statistique du Canada à la fois actuel et pertinent. Il offre aux Canadiens un accès direct à un vaste répertoire de renseignements qu'ils peuvent consulter pour mieux comprendre leur collectivité.

Pendant le cycle de diffusion des données de 2016, toutes les grandes diffusions de données du recensement ont été achevées dans les 18 mois qui ont suivi le jour du recensement (le 10 mai 2016). Toutefois, l'organisme a continué de publier d'autres produits dans les deux à trois années suivantes.

NOUVELLES EXIGENCES EN 2021

Dans le cadre du Recensement de 2021, l'organisme a déterminé des exigences nouvelles ou améliorées pour accroître la souplesse des produits de données en ce qui concerne :

- le contenu et l'accès
- une meilleure cohérence et une meilleure comparabilité des produits (p. ex. un ensemble cohérent d'unités géographiques dans les tableaux, l'utilisation des mêmes variables)
- la nécessité de diffuser des données plus actuelles.

La majorité des résultats du Recensement de 2021 seront disponibles par un seul point d'accès sur le site Web de Statistique Canada. De nouvelles fonctions sont maintenant disponibles pour les produits normalisés permettant aux utilisateurs de filtrer, de sélectionner et de personnaliser le contenu et la présentation des tableaux.

A large graphic at the top of the page shows two hands, one from the top and one from the bottom, cupping a glowing digital padlock. The padlock is blue and white, with a circuit board pattern and a glowing keyhole. The background is a gradient of teal and light blue.

9 CONFIDENTIALITÉ, PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

Le gouvernement a l'obligation de garantir que les renseignements personnels fournis par le public à des fins statistiques demeurent strictement confidentiels, conformément à la *Loi sur la statistique*.

PRINCIPES DE CONFIDENTIALITÉ

Statistique Canada est tenu par la loi de protéger l'identité des personnes à chacune des étapes du processus statistique, y compris dans toutes les données qu'il publie. Statistique Canada ne diffusera jamais les identificateurs, comme les noms, les adresses ou les adresses de courriel, que ce soit seuls ou avec d'autres renseignements tirés du questionnaire du recensement. Ces identificateurs ne seront jamais donnés ni vendus à quelque particulier ou organisation que ce soit, et ne seront jamais ajoutés à aucune liste de distribution.

Au Canada, tout est mis en œuvre pour s'assurer que les renseignements recueillis dans le cadre du recensement sont réellement d'intérêt public, qu'ils ne peuvent être obtenus d'autres sources et qu'ils peuvent être recueillis efficacement de façon à répondre aux exigences en matière d'information.

Tous les renseignements reçus demeurent strictement confidentiels et ne sont utilisés qu'à des fins statistiques.

Statistique Canada accorde la priorité absolue à la protection de la confidentialité des renseignements contenus dans les questionnaires individuels. Des procédures rigoureuses sont mises en œuvre afin d'assurer le maintien de la confidentialité en tout temps.

- Au moment de leur embauche, tous les employés de Statistique Canada sont tenus de prêter un serment de discrétion, et ce serment reste en vigueur même une fois que leur emploi a pris fin. Les employés demeurent sous serment de discrétion, qu'ils travaillent à partir des immeubles de Statistique Canada ou à partir d'autres endroits sécurisés comme leur résidence privée.

- Seuls les employés de Statistique Canada qui ont besoin de connaître les renseignements personnels et confidentiels ont accès aux renseignements en question. Ils doivent se soumettre à un processus de justification et d’approbation. Ces employés peuvent recueillir, traiter et analyser les questionnaires remplis, mais peuvent uniquement accéder aux données sur lesquelles ils travaillent.
- Aucun entrepreneur privé n’a accès aux renseignements confidentiels.
- L’accès aux immeubles de Statistique Canada est contrôlé par un ensemble de mesures physiques et de procédures d’accès.
- Les données du recensement sont traitées et stockées sur un réseau interne à accès très restreint et ne peuvent être consultées par quiconque n’a pas prêté un serment de discrétion.
- Tous les renseignements et documents liés au travail doivent être sécurisés conformément aux normes de classification de sécurité de Statistique Canada, que les employés travaillent à partir des immeubles de Statistique Canada ou à partir d’autres endroits sécurisés comme leur résidence privée.
- Les diffusions de données sont filtrées afin d’assurer l’anonymat des répondants.
- Les noms, les adresses et les numéros de téléphone ne sont pas entrés dans la base de données du recensement qui est utilisée aux fins de diffusion.

CONFIDENTIALITÉ STATISTIQUE

Statistique Canada veille à empêcher la diffusion de renseignements statistiques qui présentent des caractéristiques au sujet d’une personne, d’un ménage ou d’un groupe de personnes.

- Tous les chiffres présentés dans les totalisations du recensement font l’objet d’un arrondissement. Ce processus consiste à transformer les chiffres bruts en chiffres arrondis aléatoirement, ce qui réduit les risques de divulgation de l’identité des répondants dans les totalisations.
- Les données sont simplifiées ou regroupées (p. ex. l’information est fournie par groupe d’âge agrégé).
- Les données pour les régions géographiques dont la population est inférieure à un seuil défini sont supprimées.



Statistique Canada consulte les utilisateurs pour trouver l'équilibre entre le besoin de renseignements supplémentaires et l'exigence de protection de la confidentialité.

La *Loi sur la statistique* interdit l'utilisation des données du recensement à des fins autres que des fins statistiques.

SÉCURITÉ DU PERSONNEL SUR LE TERRAIN

Statistique Canada exige que les employés du recensement disposent d'une cote de fiabilité approfondie. Les candidats souhaitant travailler au recensement autorisent Statistique Canada à mener des vérifications de sécurité, y compris une vérification du casier judiciaire à l'aide des empreintes digitales (réalisée par la Gendarmerie royale du Canada au nom de Statistique Canada) et une vérification de crédit pour certains postes. Les empreintes digitales et les renseignements requis aux fins de la vérification de crédit sont recueillis par des employés de Statistique Canada formés à cette fin lors des séances d'examen de sélection.

De plus, les employés du recensement doivent prêter un serment de discrétion en vertu de la *Loi sur la statistique*. Ce serment est en vigueur pendant toute la durée de leur emploi et pour le reste de leur vie après la fin de cette période.

Toute infraction possible à la confidentialité des renseignements provenant des questionnaires du recensement constitue un délit grave qui ferait l'objet d'une enquête approfondie menée sans délai. La *Loi sur la statistique* serait alors appliquée dans toute sa rigueur.

Sécurité dans le cadre des services en sous-traitance

Statistique Canada fait appel à des entrepreneurs privés pour son approvisionnement en matériel, pour des services d'impression et d'autres services. Toutefois, ces entrepreneurs n'ont jamais accès aux données confidentielles.

SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

Statistique Canada prend toutes les précautions possibles pour protéger les renseignements. On a recours à des technologies de pointe pour veiller au respect des exigences strictes de Statistique Canada en matière de sécurité et de confidentialité.

Les répondants reçoivent un code d'accès sécurisé par courriel. Une fois que les répondants ont reçu leur code, ils peuvent l'utiliser pour accéder à leur questionnaire en ligne.

Des technologies de chiffrement garantissent la sécurité des renseignements échangés par l'ordinateur du répondant et le serveur Web de l'organisme.

Les données du recensement sont traitées et stockées sur un réseau interne à accès très restreint. De puissants pare-feu, des logiciels de détection des intrusions et de rigoureuses méthodes de contrôle de l'accès sont utilisés pour limiter l'accès aux systèmes informatiques et aux bases de données. Ces systèmes n'ont jamais été piratés.

Les employés du recensement peuvent uniquement avoir accès aux données du recensement à partir des installations sécurisées de Statistique Canada.

Statistique Canada prend toutes les précautions possibles pour protéger les renseignements. On a recours à des technologies de pointe pour veiller au respect des exigences strictes de Statistique Canada en matière de sécurité et de confidentialité.

Les répondants reçoivent un code d'accès sécurisé par courriel. Une fois que les répondants ont reçu leur code, ils peuvent l'utiliser pour accéder à leur questionnaire en ligne

CONSERVATION DES DOSSIERS DU RECENSEMENT

Statistique Canada travaille avec Bibliothèque et Archives Canada (BAC) afin de déterminer la meilleure façon de conserver les dossiers du recensement, dans le but de les publier dans 92 ans.

BAC possède une vaste collection de dossiers du recensement de 1666 à 1926.

Selon la *Loi sur la statistique*, les données du recensement recueillies de 1910 à 2005, ainsi que celles recueillies en 2021 ou après, seront transférées à BAC aux fins de divulgation 92 ans après la réalisation des recensements.

Le Recensement des provinces des Prairies de 1926 a été transféré de Statistique Canada à BAC le 1er juin 2018.

Même si tous les dossiers du recensement ne peuvent être trouvés sur le site Web de BAC, les dossiers de 1926 et des recensements précédents peuvent être consultés sans frais sur le site www.ancestry.ca. Les utilisateurs peuvent effectuer des recherches en fonction de divers critères, y compris le nom et les prénoms.

Statistique Canada possède des copies sur microfilm des questionnaires de recensement de 1921 à 2001. Les questionnaires papier originaux ont été déchiquetés et détruits.

Les données des recensements de 2006, 2011 et 2016, ainsi que de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 (qui a remplacé le questionnaire détaillé du recensement en 2011) n'ont pas été microfilmées. Statistique Canada conserve plutôt une copie d'archive du fichier de données contenant toutes les réponses, y compris celles fournies par Internet. Les questionnaires papier originaux ont été déchiquetés et détruits.



10 COÛTS ET AVANTAGES

INTRODUCTION

Un Recensement de la population est un outil fondamental de l'infrastructure statistique de n'importe quel pays. Au Canada, le recensement est actuellement la seule source de données offrant des chiffres de population et des logements de grande qualité fondés sur des normes communes et à des niveaux de géographie détaillés, ainsi que des renseignements cohérents et comparables au sujet de divers groupes de population.

COÛTS

Statistique Canada répartit les coûts liés au recensement sur une période de sept ans qui prévoit la révision du questionnaire, la planification et la préparation des opérations, la collecte des réponses, l'analyse des données et la communication des résultats. De nombreux facteurs — dont la longueur du questionnaire, la taille de l'échantillon, le nombre de questionnaires envoyés par la poste, la méthode de collecte et l'ampleur du suivi des cas de non-réponse — peuvent influencer sur le coût global. Par conséquent, le coût définitif du recensement n'est connu que deux ans après le jour du recensement.

Statistique Canada a de l'expérience pour ce qui est d'accroître l'efficacité du Programme du recensement. Par exemple, au cours des trois derniers cycles, Statistique Canada a réduit le coût moyen par logement. Au Recensement de 2016, le coût par logement était de 47,53 \$, comparativement à 49,46 \$ en 2011 et à 50,74 \$ en 2006 (en dollars constants de 2017-2018).

Grâce à des taux de participation élevés, particulièrement en ligne, Statistique Canada avait un moins grand nombre de cas nécessitant un suivi au Recensement de 2016 par rapport aux recensements précédents. Cette situation s'est traduite par des économies pour les contribuables canadiens. De son budget approuvé allant jusqu'à 715 millions de dollars pour réaliser le Recensement de 2016, Statistique Canada a pu rendre 65,2 millions de dollars (en dollars constants de 2017-2018) au gouvernement du Canada.

AVANTAGES

Des données de recensement de grande qualité permettent aux gouvernements, aux entreprises et aux dirigeants dans la collectivité de prendre des décisions éclairées en toute confiance et de mieux affecter leurs ressources.

Représentation au Parlement : Le gouvernement fédéral utilise les chiffres de population des années se terminant par « 1 » (p. ex. 2001, 2011) pour redéfinir les limites des circonscriptions électorales fédérales. En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, ces données sont nécessaires en vue de déterminer la représentation à la Chambre des communes.

Planification des services : Les collectivités utilisent les données du recensement sur la croissance et la mobilité de la population pour planifier des services, comme les écoles, les garderies et les services de police et de protection contre les incendies. Les urbanistes, les travailleurs sociaux et d'autres organismes gouvernementaux utilisent les renseignements du recensement sur les familles. Les planificateurs en transport des gouvernements provinciaux, territoriaux, régionaux et municipaux utilisent les données du recensement pour analyser le débit de la circulation, évaluer les services de transport existants et planifier la modification de ces services et des réseaux routiers. Les ministères utilisent les tendances de la répartition de la population selon l'âge afin d'évaluer les sommes qu'ils devront consacrer aux prestations et aux programmes.

Entreprises du secteur privé : Les entreprises canadiennes utilisent les données du recensement dans leurs études de marché et pour cibler leurs investissements. Les entreprises utilisent les données pour prendre des décisions concernant l'emplacement de nouvelles usines, de magasins et de bureaux en fonction de la taille et de la répartition de la population dans les différentes régions. Les compagnies d'assurance-vie établissent leurs tables de cotisations à partir des données du recensement relatives à l'âge. Les fabricants d'équipement ménager et agricole utilisent les données du recensement afin de déterminer les meilleurs marchés pour leurs produits.

Langues officielles : Dans le cadre de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement fédéral utilise les données sur la première langue officielle parlée par la population pour estimer la demande de services dans la langue officielle minoritaire (l'anglais au Québec et le français dans les provinces et territoires autres que le Québec et le Nouveau-Brunswick).

Affectation des ressources : Les estimations démographiques proviennent des chiffres de population du recensement ajustés pour tenir compte des erreurs de couverture. Ces estimations sont utilisées dans le calcul des paiements de transfert du gouvernement fédéral versés aux provinces et aux territoires, ainsi que dans le calcul de ceux des provinces et des territoires versés aux municipalités. À l'exercice 2018-2019, le gouvernement du Canada a affecté environ 75,4 milliards de dollars aux gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre de ses principaux transferts (le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, la péréquation et la formule de financement des territoires) et de son aide directe ciblée.

Élaboration de politiques et surveillance : Les gouvernements de tous les ordres s'appuient sur les données du recensement pour élaborer des programmes. Par exemple, les données du recensement sur le milieu de travail et les déplacements pour s'y rendre sont utilisées par Transports Canada aux fins de planification et d'élaboration de politiques en matière de transport. Les données du recensement aident à cerner les groupes et les collectivités, comme les immigrants récents, les jeunes et les travailleurs plus âgés, qui pourraient avoir besoin de programmes relatifs au marché du travail. Les données sont aussi utilisées pour établir le profil des emplois dans les marchés du travail locaux. Le gouvernement de l'Ontario utilise les renseignements sur le marché du travail tirés du recensement pour appuyer les initiatives de développement économique, notamment le plan annuel de l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail, le cadre stratégique d'Emploi Ontario et les profils professionnels d'Emploi-Avenir Ontario.

Recherches universitaires : Les statistiques démographiques et sociodémographiques sont utilisées pour comprendre les conditions sociales et examiner les répercussions des politiques antérieures. Chaque année, le réseau des centres de données de recherche de Statistique Canada permet aux chercheurs d'accéder aux microdonnées.

Antécédents familiaux : Les personnes qui s'intéressent à leurs antécédents familiaux, les généalogistes et les historiens utilisent les dossiers du recensement pour faire des recherches sur l'histoire familiale ou sociale. Tous les dossiers du recensement, jusqu'au Recensement de 1926 inclusivement, sont accessibles en ligne sur le site www.ancestry.ca ou sous forme de copies microfilmées auprès de Bibliothèque et Archives Canada.

ANNEXE A — PROCESSUS LÉGISLATIF

LISTE DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS

1. En vertu de la **Constitution du Canada** (et ses modifications), le Recensement de la population doit avoir lieu afin de déterminer la population du Canada et d'établir le nombre de députés requis à la Chambre des communes.
2. **La Loi sur la statistique**

En vertu de la *Loi sur la statistique*, Statistique Canada doit mener un Recensement de la population et un Recensement de l'agriculture tous les cinq ans, au cours des années se terminant par le chiffre 1 et par le chiffre 6. Les dispositions pertinentes de la *Loi sur la statistique* sont les suivantes :

Paragraphe 19(1) :

« Le recensement de la population du Canada est fait par Statistique Canada à tous les cinq ans, à compter de juin 1971, dans le mois qui est fixé par le gouverneur en conseil. »

Article 20 :

« Un recensement agricole du Canada est fait par Statistique Canada :

- (c) à tous les dix ans, à compter de l'année 1971;
- (d) à tous les dix ans, à compter de l'année 1976, sauf, éventuellement, dans les cas où le gouverneur en conseil en décide autrement. »

Paragraphe 21(1) :

« Le gouverneur en conseil prescrit, par décret, les questions à poser lors d'un recensement fait en vertu des articles 19 ou 20. »

Paragraphe 21(2) :

« Chaque décret pris en vertu du paragraphe (1) est publié dans la Gazette du Canada au plus tard trente jours après qu'il a été pris. »

Obligation de répondre

Tout comme Statistique Canada a l'obligation légale de mener un recensement, les répondants sont tenus, en vertu de la loi, de remplir leur questionnaire du recensement.

Cette obligation est prescrite par les paragraphes 7(1), 8(1) et 23(1) de la *Loi sur la statistique* :

Règles, instructions et demandes de renseignements

7(1) Le statisticien en chef peut prescrire les règles, les instructions et, sous réserve du paragraphe 21(1), les demandes de renseignements qu'il juge nécessaires pour les travaux et opérations de Statistique Canada, pour la collecte, la compilation et la publication des statistiques et autres renseignements et pour tout recensement autorisé par la présente loi.

Caractère obligatoire ou facultatif

8(1) Le statisticien en chef décide du caractère obligatoire ou facultatif des demandes de renseignements, sauf en ce qui concerne le recensement de la population et le recensement agricole, dont le caractère est obligatoire.

Demande de renseignements par tout moyen

23(1) Les demandes de renseignements prescrites en vertu de l'article 7 peuvent être faites par tout moyen autorisé par le statisticien en chef.

Obligation de fournir les renseignements

(2) La personne à qui une demande de renseignements à caractère obligatoire est faite est tenue de fournir à Statistique Canada les renseignements demandés, dûment certifiés exacts, au plus tard à la date prescrite à cet effet par le statisticien en chef et communiquée à la personne, ou dans le délai supplémentaire que le statisticien en chef peut accorder à sa discrétion.

Renseignements faux ou illégaux

Tel que le prescrit l'article 31 de la loi, qui a été modifié en 2017 pour supprimer les peines d'emprisonnement, l'obligation de remplir le questionnaire est appuyée par les pénalités suivantes :

Paragraphe 31 :

« Est coupable d'une infraction et passible, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, d'une amende maximale de cinq cents dollars, quiconque, sans excuse légitime, selon le cas :

- (e) refuse ou néglige, à la suite d'une demande de renseignements faite en vertu de la présente loi :
 - (i) soit de fournir les renseignements demandés dont il a connaissance ou qu'il croit connaître,

- (ii) soit de les fournir au moment et de la manière fixés par application de la présente loi;
- (f) donne, sciemment, des renseignements faux ou trompeurs ou commet toute autre fraude sous le régime de la présente loi. »

3. Lois codifiées pertinentes du gouvernement du Canada (liens externes)

- [Loi sur l'accès à l'information](#)
- [Loi sur les déclarations des personnes morales](#)
- [Loi sur la gestion des finances publiques](#)
- [Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux](#)
- [Loi sur les langues officielles](#)
- [Loi sur la protection des renseignements personnels](#)
- [Loi sur l'emploi dans la fonction publique](#)
- [Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales](#)
- [Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces](#)

4. Règlements codifiés pertinents du gouvernement du Canada (liens externes)

- [Règlements pris en vertu de la Loi sur l'accès à l'information](#)
- [Loi sur les déclarations des personnes morales](#)
- [Règlement concernant les immeubles fédéraux](#)
- [Règlements pris en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques](#)
- [Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services](#)
- [Règlements pris en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels](#)
- [Règlements pris en vertu de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique](#)

ANNEXE B — GLOSSAIRE

Remarque : Pour obtenir les définitions du contenu du Recensement de 2016, les lecteurs peuvent consulter le [Dictionnaire du recensement de 2016](#). Le Dictionnaire du recensement de 2021, qui contient des définitions mises à jour, sera publié à l'automne 2021.

Gazette du Canada : Il s'agit du journal officiel du gouvernement du Canada. Ce journal publie des renseignements sur les nouvelles lois et les nouveaux règlements, les règlements projetés, les décisions de tribunaux administratifs et les avis publics.

Conseil consultatif canadien de la statistique : Le Conseil consultatif canadien de la statistique fournit des avis au statisticien en chef et au ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique sur la qualité d'ensemble du système national de statistique, y compris en ce qui concerne la pertinence, l'exactitude, l'accessibilité et le caractère opportun des données. Le Conseil publie un rapport annuel portant sur un large éventail d'enjeux touchant au système national de statistique. Ce rapport fait le point sur les questions émergentes et les défis à relever, et met de l'avant des solutions possibles. Les membres du Conseil jouent un rôle important dans la modernisation en toute transparence de Statistique Canada afin de permettre à l'organisme de continuer à fournir en temps opportun des statistiques pertinentes et de grande qualité qui répondent aux besoins des Canadiens.

Jour du recensement : Le jour précis fournit un point de repère particulier pour le répondant sur lequel fonder sa réponse. Le moment de la tenue du Recensement de la population est motivé par la nécessité de maximiser le nombre de Canadiens qui sont à la maison durant le dénombrement. La date de la mi-mai permet de mener les procédures de collecte sans heurts, ce qui réduit les coûts. En outre, cette date donne plus de temps pour assurer le suivi avant le début des vacances d'été.

Recensement de l'agriculture : Tous les cinq ans, le Recensement de l'agriculture est mené conjointement avec le Recensement de la population. Il offre un portrait statistique de l'industrie de l'agriculture canadienne ainsi que des exploitants agricoles et de leur famille.

Recensement de la population : Un Recensement de la population est le processus de collecte, de compilation, d'évaluation, d'analyse et de publication de données démographiques, économiques et sociales relatives à toutes les personnes dans un pays ou dans une partie d'un pays à un moment déterminé.

Test du recensement : En prévision du Recensement de la population et du Recensement de l'agriculture, Statistique Canada mène des tests du recensement afin d'évaluer les questions nouvelles et modifiées du questionnaire du recensement ainsi que les procédures et les outils de collecte de l'organisme.

Confidentialité : La confidentialité désigne la garantie que Statistique Canada ne divulgue aucune information qui permettrait d'identifier les répondants. Diverses règles de confidentialité s'appliquent à toutes les données diffusées ou publiées afin d'empêcher la publication ou la divulgation de toute information jugée confidentielle. Au besoin, des données sont supprimées pour empêcher la divulgation directe ou par recoupements de renseignements identificatoires. Par conséquent, les données sur les régions géographiques dont la population est inférieure à un seuil donné ne sont pas rendues publiques.

Statistique Canada accorde la priorité absolue à la protection de la confidentialité des questionnaires individuels. Des directives et des procédures rigoureuses permettent de veiller à ce que la confidentialité soit maintenue en tout temps. Par exemple, les données du recensement sont traitées et stockées sur un réseau interne à accès très restreint et ne peuvent être consultées par quiconque n'a pas prêté un serment de discrétion.

Évaluation de la qualité des données : L'évaluation de la qualité des données permet d'évaluer tous les aspects de la qualité des données du recensement. Les résultats de cette évaluation servent à informer les utilisateurs de la fiabilité des données, à apporter des améliorations au prochain recensement, à ajuster les chiffres du recensement pour la non-réponse et, dans le cas de deux études sur la couverture (Contre-vérification des dossiers et Étude sur le surdénombrement du recensement), à produire les estimations démographiques officielles. Des activités d'évaluation de la qualité sont mises en œuvre tout au long du processus du recensement, lesquelles commencent avant la collecte des données et se terminent après que les résultats sont rendus publics.

Gouverneur en conseil : Les nominations par le gouverneur en conseil sont faites par le gouverneur général sur l'avis du Conseil privé de la Reine pour le Canada (le Cabinet). Les personnes nommées ont des responsabilités allant de la prise de décisions de nature quasi judiciaire à la présentation d'avis et de recommandations relativement aux questions de développement socioéconomique, et à la gestion des sociétés d'État.

Imputation : Ce processus permet d'attribuer des valeurs de remplacement à des données manquantes, invalides ou incohérentes.

Analyse multivariée : L'analyse multivariée permet aux utilisateurs d'examiner les relations qui existent entre les différentes questions du recensement, comme celles qui portent sur l'âge, la scolarité, le revenu et le statut d'immigrant.

Enquête nationale auprès des ménages : En 2011, les renseignements qui étaient auparavant fournis au moyen du questionnaire détaillé du recensement (à participation obligatoire) ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des ménages (à participation volontaire). En 2016, le gouvernement du Canada a rétabli le questionnaire détaillé.

Chiffres de population : Le Recensement de la population vise à produire des chiffres de population de l'ensemble de la population du Canada. Cette population cible comprend les citoyens canadiens (de naissance ou par naturalisation), les immigrants reçus ainsi que les résidents permanents et, depuis 1991, les résidents non permanents ainsi que les membres de leur famille qui vivent avec eux au Canada. Les résidents non permanents sont les personnes qui détiennent un permis de travail ou d'études, ou qui demandent le statut de réfugié (p. ex. les demandeurs d'asile). Toutes les personnes de ces catégories sont incluses dans les chiffres de population pourvu qu'elles aient un lieu de résidence habituel au Canada. Le recensement dénombre les personnes selon leur domicile habituel, qui fait référence au logement où une personne vit habituellement (le logement qu'ils appellent leur maison). La population totale comprend également certains citoyens canadiens, immigrants reçus et résidents permanents vivant à l'extérieur du pays, les fonctionnaires fédéraux et provinciaux en poste à l'extérieur du Canada, le personnel des ambassades canadiennes à l'étranger, les membres des Forces armées canadiennes en poste à l'étranger et les membres d'équipage canadiens et leur famille qui se trouvent à bord de navires marchands. Ensemble, ces personnes sont appelées des « personnes demeurant à l'extérieur du Canada ». Les résidents étrangers sont exclus des données du recensement (p. ex. les résidents d'un autre pays en visite au Canada temporairement, les représentants gouvernementaux d'un autre pays qui sont affectés au Canada et les membres des Forces armées d'un autre pays qui sont en poste au Canada).

Programme des estimations démographiques : Ce programme fournit des estimations démographiques mensuelles, trimestrielles et annuelles selon l'âge et le sexe à l'échelle du Canada, des provinces et des territoires ainsi qu'à de nombreux niveaux géographiques infraprovinciaux. Ce programme répond à plusieurs exigences législatives, notamment celles de la *Loi sur les arrangements fiscaux* et la *Loi sur la représentation équitable*. Le ministère des Finances Canada utilise ces estimations annuelles pour calculer quelque 80 milliards de dollars de transferts annuels aux provinces et aux territoires. Ces estimations sont également utilisées par bon nombre d'autres partenaires, y compris les organismes statistiques provinciaux et territoriaux, afin de calculer les indicateurs économiques et sociaux (p. ex. travail, revenu, éducation, santé, justice et bien-être). Elles sont également utilisées à des fins de pondération dans le cadre des enquêtes sociales de Statistique Canada (p. ex. l'Enquête sur population active, qui est essentielle au mandat de Statistique Canada), et servent de population de départ pour d'autres programmes, comme les projections démographiques.

Loi sur la protection des renseignements personnels : La présente loi a pour objet de compléter la législation canadienne en matière de protection des renseignements personnels relevant des institutions fédérales et de droit d'accès des individus aux renseignements personnels qui les concernent.

Centres de données de recherche : Ces centres permettent aux chercheurs d'accéder, dans un milieu universitaire sécurisé, à des microdonnées d'enquêtes sur les ménages et sur la population, à des fonds de données administratives et à des données couplées. Le personnel des centres est composé d'employés de Statistique Canada. Les centres sont exploités en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique* conformément à toutes les règles en matière de confidentialité. Ils sont accessibles uniquement aux chercheurs dont les projets ont été approuvés et qui ont prêté serment en tant que personnes réputées être employées de Statistique Canada en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Loi sur la statistique : En vertu de la *Loi sur la statistique*, Statistique Canada doit « recueillir, compiler, analyser, dépouiller et publier des renseignements statistiques sur les activités commerciales, industrielles, financières, sociales, économiques et générales de la population et sur l'état de celle-ci » du Canada. Pour équilibrer les vastes pouvoirs de Statistique Canada de recueillir de l'information, cette loi établit l'exigence juridique de l'organisme à protéger la confidentialité des répondants aux enquêtes de Statistique Canada. En vertu de la loi, Statistique Canada s'engage formellement envers les répondants à ne jamais diffuser, sans leur autorisation, les renseignements qu'ils fournissent, sous une forme qui permettrait de les identifier.

SIGLES ET ACRONYMES

Acronyme	Description
ADL	Activités de la vie quotidienne
FAC	Forces armées canadiennes
ESCC	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
ESR	Étude sur le surdénombrement du recensement
ARC	Agence du revenu du Canada
ECI	Enquête canadienne sur l'incapacité
ECL	Enquête sur la classification des logements
COD	Centre des opérations des données
EDSC	Emploi et Développement social Canada
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
SAC	Services aux Autochtones Canada
BAC	Bibliothèque et Archives Canada
EPA	Enquête sur la population active
MPC	Mesure fondée sur un panier de consommation
SPPC	Service des poursuites pénales du Canada
CVD	Contre-vérification des dossiers
ATS	Téléscripteur
ACC	Anciens Combattants Canada